



Les régimes complémentaires de retraite au Québec Statistiques 1995

LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE AU QUÉBEC – STATISTIQUES 1995

LES PARTICIPANTS, LES DISPOSITIONS DES RÉGIMES ET LES DONNÉES FINANCIÈRES

Juin 1998

Rédacteur : Renaud Bourget

Ont collaboré à la réalisation de cette publication : Lilliane Martin à la collecte des informations, Danièle Boivin à la collecte des informations, au montage des tableaux et à la coordination technique, Guy Leroux au traitement informatique ainsi que Claire Martineau à la révision.

Il est possible d'obtenir, sur demande, d'autres données ne paraissant pas dans la présente publication.

Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie, à condition que la source soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à :

Direction de l'évaluation et de la révision
Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec G1K 7S9

Téléphone : (418) 644-7510

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS - 1995

RÉGIMES	PARTICIPANTS						COTISATIONS VALEUR MARCHANDE							
	Participants au Québec				Participants hors Québec		Participants au Québec			Tous les participants			DE L'ACTIF	
	Participants	Participant	Participant	et participant	du Québec	participants	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Cotisations totales	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Cotisations totales	Participants au Québec	Tous les participants
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Nombre total de participants par régime														
1 à 9	930	2 072	905	2 977	367	3 344	14 537	2 912	17 449	16 268	3 509	19 777	372 066	411 082
10 à 499	2 785	107 974	43 772	151 746	161 086	312 832	287 106	163 883	450 989	560 337	298 823	859 160	10 046 771	22 381 525
500 à 3 999	436	157 446	62 319	219 765	338 876	558 641	530 274	228 057	758 331	1 281 466	472 256	1 753 722	17 516 755	49 565 437
4 000 ou plus	74	459 309	492 454	951 763	918 458	1 870 221	2 382 494	1 341 509	3 724 003	5 198 354	2 539 488	7 737 842	55 049 729	106 213 871
Total	4 225	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038	3 214 411	1 736 361	4 950 772	7 056 425	3 314 076	10 370 501	82 985 321	178 571 915
Garantie des prestations														
Régimes garantis	156	79 375	46 727	126 102	343 101	469 203	1 213 414	296 408	1 509 822	2 690 100	1 166 915	3 857 015	-	-
Régimes non garantis	4 069	647 426	552 723	1 200 149	1 075 686	2 275 835	2 000 997	1 439 953	3 440 950	4 366 325	2 147 161	6 513 486	82 985 321	178 571 915
Total	4 225	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038	3 214 411	1 736 361	4 950 772	7 056 425	3 314 076	10 370 501	82 985 321	178 571 915
Nature de l'organisme														
Organisme public	424	322 950	422 061	745 011	330 996	1 076 007	2 375 162	1 277 018	3 652 180	3 839 560	2 188 672	6 028 232	41 802 763	47 434 566
Organisme privé	3 801	403 851	177 389	581 240	1 087 791	1 669 031	839 249	459 343	1 298 592	3 216 865	1 125 404	4 342 269	41 182 558	131 137 349
Total	4 225	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038	3 214 411	1 736 361	4 950 772	7 056 425	3 314 076	10 370 501	82 985 321	178 571 915
Formation de la rente de retraite														
Cotisation déterminée	1 779	55 810	26 061	81 871	126 545	208 416	92 711	75 319	168 030	269 539	202 228	471 767	2 411 461	9 339 917
Prestations déterminées	2 280	487 563	533 211	1 020 774	1 119 356	2 140 130	2 762 637	1 400 334	4 162 971	6 294 163	2 830 983	9 125 146	61 827 537	145 015 519
Cotisation et prestations déterminée	89	169 048	35 391	204 439	161 224	365 663	319 539	240 075	559 614	433 314	244 580	677 894	17 362 064	21 555 375
Régimes hybrides	77	14 380	4 787	19 167	11 662	30 829	39 524	20 633	60 157	59 409	36 285	95 694	1 384 259	2 661 104
Total	4 225	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038	3 214 411	1 736 361	4 950 772	7 056 425	3 314 076	10 370 501	82 985 321	178 571 915
Gestion financière														
Une compagnie d'assurances	2 414	65 722	38 420	104 142	176 440	280 582	122 243	88 920	211 163	355 857	222 239	578 096	3 714 323	10 790 402
Acte de fiducie	1 673	298 448	137 506	435 954	874 957	1 310 911	1 012 225	445 662	1 457 887	3 043 173	982 439	4 025 612	49 046 062	132 693 588
Une société de gestion de retraite	11	1 870	5 378	7 248	47 934	55 182	17 627	1 529	19 156	155 940	47 716	203 656	722 183	4 927 320
L'État	17	333 736	380 822	714 558	310 626	1 025 184	1 924 318	1 114 423	3 038 741	3 349 517	1 969 500	5 319 017	24 681 765	24 681 765
Autres types de gestion	110	27 025	37 324	64 349	8 830	73 179	137 998	85 827	223 825	151 938	92 182	244 120	4 820 988	5 478 840
Total	4 225	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038	3 214 411	1 736 361	4 950 772	7 056 425	3 314 076	10 370 501	82 985 321	178 571 915
Origine des cotisations														
Régimes contributifs	2 612	602 676	533 823	1 136 499	838 245	1 974 744	2 862 629	1 724 878	4 587 507	5 296 451	3 243 885	8 540 336	69 361 439	121 255 928
Régimes non contributifs	1 613	124 125	65 627	189 752	580 542	770 294	351 782	11 483	363 265	1 759 974	70 191	1 830 165	13 623 882	57 315 987
Total	4 225	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038	3 214 411	1 736 361	4 950 772	7 056 425	3 314 076	10 370 501	82 985 321	178 571 915
Historique														
1994	4 378	740 315	596 751	1 337 066	1 405 266	2 742 332	3 122 971	1 728 202	4 851 173	6 674 141	3 332 894	10 007 035	71 296 783	151 733 030
1990e	5 443	803 316	587 980	1 391 296	1 447 729	2 839 025	702 978	549 648	1 252 626	724 697	584 660	1 309 357	24 887 775	27 444 354
1985	6 964	720 752	409 153	1 129 905	1 393 195	2 523 100	586 972	359 328	946 300	635 723	396 858	1 032 581	-	-
1980	5 083	760 138	385 651	1 145 789	1 366 423	2 512 212	509 024	247 549	756 573	589 153	281 147	870 300	-	-
1975	5 090	756 335	324 516	1 080 851	1 205 388	2 286 239	286 088	168 436	454 524	366 614	199 849	566 463	-	-

AVANT-PROPOS

La Régie des rentes du Québec est heureuse de vous présenter la publication *Les régimes complémentaires de retraite au Québec – Statistiques 1995*.

Cette étude, réalisée par la Direction de l'évaluation et de la révision présente un portrait des régimes complémentaires de retraite auxquels participent les travailleurs québécois, de leurs données financières, ainsi que des statistiques sur les participants à ces régimes. Les données qui ont servi à la présente publication ont été recueillies, d'une part, par la Direction de l'évaluation et de la révision lors d'un recensement de la majorité des régimes de retraite au Québec et, d'autre part, par les autres organismes de surveillance des régimes de retraite en collaboration avec Statistique Canada pour les régimes dans le reste du Canada.

La publication de l'année 1995 est divisée en quatre sections. La première section traite de tous les régimes de retraite auxquels participent les travailleurs du Québec. On y présente le nombre de régimes et de participants, les dispositions des régimes et les données financières.

La seconde section décrit uniquement les régimes de retraite sous la surveillance de la Régie des rentes, mais en fournissant des données particulières aux régimes du Québec.

La troisième section présente un survol de la situation des régimes au Canada en la comparant avec la situation au Québec, tandis que la quatrième section porte sur l'évolution des régimes complémentaires de retraite depuis 1971.

Les régimes complémentaires de retraite au Québec – Statistiques 1995 offre aux personnes intéressées par le domaine un outil d'analyse complet et détaillé pour les aider à mieux comprendre les caractéristiques et la situation des régimes de retraite.

Le Chef du Service de l'évaluation,

Pierre Plamondon

TABLE DES MATIÈRES

Tableau synthèse		<i>Année de l'entrée en vigueur du régime</i>	
Terminologie et concepts des régimes de retraite.....	1	5. Secteur d'activité économique.....	14
		6. Nombre total de participants par régime.....	15
1. Les régimes comptant au moins un participant québécois.....	9	1.2 LES DISPOSITIONS DES RÉGIMES ACTIFS ET LES PARTICIPANTS	
1.1 Les caractéristiques des régimes actifs et les participants	10	<i>Admissibilité des nouveaux employés</i>	
1.2 Les dispositions des régimes actifs et les participants	15	7. Secteur d'activité économique.....	20
1.3 Les cotisations.....	33	<i>Conditions d'admission</i>	
1.4 L'actif des régimes non garantis.....	39	8. Origine des cotisations.....	20
2. Les régimes sous la surveillance de la Régie des rentes	45	<i>Admissibilité selon la catégorie d'emploi</i>	
2.1 Les caractéristiques des régimes actifs et les participants	45	9. Formation de la rente de retraite.....	21
2.2 Les dispositions des régimes actifs et les participants	46	10. Origine des cotisations.....	21
2.3 Les cotisations.....	48	<i>Gestion financière</i>	
2.4 L'actif des régimes non garantis.....	52	11. Origine des cotisations.....	21
3. Les régimes de retraite au Canada.....	55	<i>Type d'employeur</i>	
		12. Origine des cotisations.....	22
4. Données historiques sur les régimes complémentaires	59	<i>Méthodes de calcul des cotisations</i>	
4.1 Les régimes comptant au moins un participant québécois, de 1971 à 1995.....	59	13. Régimes contributifs.....	22
4.2 L'évolution récente de tous les régimes comptant au moins un participant québécois	68	<i>Méthodes de coordination</i>	
Le traitement des données	72	14. Origine des cotisations et formation de la rente de retraite.....	23
		15. Régimes contributifs et calcul des cotisations salariales.....	24
		16. Calcul des cotisations patronales	24

LISTE DES TABLEAUX

1. LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS

1.1 LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIMES ACTIFS ET LES PARTICIPANTS

<i>Sexe - Québec et hors du Québec</i>	
1. Autorité compétente.....	12
2. Nombre total de participants par régime.....	12
3. Secteur d'activité économique.....	13

<i>Régimes garantis et non garantis</i>	
4. Type d'employeur	14

<i>Formation de la rente de retraite</i>	
17. Versement de cotisations facultatives.....	25
18. Sexe - Québec et hors du Québec.....	25
19. Année de l'entrée en vigueur du régime	26
20. Méthodes de coordination de la rente	26
21. Secteur d'activité économique.....	27
22. Nombre total de participants par régime.....	27
23. Gestionnaire financier.....	28

<i>Âge normal de la retraite</i>	
24. Origine des cotisations.....	28
25. Formation de la rente de retraite.....	29

<i>Prestations supplémentaires pour retraite avant 65 ans</i>	
26. Formation de la rente de retraite.....	29

<i>Méthode de rajustement de la rente</i>			
27. Type d'employeur	30		
<i>Garanties en cas de décès après la retraite pour les célibataires</i>			
28. Formation de la rente de retraite.....	30		
29. Période de garantie	31		
<i>Garanties en cas de décès après la retraite pour les participants mariés</i>			
30. Formation de la rente de retraite.....	31		
<i>Rente de conjoint</i>			
31. Méthode de calcul de la rente	32		
<i>Régimes avec ou sans rente d'invalidité</i>			
32. Formation de la rente de retraite.....	32		
1.3 LES COTISATIONS			
<i>Cotisations versées</i>			
33. Gestion financière et origine des cotisations.....	34		
34. Secteur d'activité économique et origine des cotisations	35		
35. Type d'employeur	36		
36. Formation de la rente de retraite.....	36		
<i>Cotisations patronales versées</i>			
37. Formation de la rente de retraite (tous les participants)	37		
38. Formation de la rente de retraite (Québec).....	37		
<i>Cotisations salariales versées</i>			
39. Formation de la rente de retraite (tous les participants)	38		
40. Formation de la rente de retraite (Québec).....	38		
1.4 ACTIF DES RÉGIMES NON GARANTIS			
<i>Valeur marchande de l'actif net</i>			
41. Autorité compétente.....	41		
42. Formation de la rente de retraite.....	41		
43. Type d'employeur	42		
44. Secteur d'activité économique.....	42		
45. Gestion financière.....	43		
46. Secteur d'activité économique et actif net total de la caisse	43		
47. Nombre total de participants par régime.....	44		
		2. LES RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES	
		2.1 LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIMES ACTIFS ET LES PARTICIPANTS	
		<i>Sexe - Québec et hors du Québec</i>	
		48. Nombre total de participants par régime.....	45
		49. Secteur d'activité économique.....	46
		2.2 LES DISPOSITIONS DES RÉGIMES ACTIFS ET LES PARTICIPANTS	
		<i>Sexe - Québec et hors du Québec</i>	
		50. Formation de la rente de retraite.....	47
		<i>Gestion financière</i>	
		51. Origine des cotisations.....	48
		<i>Membres du comité de retraite</i>	
		52. Composition du comité de retraite.....	48
		2.3 LES COTISATIONS	
		<i>Cotisations versées</i>	
		53. Gestion financière et origine des cotisations	50
		<i>Cotisations patronales versées</i>	
		54. Formation de la rente de retraite.....	51
		<i>Cotisations salariales versées</i>	
		55. Formation de la rente de retraite.....	51
		2.4 L'ACTIF DES RÉGIMES NON GARANTIS	
		<i>Valeur marchande de l'actif net</i>	
		56. Gestion financière.....	52
		57. Formation de la rente de retraite.....	53
		58. Secteur d'activité économique.....	53
		3. LES RÉGIMES DE RETRAITE AU CANADA	
		<i>Province d'origine</i>	
		59. Sexe.....	56
		<i>Québec et Ontario</i>	
		60. Total de participants par régime	56

<i>Québec, Ontario et Canada</i>	
61. Population active et taux de participation.....	56

<i>Québec et Ontario</i>	
62. Formation de la rente de retraite et origine des cotisations.....	57
63. Type d'employeur	57
64. Secteur d'activité économique.....	58

<i>Québec, Ontario et Canada</i>	
65. Participants de 1981 à 1995	58

4. DONNÉES HISTORIQUES SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

4.1 LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS, DE 1971 À 1995

66. Sexe - Québec et hors du Québec.....	62
67. Autorité compétente.....	63
68. Type d'employeur	64
69. Cotisations et valeur marchande de l'actif net...	65
70. Taux de participation, selon le sexe.....	66
71. Taille des régimes.....	67
72. Formation de la rente de retraite.....	68

4.2 L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE TOUS LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS

<i>Nouveaux régimes et régimes terminés</i>	
73. Nombre total de participants.....	69
74. Secteur d'activité économique.....	70
75. Formation de la rente de retraite.....	71

TERMINOLOGIE ET CONCEPTS DES RÉGIMES DE RETRAITE

TERMINOLOGIE SOMMAIRE

Acquisition*

Attribution au participant des droits aux prestations d'un régime.

Âge de la retraite normale*

Âge prévu par un régime pour le départ en retraite.

Autorité compétente

Autorité chargée de l'application de la loi ou d'une loi équivalente, ou de l'administration de régimes non assujettis à une telle loi.

Bénéficiaire*

Personne, autre que le participant, qui a droit à des prestations d'un régime.

Caisse de retraite*

Fonds alimenté par des cotisations et dont l'objet est de servir aux participants les prestations prévues par un régime de retraite.

Comité de retraite

Dans le cas d'un régime non garanti, groupe qui est formé de représentants de l'employeur et de salariés et qui, ayant le statut de personne morale, agit à titre d'administrateur.

Conditions d'admission*

Ensemble des conditions à remplir pour devenir participant à un régime de retraite.

Conditions d'attribution*

Ensemble des conditions à remplir pour avoir droit à des prestations d'un régime de retraite.

Coordination*

Établissement de la cotisation ou de la rente d'un régime de retraite en tenant compte d'un régime général, de sorte que la somme des prestations provenant des deux régimes représente le revenu de remplacement prévu.

Cotisation*

Somme versée par un salarié ou par son employeur au titre d'un régime de retraite.

Cotisation d'équilibre*

Cotisation minimale annuelle qui doit être versée durant la période prescrite afin de combler un manque de fonds, compte tenu des engagements d'un régime de retraite.

Cotisation facultative*

Cotisation accessoire que le participant peut choisir de verser sans obligation pour l'employeur d'en faire autant.

Cotisation normale*

Cotisation requise effectivement versée au titre d'un régime.

Déficit actuariel*

Excédent de la prévision actuarielle sur la valeur actuarielle de l'actif.

Droits à retraite*

Ensemble des prestations découlant de la participation à un régime de retraite.

Élément de retraite*

Fraction de rente allouée en fonction d'un exercice financier au participant à un régime de retraite à prestations déterminées.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

Employeur

Personne physique ou morale ayant à son service un ou plusieurs salariés.

Exemption générale

Partie inférieure d'un salaire non soumise aux cotisations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

Garantie

Engagement de couvrir un risque, pris par l'État ou par un régime de retraite.

Gestionnaire financier

Personne physique ou morale à qui est confiée la gestion financière de la caisse de retraite.

Pour un régime agréé à l'extérieur du Québec, le particulier fiduciaire peut être gestionnaire financier.

Immobilisation*

Gel, à des fins de retraite, des sommes relatives à la participation à un régime de retraite.

Indexation

Rattachement des versements de rente à un indice de référence.

Invalidité

Par invalidité, on entend l'invalidité définie en vertu d'un régime de retraite.

Loi

Par loi, on entend la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Loi équivalente

Par loi équivalente, on entend toute loi déclarée équivalente à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* par le gouvernement.

Méthode de calcul de la cotisation*

Formule de détermination des cotisations prévues par un régime de retraite.

Méthode de calcul de la rente

Formule de détermination de la rente.

Méthode de coordination*

Modalités de réduction des cotisations ou de la rente d'un régime de retraite complémentaire pour tenir compte d'un régime général.

Participant*

Personne physique qui adhère à un régime de retraite comme actif ou comme retraité. Toutefois, dans la présente publication et dans le but d'alléger le texte, le terme « participant » désigne uniquement les participants actifs.

Participant actif*

Participant qui verse une cotisation ou pour lequel une cotisation est versée.

Période probatoire

Période de service que doit accomplir un salarié chez un employeur avant de pouvoir participer à un régime.

Prestation*

Versements ou fournitures qui ont pour objet l'indemnisation d'un risque social ou qui, d'une façon plus générale, sont destinés à assurer la sécurité économique d'un bénéficiaire.

Régime de retraite*

Régime ayant pour but de fournir des prestations de retraite aux participants.

Régime complémentaire de retraite

Régime de retraite dont les prestations s'ajoutent à celles d'un régime général.

Régime agréé*

Régime ayant reçu d'un organisme d'État l'autorisation d'existence et de fonctionnement.

Régime en coordination*

Régime dans lequel la cotisation ou la rente sont déterminées en tenant compte de la méthode de coordination.

Régime général*

Régime établi et géré par l'État, visant l'ensemble de la population. Le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada sont des régimes généraux.

Rente*

Somme payable périodiquement en contrepartie de l'aliénation d'un capital constitué par des cotisations.

Rente de retraite

Rente dont le service commence à la prise de retraite du participant.

Rente différée

Rente servie à l'âge de la retraite normale au participant qui est sorti d'un régime.

Rente variable

Rente dont le montant varie périodiquement en fonction du rendement des fonds investis.

Rente viagère*

Rente payable au participant sa vie durant.

Retraite ajournée*

Retraite prise après la retraite normale.

Retraite anticipée*

Retraite prise avant la retraite normale.

Retraite anticipée sans réduction

Rente de retraite dont le service commence avant l'âge de la retraite normale, sans que le montant de la rente de retraite soit réduit.

Retraite normale*

Retraite d'un participant au moment prévu par le régime.

Salaire cotisable

Fraction d'un salaire soumise aux cotisations d'un régime général ou d'un régime de retraite.

Salaire plafond*

Limite supérieure de salaire servant à l'établissement des cotisations ou des prestations d'un régime de retraite.

Salaire plancher*

Limite inférieure de salaire servant à l'établissement des cotisations ou des prestations d'un régime de retraite.

Salarié*

Personne rétribuée par un employeur.

Secteur d'activité économique

Ensemble des activités et des entreprises qui ont un objet commun ou qui entrent dans la même catégorie.

Services de l'année en cours

Périodes d'activités reconnues, accomplies par un salarié chez un employeur dans l'exercice en cours.

Services passés

Périodes d'activités reconnues, accomplies par un salarié chez un employeur avant la prise d'effet d'un régime.

Société de gestion de retraite

Corps constitué en vertu d'une loi provinciale ou fédérale pour gérer une caisse de retraite.

Sortie*

Retrait d'un participant actif pour d'autres causes que la retraite, l'invalidité ou de décès.

Travailleur indépendant*

Personne non salariée exerçant pour son propre compte une profession industrielle, commerciale ou libérale.

CLASSIFICATION DES RÉGIMES

A. SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS

Régime de retraite contributif*

Régime de retraite financé par des cotisations salariales et patronales.

Un régime établi en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et financé exclusivement par les participants est considéré comme un régime de retraite contributif.

Régime de retraite non contributif*

Régime de retraite financé exclusivement par des cotisations patronales.

B. SELON LE DEGRÉ DE GARANTIE DES PRESTATIONS

Régime garanti*

Régime dont les prestations sont entièrement garanties par l'État ou par une compagnie d'assurances.

Régime non garanti*

Régime dont les prestations ne sont pas toutes garanties par l'État ou par une compagnie d'assurances.

C. SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE

Régime à cotisation déterminée*

Régime dans lequel, la cotisation étant spécifiée, la rente est établie d'après les fonds à l'actif du participant.

- *régime à participation aux bénéfices**

régime à cotisation déterminée dans lequel la cotisation patronale, sous réserve d'un minimum, est fonction des bénéfices de l'entreprise.

Régime à prestations déterminées*

Régime dans lequel la rente est calculée selon une formule de détermination propre à ce régime.

- *régime à rente forfaitaire**

régime à élément de retraite dans lequel la rente est fonction d'un montant fixe pour chacune des années de service. Cette définition inclut également les régimes à rente uniforme qui sont des régimes à prestations déterminées dans lesquels le montant de la rente est fixe, sans égard aux années de service ou au salaire.

- *régime pourcentage-salaire**

régime à élément de retraite dans lequel la rente est fonction d'un pourcentage du salaire ou d'une moyenne des salaires pour chacune des années de service.

- *régime fin de carrière**

régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins de calcul de la rente correspond à la moyenne des derniers salaires pendant un nombre défini d'années.

- *régime salaire meilleures années**

régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins du calcul de la rente correspond à la moyenne des salaires les plus élevés pendant un nombre défini d'années.

- *régime salaires de carrière**

régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins du calcul de la rente correspond au salaire attribué pour chacune des années de service.

Régime à cotisation et prestations déterminées*

Régime de retraite dans lequel sont déterminées à la fois la formule de calcul de la cotisation et la formule de calcul de la rente.

Régime hybride*

Régime dans lequel la rente de retraite est déterminée selon plus d'un type de formation de la rente de retraite.

D. SELON LA GESTION FINANCIÈRE

Gestion confiée à une compagnie d'assurances sur la vie

Régimes garantis :

- *contrat individuel de rentes**

contrat établi au bénéfice d'une personne et prévoyant le versement d'une rente de retraite ou de garanties accessoires.

- *contrat collectif de rentes**

contrat établi au bénéfice d'un groupe de personnes et prévoyant le versement de rentes de retraite ou de garanties accessoires.

Régimes non garantis :

- *contrat de gestion de dépôts*

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les dépôts provenant de caisses de retraite, un rendement minimal et généralement le taux de souscription de rente étant garantis.

- *contrat de gestion de caisses**

- caisse individuelle

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les fonds d'un régime et en devient titulaire, ces fonds étant affectés à un ou à plusieurs comptes réservés uniquement au placement de sommes provenant de la caisse de retraite du régime.

- caisse commune

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les fonds de régimes et en devient titulaire, ces fonds étant affectés à un ou à plusieurs comptes réservés uniquement au placement de sommes provenant de caisses de retraite.

- caisse inconnue

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les fonds d'un régime et en devient titulaire, soit par un contrat de gestion de caisse individuelle ou de caisse commune.

- plus d'un type de contrat

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les fonds d'un régime, selon plusieurs types de contrats énumérés précédemment.

Gestion par acte de fiducie

- *gestion confiée à une société de fiducie*

Contrat en vertu duquel une société de fiducie gère les fonds confiés par la caisse de retraite, selon les modalités de gestion établies par ce contrat.

- *gestion par le comité de retraite*

Gestion confiée à un groupe de personnes qui sont responsables de la détention et du placement des fonds d'un régime.

Gestion confiée à une société de gestion de retraite

Contrat en vertu duquel une société de gestion de retraite gère les fonds confiés par la caisse de retraite, selon les modalités de gestion établies par ce contrat.

Une société de gestion de retraite est un organisme à but non lucratif, créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale pour gérer une caisse de retraite.

Gestion confiée à l'État

- *gestion de caisse par une loi*

loi en vertu de laquelle la gestion de la caisse de retraite d'un régime est confiée à un organisme d'État.

- *gestion de caisse par un contrat*

contrat en vertu duquel la gestion de la caisse de retraite d'un régime est confiée à un organisme d'État.

- *fonds consolidé du revenu*

loi établissant un régime pour le personnel de l'État, les prestations étant garanties par le fonds consolidé du revenu.

Autres types de gestion

Gestion de caisse de retraite confiée à plusieurs gestionnaires financiers de catégories différentes.

LES PRESTATIONS

A. RENTE DE RETRAITE

Rente dont le service commence à la prise de retraite du participant.

Rente de retraite normale

Rente de retraite dont le service commence à l'âge de la retraite normale.

Rente de retraite anticipée

Rente de retraite dont le service commence avant l'âge de la retraite normale.

- *rente anticipée réduite par calculs actuariels*

rente de retraite normale réduite par l'application de facteurs actuariels pour tenir compte de l'anticipation.

- *rente anticipée réduite au prorata*

rente de retraite normale réduite proportionnellement au nombre de mois restant à courir depuis la date marquant le début de la rente jusqu'à l'âge de la retraite normale.

Rente de retraite anticipée sans réduction

Rente de retraite dont le service commence avant l'âge de la retraite normale, sans que le montant de la rente de retraite soit réduit.

B. GARANTIE INVALIDITÉ

Service d'une rente ou exonération des cotisations en cas d'invalidité.

Rente d'invalidité

Rente servie au participant frappé d'invalidité.

Exonération de cotisations

Clause garantissant au participant frappé d'invalidité l'attribution de droits à retraite durant la période d'inexigibilité des cotisations.

C. GARANTIE DE DÉCÈS

Somme unique ou rente payable au décès du participant.

Capital-décès*

Somme versée en une seule fois au décès du participant.

Rente de survie

Rente servie au bénéficiaire après le décès du participant.

- *rente de conjoint*

rente de survie dont le bénéficiaire est le conjoint du participant.

- *rente d'orphelin*

rente de survie dont le bénéficiaire est l'enfant à charge du participant.

Rente viagère certaine

Rente viagère dont le service est garanti pour une période déterminée, même si le bénéficiaire décède durant cette période.

D. PRESTATION DE SORTIE

Remboursement de cotisations ou acquisition des droits à une rente différée en cas de sortie d'un régime.

L'ACQUISITION

A. SELON LE DEGRÉ

Acquisition intégrale*

Acquisition de la totalité des droits à retraite portés au compte du participant.

Acquisition partielle*

Acquisition d'une fraction des droits à retraite portés au compte du participant.

B. SELON LA FORME

Acquisition en bloc

Acquisition en une seule fois, à l'expiration de la période du différé.

Acquisition graduelle*

Acquisition progressive à mesure que le participant satisfait à certaines conditions.

C. SELON LE MOMENT

Acquisition différée*

Acquisition dès que le participant satisfait à certaines conditions, généralement des conditions d'âge ou de participation.

Acquisition immédiate*

Acquisition dès l'admission du participant au régime.

D. SELON LA NATURE

Acquisition des droits à une rente

Acquisition des droits à des prestations payables sous forme de rente.

Acquisition des droits à une somme forfaitaire

Acquisition des droits à des prestations payables en une seule fois.

E. SELON LES CONDITIONS

Acquisition conditionnelle*

Acquisition généralement subordonnée au non-retrait des cotisations salariales.

Acquisition obligatoire*

Acquisition d'office des droits à retraite portés au compte d'un participant dès que celui-ci satisfait aux conditions prévues par le régime.

Acquisition réglementaire*

Acquisition d'office des droits à retraite portés au compte d'un participant dès que celui-ci satisfait aux conditions prévues par la loi.

Acquisition réservée

Acquisition éventuelle dont la réalisation est subordonnée au choix que peut exercer le participant.

LA COORDINATION

Coordination directe*

Méthode de coordination qui consiste à déduire la cotisation ou les prestations prévues par un autre régime ou programme.

Coordination indirecte*

Méthode de coordination prévoyant, pour la tranche de salaire qui se situe en deçà d'une certaine limite (généralement le plafond d'un régime général), une cotisation ou une rente qui sont différentes de celles qui sont prévues pour la tranche de salaire supérieure.

Coordination indirecte par exclusion de salaire*

Méthode de coordination qui consiste à faire abstraction d'une tranche de salaire déterminée pour le calcul des cotisations ou des prestations prévues par un régime.

LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS

INTRODUCTION

Un régime complémentaire de retraite est un contrat en vertu duquel les travailleurs et l'employeur (dans certains cas l'employeur seul) s'engagent à faire périodiquement un versement dans une caisse de retraite. Les sommes ainsi accumulées sont destinées à être versées aux travailleurs sous forme de rente. Le but d'un tel régime est de fournir un complément au revenu de base qui est versé à l'âge de la retraite par le Régime de rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada et par le programme de la Sécurité de la vieillesse : d'où son appellation régime « complémentaire » de retraite. Un régime complémentaire de retraite permet donc aux travailleurs de mettre en réserve une partie du salaire gagné aujourd'hui pour la recevoir sous forme de rente au moment de la retraite.

La publication annuelle sur les statistiques relatives aux régimes complémentaires de retraite est désormais accessible au public sur Internet. Cette publication vise à répondre aux besoins des personnes intéressées par l'ensemble des régimes auxquels participent les Québécois. La présente édition est une mise à jour de la dernière publication qui portait sur les régimes complémentaires pour l'année 1994. Elle fournit de l'information sur les régimes en vigueur au 1^{er} janvier 1996, tout en reflétant la participation des travailleurs aux régimes complémentaires de retraite au cours de l'année 1995, d'où son titre *Les régimes complémentaires de retraite au Québec — Statistiques 1995*. Elle comporte plus de 70 tableaux qui présentent le portrait des régimes complémentaires de retraite auxquels participent les travailleurs québécois. On y retrouve également des données financières ainsi que des statistiques sur les participants à ces régimes.

La première des quatre sections traite de tous les régimes de retraite auxquels participent les travailleurs du Québec. On y présente le nombre de régimes et de participants, les dispositions des régimes et les données financières. La seconde section décrit uniquement les régimes de retraite sous la surveillance de la Régie des rentes et fournit des données particulières aux régimes du Québec. La troisième section présente un survol de la situation des régimes au Canada en la comparant avec la situation au Québec, tandis que la quatrième section porte sur

l'évolution des régimes complémentaires de retraite depuis 1971.

1. LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS

Des travailleurs du Québec peuvent participer à un régime complémentaire de retraite dont la surveillance relève d'une autre province que le Québec ou d'un autre organisme de surveillance que la Régie des rentes du Québec. La province ou l'organisme de surveillance sont déterminés par le nombre de Québécois participant à un régime ou par la loi qui régit l'entreprise ou crée le régime de retraite. Par exemple, un régime qui compte 60 travailleurs du Québec et 40 travailleurs de l'Ontario est sous la surveillance de la Régie des rentes alors qu'un régime avec 45 travailleurs de l'Ontario, 30 du Québec et 25 du Nouveau-Brunswick relève de l'Ontario. C'est le nombre le plus important de travailleurs qui détermine l'organisme de surveillance. Par ailleurs, les employés d'organismes relevant d'une loi fédérale (banques, radio et télévision, transports...) font partie de régimes de retraite sous la surveillance du Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada en vertu de la *Loi sur les normes de prestations de pensions*, quel que soit le nombre de travailleurs d'une province. D'autres régimes de retraite ont été créés par une loi spécifique qui fixe les règles de fonctionnement, tels les régimes des fonctions publiques fédérale et québécoise.

La présente section est consacrée à tous les régimes de retraite auxquels participe un travailleur du Québec, quel que soit l'organisme de surveillance. Elle donne donc une image exhaustive de la participation des Québécois à des régimes complémentaires de retraite.

**Population active et salariés contribuant
à un régime de retraite, selon le sexe, en 1994 et 1995**

	1994			1995		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nombre de régimes			4 377			4 225
Nombre de participants	740 336	596 811	1 337 147	726 801	599 450	1 326 251
Taux de participation en fonction :						
• de la population active	36,5	37,8	37,1	36,0	37,4	36,6
• des salariés	46,1	46,5	46,3	45,0	45,7	45,3

Adhésion

Entre 1994 et 1995, le nombre de régimes de retraite est passé de 4 377 à 4 225, ce qui représente une baisse de 3,5 % du nombre de régimes. Le nombre total de participants québécois a légèrement diminué, soit une baisse de 0,8 %, passant de 1 337 147 à 1 326 251. Le nombre de participants québécois a connu une diminution de 1,8 % comparativement à une augmentation de 0,4 % chez les participantes. Le nombre d'emplois occupés par les hommes a connu une croissance de 5,4 % en comparaison d'une hausse de 5,0 % pour les femmes. En 1995, les femmes représentaient une proportion presque identique des travailleurs et des participants à un régime complémentaire de retraite. La participation des femmes aux régimes complémentaires de retraite s'est donc effectuée selon la proportion qu'elles occupent dans la main-d'œuvre.

La participation

Le taux de participation à un régime complémentaire de retraite est le résultat du rapport entre le nombre de participants à un régime complémentaire et le nombre de salariés. La tendance à la hausse ou à la baisse de ce taux dépend à la fois de la variation du nombre de participants et du nombre de salariés. Le taux de participation à un régime complémentaire de retraite chute depuis 1992 alors qu'il avait atteint un sommet de 49,1 %. Ce sommet était dû à une baisse du nombre de salariés. La baisse entre 1994 et 1995 est le fait d'une baisse des participants combinée à un plus grand nombre de travailleurs. En effet, de 1994 à 1995, le taux de participation à un régime complémentaire de retraite est passé de 46,3 % à 45,3 %, ce qui s'explique par l'ajout de 131 000 travailleurs et la

perte de 11 000 participants à un régime de retraite. En période de croissance de l'emploi, il est normal que le taux de participation diminue puisque l'entreprise qui embauche peut ne pas avoir de régime de retraite ou encore exiger de l'employé certaines conditions avant qu'il puisse adhérer, sa participation étant alors différée d'une année. En 1995, les hommes qui ont un emploi participent à 45,0 % à un régime de retraite comparativement à 45,7 % pour les femmes. Le taux de participation des hommes a connu une baisse en raison de l'augmentation de 47 000 emplois et la perte de 14 000 participants, de même que celui des femmes avec la hausse de 33 000 emplois et la diminution de 3 000 participantes. Alors que le taux de participation des hommes recule depuis 1992, c'était la première fois en 1995 que le taux reculait au cours d'une période de deux ans pour les femmes. Le taux de participation des femmes s'accroissait de façon significative depuis le milieu des années 80, atteignant un sommet de 47,4 % en 1992.

1.1 Les caractéristiques des régimes actifs et les participants

L'autorité compétente

Au cours de l'année 1995, des travailleurs québécois participaient à 4 225 régimes complémentaires de retraite. De ce nombre, la Régie des rentes du Québec avait sous sa surveillance 2 321 régimes comptant 525 486 participants (dont 35 668 travaillaient dans une autre province). Les gouvernements des autres provinces qui administrent une loi équivalente et le Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada assuraient la surveillance de 1 889 régimes, regroupant 220 183 travailleurs du Québec. Quinze régimes

comptant 616 250 participants du Québec sont assujettis à des lois particulières. Ce sont les régimes des fonctionnaires du gouvernement du Québec et des employés des organismes publics (RREGOP), des enseignants (deux), des membres de la Sûreté du Québec, des députés, des juges, des maires et des conseillers, des agents de la paix en institutions pénales, des membres de la Chambre des Communes et du Sénat, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Fonction publique fédérale, du personnel de l'Hôpital Côte-des-Neiges et le régime des employés fédéraux intégrés dans un poste auprès du gouvernement du Québec.

La taille des régimes

Parmi les régimes de retraite se trouve un grand nombre de régimes qui comptent peu de participants. Ainsi, les régimes de moins de 50 participants, qui représentent 48,8 % du nombre de régimes, ne rassemblent que 1,2 % de tous les participants. En ce qui a trait aux régimes ayant un grand nombre de participants, on observe que 56 régimes de plus de 5 000 participants couvrent près de 65,3 % de tous les participants.

Le secteur d'activité économique

On observe une forte concentration des participants dans le secteur tertiaire qui regroupe près des trois-quarts des participants du Québec, alors que le secteur secondaire en compte 24,0 % et le secteur primaire, 1,4 %.

Le type d'employeur

Neuf régimes sur dix ont été mis sur pied par des organismes du secteur privé. Cependant, ces régimes ne regroupent que 43,8 % des participants du Québec. Les régimes d'organismes publics, soit les entreprises du secteur public et parapublic ainsi que les villes et municipalités qui sont au nombre de 424, représentent 56,2 % des participants du Québec. Il s'agit donc de régimes qui comptent un grand nombre de participants.

Les régimes garantis et non garantis

On classe en deux catégories les régimes selon le degré de garantie des prestations, à savoir les régimes non garantis et les régimes garantis. On entend par régime non garanti, un régime qui, tout en garantissant au participant de recevoir une rente, n'en fixe pas le montant. À l'inverse, un régime garanti par une compagnie d'assurances, en plus de garantir le paiement de la rente, en détermine le montant. Est également considéré comme garanti un

régime du secteur public dont le paiement des rentes est effectué par le fonds consolidé d'un État.

En 1995, sur un total de 4 225 régimes, 156 garantissent entièrement le versement des prestations, soit 3,7 % des régimes. Ces régimes regroupent 126 102 Québécois, soit 9,5 % des participants québécois à tous les régimes. On remarque que les participants québécois à un régime dont les prestations sont totalement garanties travaillent dans une proportion de 96,8 % pour un organisme du secteur public.

L'année de l'entrée en vigueur du régime

On constate qu'une part importante des régimes encore en vigueur à la fin de 1995 ont été mis sur pied entre 1980 et 1989. Ces 1 441 régimes, soit 34,1 % de la totalité, rassemblent 103 674 participants, ce qui est relativement peu par rapport à leur nombre. D'ailleurs, ces régimes sont largement supplantés, quant au nombre de participants, par les régimes créés dans les décennies antérieures, notamment dans les années 70 avec 746 442 participants, avec la création du RREGOP qui compte près de 500 000 participants. Ainsi, 36,5 % des régimes créés depuis 1980 ont moins de dix participants, en comparaison avec 22,0 % pour l'ensemble des régimes. Comme nous le verrons plus loin, l'analyse des régimes qui se sont terminés nous révèle que les régimes qui sont les plus susceptibles de se terminer ont moins de dix participants et moins de dix années d'existence. Près de 55,9 % des régimes mis sur pied depuis 1980 l'ont été dans le secteur tertiaire.

TABLEAU 1

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – 1995**

Autorité compétente	Régimes		Participants au Québec		Participants hors du Québec		Tous les participants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Québec ⁽¹⁾	2 321	54,9	489 818	36,9	35 668	2,5	525 486	19,1
Fédéral	254	6,0	91 791	6,9	272 076	19,2	363 867	13,3
Alberta	36	0,9	28 734	2,2	142 714	10,1	171 448	6,2
Colombie-Britannique	33	0,8	588	0,0	22 099	1,6	22 687	0,8
Manitoba	27	0,6	1 314	0,0	10 195	0,7	11 509	0,4
Nouvelle-Écosse	14	0,3	792	0,0	13 106	0,9	13 898	0,5
Ontario	1 516	35,9	96 501	7,3	596 323	42,0	692 824	25,2
Saskatchewan	7	0,2	108	0,0	15 498	1,1	15 606	0,6
Terre-Neuve	2	0,0	355	0,0	482	0,0	837	0,0
Lois particulières du Québec	11	0,3	538 752	40,6	–	–	538 752	19,6
Lois particulières du Canada	4	0,0	77 498	5,8	310 626	21,9	388 124	14,1
Total	4 225	100,0	1 326 251	100,0	1 418 787	100,0	2 745 038	100,0

1. Comprend sept régimes, sous la surveillance à la fois du Québec et du fédéral, regroupant 6 885 participants dont 6 341 participants au Québec.

TABLEAU 2

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1995**

Nombre total de participants par régime	Participants au Québec												Tous les participants
	Tous les régimes		Participants				Participants et participantes		Participants hors du Québec		Tous les participants		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1 à 4	633	15,0	938	0,1	344	0,0	1 282	0,0	43	0,0	1 325	0,0	
5 à 9	297	7,0	1 134	0,2	561	0,0	1 695	0,1	324	0,0	2 019	0,0	
10 à 29	697	16,5	5 615	0,8	2 470	0,4	8 085	0,6	4 757	0,3	12 842	0,5	
30 à 49	433	10,2	6 826	0,9	2 913	0,5	9 739	0,7	7 142	0,5	16 881	0,6	
50 à 99	613	14,5	16 376	2,3	6 733	1,1	23 109	1,7	21 022	1,5	44 131	1,6	
100 à 199	527	12,5	25 514	3,5	10 453	1,7	35 967	2,7	38 485	2,7	74 452	2,7	
200 à 499	515	12,2	53 643	7,4	21 203	3,5	74 846	5,6	89 680	6,3	164 526	6,0	
500 à 999	212	5,0	49 038	6,7	19 208	3,2	68 246	5,1	79 398	5,6	147 644	5,4	
1 000 à 4 999	242	5,7	135 258	18,6	52 026	8,7	187 284	14,1	301 669	21,3	488 953	17,8	
5 000 à 9 999	29	0,7	43 047	5,9	27 175	4,5	70 222	5,3	131 055	9,2	201 277	7,3	
10 000 ou plus	27	0,6	389 412	53,6	456 364	76,1	845 776	63,8	745 212	52,5	1 590 988	58,0	
Total	4 225	100,0	726 801	100,0	599 450	100,0	1 326 251	100,0	1 418 787	100,0	2 745 038	100,0	

TABLEAU 3

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1995**

Secteur d'activité économique	Participants au Québec							
	Tous les régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants	Participant	Participants et participant	Nombre	Nombre	%
Secteur primaire	102	2,4	16 181	1 571	17 752	19 470	37 222	1,4
Secteur secondaire								
Industries manufacturières								
– Aliments et boissons, tabac, caoutchouc, cuir	255	6,0	24 645	7 395	32 040	48 310	80 350	2,9
– Textiles, bonneterie, vêtement	106	2,5	6 740	6 889	13 629	8 281	21 910	0,8
– Papier et produits connexes, bois, meuble et articles d'ameublement	188	4,4	30 168	2 975	33 143	17 354	50 497	1,8
– Imprimerie, édition et industries connexes	109	2,6	9 394	4 042	13 436	28 532	41 968	1,5
– Industrie métallique primaire, produits métalliques	189	4,5	25 285	2 598	27 883	26 139	54 022	2,0
– Machinerie, matériel de transport	180	4,3	30 202	5 030	35 232	86 274	121 506	4,4
– Industrie des appareils et du matériel électriques	125	3,0	9 730	3 198	12 928	35 350	48 278	1,8
– Industrie chimique et des produits connexes	190	4,5	9 395	5 402	14 797	34 536	49 333	1,8
– Autres industries manufacturières	165	3,9	13 157	2 405	15 562	37 614	53 176	1,9
Construction	194	4,6	97 944	645	98 589	39 771	138 360	5,0
Total partiel	1 701	40,3	256 660	40 579	297 239	362 161	659 400	24,0
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	265	6,3	76 345	30 043	106 388	142 049	248 437	9,1
Commerce en gros	576	13,6	22 197	10 037	32 234	54 797	87 031	3,0
Commerce en détail	175	4,1	18 956	26 698	45 654	198 265	243 919	8,2
Finance, assurances et immeuble	354	8,4	23 819	63 595	87 414	223 782	311 196	11,3
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	692	16,4	173 840	336 269	510 109	107 249	617 358	22,5
Administration publique et défense nationale	360	8,5	138 803	90 658	229 461	311 014	540 475	19,7
Total partiel	2 422	57,3	453 960	557 300	1 011 260	1 037 156	2 048 416	74,6
Total	4 225	100,0	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038	100,0

TABLEAU 4

RÉGIMES GARANTIS ET NON GARANTIS, ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC
ET HORS DU QUÉBEC, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1995

Type d'employeur	Régimes garantis				Régimes non garantis				Tous les régimes			
	Participants		Participants		Participants		Participants		Participants		Participants	
	Régimes	au Québec	hors du Québec	Total	Régimes	au Québec	hors du Québec	Total	Régimes	au Québec	hors du Québec	Total
Organisme public												
Municipalités et organismes paramunicipaux	4	87	-	87	356	65 173	4	65 177	360	65 260	4	65 264
Organismes du gouvernement fédéral	4	77 498	310 626	388 124	10	5 685	13 657	19 342	14	83 183	324 283	407 466
Organismes du gouvernement québécois	8	44 499	-	44 499	30	550 010	6 325	556 335	38	594 509	6 325	600 834
Autres organismes gouvernementaux	-	-	-	-	12	2 059	384	2 443	12	2 059	384	2 443
Total partiel	16	122 084	310 626	432 710	408	622 927	20 370	643 297	424	745 011	330 996	1 076 007
Organisme privé												
Compagnie ou société	120	3 420	30 707	34 127	3 368	555 552	995 759	1 551 311	3 488	558 972	1 026 466	1 585 438
Coopérative	-	-	-	-	23	3 905	12 578	16 483	23	3 905	12 578	16 483
Autres	20	598	1 768	2 366	270	17 765	46 979	64 744	290	18 363	48 747	67 110
Total partiel	140	4 018	32 475	36 493	3 661	577 222	1 055 316	1 632 538	3 801	581 240	1 087 791	1 669 031
Total	156	126 102	343 101	469 203	4 069	1 200 149	1 075 686	2 275 835	4 225	1 326 251	1 418 787	2 745 038

TABLEAU 5

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
ET L'ANNÉE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME – 1995

Secteur d'activité économique	Année de l'entrée en vigueur du régime											
	Avant 1960		De 1960 à 1969		De 1970 à 1979		De 1980 à 1989		De 1990 à 1995		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Secteur primaire	11	3 129	13	5 287	17	1 681	48	6 837	13	818	102	17 752
Secteur secondaire												
Industries manufacturières	260	54 631	250	50 095	286	35 250	491	40 429	220	18 245	1 507	198 650
Construction	12	177	15	749	27	97 006	99	418	41	239	194	98 589
Total partiel	272	54 808	265	50 844	313	132 256	590	40 847	261	18 484	1 701	297 239
Secteur tertiaire												
Transports, communications et autres services d'utilité publique	35	61 482	41	12 990	70	12 462	78	10 115	41	9 339	265	106 388
Commerce	78	9 174	92	6 822	180	46 432	291	12 835	110	2 625	751	77 888
Finance, assurances et immeuble	70	34 380	74	9 618	54	36 498	99	4 423	57	2 495	354	87 414
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	96	41 875	134	22 200	148	421 159	222	20 060	92	4 815	692	510 109
Administration publique et défense nationale	48	113 379	43	10 347	101	95 954	113	8 557	55	1 224	360	229 461
Total partiel	327	260 290	384	61 977	553	612 505	803	55 990	355	20 498	2 422	1 011 260
Total	610	318 227	662	118 108	883	746 442	1 441	103 674	629	39 800	4 225	1 326 251

TABLEAU 6 RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME ET L'ANNÉE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME – 1995

Nombre total de participants par régime	Année de l'entrée en vigueur du régime										Total	
	Avant 1960		De 1960 à 1969		De 1970 à 1979		De 1980 à 1989		De 1990 à 1995			
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1 à 9	24	86	63	262	88	378	528	1 697	227	554	930	2 977
10 à 49	122	1 610	141	1 988	303	5 397	386	6 130	178	2 699	1 130	17 824
50 à 199	159	7 786	220	9 231	288	15 043	332	18 524	141	8 492	1 140	59 076
200 à 499	121	15 563	119	16 752	112	16 362	107	16 894	56	9 275	515	74 846
500 ou plus	184	293 182	119	89 875	92	709 262	88	60 429	27	18 780	510	1 171 528
Total	610	318 227	662	118 108	883	746 442	1 441	103 674	629	39 800	4 225	1 326 251

1.2 Les dispositions des régimes actifs et les participants

Les conditions d'admission

Les régimes de retraite déterminent si un nouvel employé a le choix ou non de participer au régime de retraite. Ainsi, 68,8 % des régimes rendent obligatoire la participation du travailleur au régime lorsqu'il répond aux conditions d'admission. Les régimes qui laissent l'adhésion au choix du travailleur représentent 28,0 % de tous les régimes et ceux qui l'interdisent, 3,2 %.

Les régimes fixent également des conditions d'admission pour éviter d'admettre automatiquement des nouveaux employés qui pourraient quitter leur emploi après quelques mois. Cependant, ces conditions ne peuvent être plus contraignantes que celles fixées par la loi. Un nombre de 1 194 régimes, soit 28,2 % des régimes couvrant 59,2 % des participants, ne fixent aucune condition d'adhésion au travailleur, c'est-à-dire qu'il participe immédiatement au régime de retraite en vigueur. Les autres régimes, qui obligent les travailleurs à remplir certaines conditions autres que celles prescrites par la loi, représentent 26,3 % de l'ensemble de 11,7 % des participants. Une proportion de 45,3 % des régimes déterminent l'adhésion de leurs travailleurs selon les conditions prescrites par la loi, soit que le travailleur ait reçu de l'employeur une rémunération au moins égale à 35,0 % du maximum des gains admissibles établi pour l'année de référence, conformément à la *Loi sur le régime de rentes du Québec* ou ait travaillé pour l'employeur durant au moins sept cent heures.

Des employeurs qui ont dans leurs entreprises plusieurs catégories d'employés peuvent créer, pour chaque catégorie, un régime avec des dispositions particulières. Ainsi, ils réservent l'adhésion au régime à une catégorie

précise d'employés. Les régimes qui permettent l'admission de tous les employés comptent pour 54,8 % de tous les régimes et 72,3 % des participants. On compte 676 régimes, soit 16,0 % de l'ensemble, qui ont été créés spécifiquement pour les cadres supérieurs, mais ces derniers représentent moins de 1,0 % des participants. Les 294 régimes dont l'adhésion est réservée strictement aux employés syndiqués rassemblent 9,8 % des participants.

La plupart des régimes de retraite réservés aux cadres supérieurs sont des régimes non contributifs, c'est-à-dire que les cotisations sont entièrement payées par l'employeur. En effet, ces régimes sont à 78,9 % des régimes non contributifs, alors que cette proportion est de 51,5 % pour les régimes réservés aux employés à traitement, de 32,0 % pour ceux qui visent les employés syndiqués et de 25,1 % pour les régimes où tous les employés sont admis.

L'origine, le calcul des cotisations et la coordination

Lorsque les cotisations qui servent à financer un régime sont versées à la fois par les employés et les employeurs, le régime est dit contributif. Dans le cas où les cotisations sont uniquement patronales, le régime est appelé non contributif. Sur les 4 225 régimes actifs en 1995, 61,8 % sont des régimes contributifs. Ce type de régime rassemble cependant la majorité des participants au Québec, soit 85,7 %.

Les régimes de retraite ont la possibilité d'assumer eux-mêmes leur gestion financière, c'est-à-dire d'administrer les entrées et les sorties de fonds, ainsi que la caisse du régime. Cependant, la plupart des régimes délèguent cette fonction à une tierce partie, le gestionnaire financier.

Les compagnies d'assurances assument la gestion financière de la majorité des régimes de retraite, bien que ces régimes ne regroupent que 7,9 % des participants québécois. Ce sont les régimes dont la gestion est confiée à l'État, au nombre de dix-sept, qui rassemblent le plus de participants au Québec, soit environ 53,9 %, suivis des régimes dont la gestion se fait par acte de fiducie avec 32,9 % des participants québécois.

Sur les 1 613 régimes non contributifs, seulement neuf appartiennent à des organismes du secteur public et ils ne regroupent que 820 participants au Québec. Ainsi, la quasi-totalité des régimes non contributifs se trouvent dans le secteur privé. Toutefois, dans toutes les catégories d'employeurs, on retrouve toujours plus de régimes contributifs que de régimes non contributifs. La catégorie « Compagnie ou société » regroupe le plus grand nombre de régimes non contributifs, soit 1 536 qui représentent 44,0 % des régimes de cette catégorie et 33,1 % des participants.

Pour les régimes contributifs, la cotisation patronale la plus populaire est le versement en fonction du solde du coût de la rente. L'employeur verse chaque année une somme qui correspond à la différence entre les montants des cotisations salariales et le montant du coût de la rente qui doit être versé. Ce mode de cotisation est retenu par 47,5 % des régimes contributifs et touche 80,0 % des participants.

Dans une proportion de 65,4 %, les participants versent une cotisation supérieure à 5,0 % de leur salaire. La catégorie la plus importante est celle des régimes qui fixent le pourcentage du salaire à 5,0 % avec 1 075 régimes. La combinaison des cotisations patronales et des cotisations salariales qui vise le plus grand nombre de participants est « solde du coût de la rente » pour l'employeur et « pourcentage du salaire supérieur à 5,0 % » pour les salariés.

La coordination avec le Régime de rentes du Québec

La coordination de la cotisation d'un régime de retraite avec celle du Régime de rentes du Québec (pour les régimes ne relevant pas du Québec, il s'agit du Régime de pensions du Canada) a pour objectif de réduire le montant de la cotisation versée par un employé ou un employeur. L'objectif recherché est d'éviter que des cotisations soient payées deux fois sur la même tranche de salaire, une fois au régime de retraite et une fois au régime général.

En ce sens, la coordination vise à prélever le montant de cotisation qui générera une rente pour compléter celle du Régime de rentes du Québec. Selon le même principe, les

prestations de retraite peuvent être coordonnées avec celles du Régime de rentes du Québec. Un régime peut être coordonné à la fois par les cotisations et par les prestations.

Deux formes de coordination par le salaire sont retenues dans nos données. La première est la coordination par réduction directe, qui tient compte du montant de la cotisation au Régime de rentes du Québec dans l'établissement de la cotisation. Par exemple, un régime détermine que l'employé paiera une cotisation de 5,0 % de ses gains, moins la cotisation versée au Régime de rentes du Québec. Si cet employé gagne 30 000 \$, il aura une cotisation de 782 \$, soit 1 500 \$ de cotisations à son régime moins la cotisation de 718 \$ versée au Régime de rentes du Québec en 1995. La seconde forme de coordination est la coordination indirecte qui fixe un taux de cotisation différent selon les tranches de salaire ou qui ne tient pas compte d'une certaine tranche du salaire pour établir la cotisation. Ainsi, un régime peut déterminer qu'un employé paiera un taux réduit de cotisation ou aucune cotisation pour ses gains inférieurs au maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec. Si un employé a des gains de 40 000 \$, soit supérieurs au maximum des gains admissibles de 34 900 \$ en 1995, et que sa cotisation est de 2,5 % sur les gains inférieurs au maximum des gains admissibles et de 5,0 % pour les gains supérieurs, le montant de sa cotisation sera de 1 127,50 \$.

Une forte proportion des régimes ne sont pas coordonnés, soit 63,6 % des régimes, mais ils couvrent une proportion moins grande de participants, soit 26,2 %. Pour 62,1 % des participants, leurs cotisations et leurs prestations sont à la fois coordonnées, tandis que pour 8,7 %, seules les prestations le sont et que pour 2,9 %, il s'agit des cotisations seulement. Les régimes contributifs sont coordonnés dans une proportion de 41,9 %, alors que les régimes non contributifs le sont pour 27,5 %. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les régimes contributifs peuvent être coordonnés de trois façons (par la cotisation salariale, par la cotisation patronale et par la prestation) alors que pour les régimes non contributifs, la coordination ne s'effectue que par la cotisation patronale et par la prestation. Dans les régimes non contributifs, la coordination par la cotisation patronale est peu fréquente, puisque seulement 16 des 1 613 régimes l'utilisent. L'analyse de la coordination de la cotisation salariale indique que la majorité des régimes, soit 1 592 des 2 612 régimes, ne sont pas coordonnés, mais qu'en raison de la coordination des cotisations salariales des régimes du secteur public, plus des trois quarts des participants ont leur cotisation coordonnée. Par rapport aux régimes coordonnés, une plus grande proportion des régimes non coordonnés fixent un taux de cotisation qui, en général, est

plus faible. Ainsi, 29,5 % des régimes non coordonnés ont une cotisation inférieure à 4,0 % du salaire, alors que cette proportion est de 5,7 % pour les régimes coordonnés.

La plupart des régimes (95,5 %), ne coordonnent pas les cotisations patronales. Cela est dû en particulier aux régimes dont la part de l'employeur est le solde du coût de la rente, aux régimes dont la cotisation patronale est fixe et aux régimes dont la formule de cotisation patronale est déterminée en fonction de critères qui ne se prêtent pas à la coordination (catégorie « Autres cotisations »).

La coordination de la rente

Près des deux tiers des régimes de retraite n'ont pas de méthode de coordination de la rente. Les 235 684 participants à ces régimes représentent 17,8 % des participants. Si on exclut les régimes à cotisation déterminée qui ne peuvent être coordonnés par la rente, le nombre de régimes dont la rente n'est pas coordonnée est de 966, soit 39,5 % des régimes à prestations déterminées qui regroupent 12,4 % de leurs participants. La méthode de coordination indirecte de la rente, qui s'applique à près de 900 000 participants, est la plus répandue car elle est utilisée par les régimes du secteur public.

Les cotisations facultatives

Certains régimes permettent aux employés de verser des sommes à titre de cotisations facultatives en plus des cotisations salariales obligatoires ; toutefois, l'employeur n'est pas tenu de verser des cotisations en contrepartie. On observe que 70,5 % des régimes et 30,1 % des participants ont la possibilité de verser des cotisations facultatives et de bonifier leurs rentes. Une plus forte proportion des régimes à cotisation déterminée offrent la possibilité de verser des cotisations facultatives, soit 90,8 % des régimes en regard de 55,6 % pour les régimes à prestations déterminées. La facilité de gérer la valeur des cotisations versées par un participant à un régime à cotisation déterminée explique pourquoi tant de régimes offrent la possibilité de verser des cotisations facultatives.

La formation de la rente de retraite

On distingue deux grandes catégories de régimes lorsqu'on les partage en fonction de la formule de rente. Il y a les régimes à prestations déterminées dans lesquels le montant de la rente est fixé à l'avance selon une formule bien précise, et les régimes à cotisation déterminée où le montant de la rente n'est pas connu à l'avance puisqu'il dépend des cotisations accumulées et disponibles à la retraite. On classe dans deux sous-catégories les régimes dont les méthodes de calcul de la cotisation et de la

prestation sont dérivées des deux principales catégories. Ce sont, premièrement, les régimes à cotisation et prestations déterminées qui fixent à la fois une formule de calcul pour la cotisation et une formule de calcul pour la prestation et, deuxièmement, les régimes hybrides qui regroupent les régimes dont la rente de retraite est déterminée par plus d'un type de formation de la rente.

On remarque que la catégorie des régimes à prestations déterminées regroupe un plus grand nombre de régimes, soit 2 280 régimes, que celle des régimes à cotisation déterminée, qui en compte 1 779. Toutefois, la première catégorie rassemble douze fois plus de participants québécois. Ainsi, les régimes à prestations déterminées représentent 54,0 % de l'ensemble des régimes, mais regroupent près de 77,0 % des participants au Québec. Les régimes à cotisation déterminée, qui représentent 42,1 % des régimes, ne rassemblent que 6,2 % des participants québécois. Les autres participants québécois se répartissent ainsi, soit 15,4 % dans des régimes à cotisation et prestations déterminées et 1,5 % dans des régimes hybrides.

La méthode de calcul de la rente

Remarquons que pour 1 779 régimes à cotisation déterminée, aucune méthode de calcul n'est utilisée pour établir le montant de la rente, puisque ce montant est calculé à partir des fonds accumulés par le participant à son départ en retraite. Le nombre de régimes qui versent une rente forfaitaire est de 179 et ils regroupent 52 518 participants du Québec. Les régimes dont le montant de la rente est établi en fonction d'un certain pourcentage des salaires sont au nombre de 2 101 et ils comptent 968 256 participants québécois. Les régimes qui utilisent les salaires des meilleures années composent 28,3 % des régimes et comptent pour 66,2 % des participants du Québec.

Les régimes dont la date d'entrée en vigueur est antérieure à 1980 sont en majorité des régimes à prestations déterminées, alors qu'on remarque que les régimes mis sur pied après 1980 sont surtout des régimes à cotisation déterminée. Ce phénomène peut s'expliquer premièrement par le fait que les régimes qui comptent peu de participants à leur création optent pour la cotisation déterminée et, deuxièmement, que les régimes à prestations déterminées qui sont établis par des moyennes et grandes entreprises ont plus de probabilité de poursuivre leurs opérations sur une longue période, d'où l'on trouve la plus grande proportion de régimes à prestations déterminées parmi les régimes de plus de dix années d'existence.

Les régimes à prestations déterminées représentent la majorité des régimes dans les secteurs primaire et secondaire, mais ne sont prépondérants dans le secteur tertiaire que dans deux catégories, soit les transports, les communications et les autres secteurs d'utilité publique, ainsi que la finance, l'assurance et l'immeuble. C'est dans le secteur des industries manufacturières que les régimes à prestations déterminées dominent avec 1 076 régimes comparativement aux 542 régimes à cotisation déterminée, et dans le secteur de la finance, de l'assurance et de l'immeuble, où leur nombre s'élève à 239, par rapport à 108 pour les régimes à cotisation déterminée.

Alors que cinq régimes à cotisation déterminée sur dix ont moins de 30 participants, les régimes à prestations déterminées en comptent trois sur dix seulement. Les régimes avec peu de participants ont tendance à être à cotisation déterminée, alors que les régimes à prestations déterminées comptent en général un plus grand nombre de participants. Toutefois, parmi les régimes à prestations déterminées, on en compte 295 qui ont moins de cinq participants, pour une moyenne de moins de trois participants. Ces régimes sont, pour la majorité, réservés aux administrateurs d'entreprises.

Les régimes à cotisation déterminée confient, dans une proportion de 84,5 %, la gestion de leurs régimes à une compagnie d'assurances, comparativement à 37,5 % pour les régimes à prestations déterminées. Ce phénomène s'explique par le fait que les compagnies d'assurances se voient confier, en général, la gestion des régimes qui comportent peu de participants et qui sont le plus souvent des régimes à cotisation déterminée. On constate que les régimes à prestations déterminées utilisent des actes de fiducie dans une proportion de 58,0 % alors que pour les régimes à cotisation déterminée, cette proportion est de 14,4 %.

Le droit à la retraite normale

Un participant qui part en retraite avec une rente entière, c'est-à-dire ni réduite ni augmentée par rapport à la prestation prévue par la méthode de calcul de la rente, est déclaré avoir pris une retraite normale. Tout régime détermine l'âge auquel un participant a droit à la retraite normale. Les régimes permettant une retraite normale à 65 ans touchent 83,5 % des participants. Les régimes dont l'âge normal de la retraite est fixé à 60 ans comptent 5,8 % des participants, alors que ceux dont l'âge est variable regroupent 10,4 % des participants.

Les régimes non contributifs offrent, dans une plus grande proportion, une retraite avant 65 ans, soit 9,0 % en comparaison de 4,6 % pour les régimes contributifs. Par

contre, ces régimes ne couvrent que 1,4 % des participants, alors que pour les régimes contributifs, cette proportion est de 6,8 %.

Les régimes à prestations déterminées sont un peu plus généreux que les régimes à cotisation déterminée, puisque 5,8 % de ces régimes permettent une retraite normale avant 65 ans à 7,2 % de leurs participants, alors que pour les régimes à cotisation déterminée, ces proportions sont respectivement de 7,0 % et 6,8 %.

Les prestations supplémentaires en cas de retraite avant 65 ans

Certains régimes accordent à un participant un complément de rente lorsqu'il prend sa retraite avant d'avoir droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse. Lorsqu'il reçoit la pension de la Sécurité de la vieillesse, le complément cesse d'être versé.

Parmi les régimes à prestations déterminées (incluant les régimes à cotisation et prestations déterminées), seulement 423 régimes, soit 16,3 % des régimes offrent des prestations supplémentaires de retraite avant 65 ans. Ces régimes comptent 16,0 % des participants à des régimes à prestations déterminées.

Le rajustement des rentes en cours

En raison de l'inflation qui érode le pouvoir d'achat des rentes en paiement, certains régimes prévoient un rajustement annuel du montant des rentes. Signalons que les données suivantes ne portent que sur les rajustements de rente automatiques et prévus dans les dispositions d'un régime. Ainsi, les rajustements qui ne sont pas automatiques et requièrent une décision de la part des gestionnaires du régime ne sont pas compris dans ces données. Par conséquent, les régimes qui valorisent les rentes uniquement par de tels ajustements ponctuels sont considérés comme s'ils n'ajustaient pas les prestations.

Sur les 2 424 régimes à prestations déterminées dont nous connaissons la formule de rajustement, seulement 23,2 % prévoient un rajustement des rentes en cours de paiement. Toutefois, ces régimes regroupent 818 652 participants, ce qui représente 61,7 % de l'ensemble des participants. Les régimes d'organismes publics prévoient le rajustement des rentes pour 97,4 % de leurs participants, alors que dans les régimes du secteur privé, ce pourcentage est de 20,9 %. Il n'y a que 108 régimes, couvrant 6,9 % des participants, qui offrent une augmentation intégrale de la rente basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Plus de la moitié des participants ont droit à une augmentation partielle basée sur l'IPC. L'augmentation

est alors accordée selon un pourcentage maximum de l'IPC, une fraction de l'IPC ou selon l'IPC réduit d'un pourcentage.

La garantie décès après la retraite

Au décès du participant, certains régimes prévoient le versement de sommes d'argent au conjoint ou à ses bénéficiaires en un seul versement ou sous forme de rente. On nomme cette disposition la garantie décès.

Pour les participants célibataires, les régimes prévoient des dispositions différentes de celles qui s'appliquent aux personnes mariées, étant donné qu'il n'y a pas de rente de conjoint. Des 2 446 régimes à prestations déterminées, nous connaissons les dispositions de 2 248 régimes quant aux prestations payables en cas de décès après la retraite pour les participants célibataires. La majorité des membres, soit un pourcentage de 53,4 %, participent à un régime qui verse, au décès d'un participant célibataire, un montant de capital correspondant aux cotisations salariales ou aux cotisations totales, moins les prestations qui ont déjà été versées. Il est à remarquer que 20,9 % des régimes regroupant 11,7 % des participants n'accordent aucune prestation et cessent le paiement de la rente au décès du participant célibataire. Par ailleurs, 1 610 des 2 248 régimes garantissent le versement de la rente pour une période fixe, même s'il y a décès du participant ; cette disposition se trouve dans 71,6 % des régimes, mais touche seulement 26,2 % des participants.

La période de garantie la plus fréquente est cinq années et elle est offerte par 840 régimes alors que la période de dix années est prévue par 610 régimes.

Depuis 1990, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* oblige les régimes à prévoir le versement d'une rente de conjoint au décès d'un participant marié. Toutefois, elle permet au régime qui n'avait pas prévu à sa création le versement d'une rente de conjoint, de réduire le montant de la rente du participant afin de verser une rente à son conjoint. Pour 81,3 % des régimes qui réduisent la rente versée au membre, le nombre de participants touchés par cette disposition est de 47,6 %. Donc, la majorité des participants à des régimes complémentaires, soit 52,4 %, ont droit à une rente initiale non réduite et leur conjoint, à une rente à leur décès.

Dans une proportion de 88,9 %, les régimes accordent une rente de conjoint égale à 60 % de la rente initiale. Cependant, ces régimes ne couvrent que 48,9 % des participants. Les onze régimes offrant une rente inférieure à 60 % sont, pour la plupart, des régimes du secteur public non soumis à la *Loi sur les régimes*

complémentaires de retraite. Rappelons que cette loi fixe le montant de la rente du conjoint à au moins 60 % du montant de la rente initiale.

La garantie invalidité

La garantie invalidité a pour objectif d'assurer le participant devenu invalide de recevoir une rente. Cette rente peut être équivalente à l'accumulation des prestations du participant au moment où il devient invalide ou représenter la rente qu'il aurait reçue à l'âge de la retraite normale. Un nombre de 996 régimes offrent une rente d'invalidité. Ce sont donc seulement 23,6 % des régimes, regroupant 30,5 % des participants, qui prévoient cette garantie. Toutefois, il est à noter que certaines entreprises dont le régime de retraite ne prévoit pas de garantie invalidité peuvent offrir cette protection par un programme d'assurance collective. Cet arrangement explique peut-être pourquoi le nombre de régimes sans garantie invalidité est si important, soit plus de 76,4 % des régimes.

Les régimes à cotisation déterminée qui offrent une rente d'invalidité sont moins nombreux que les régimes à prestations déterminées, soit 15,9 % comparativement à 28,6 %.

TABLEAU 7

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON QUE L'ADMISSION DES
NOUVEAUX SALARIÉS EST OBLIGATOIRE, FACULTATIVE OU INTERDITE – 1995**

Secteur d'activité économique	Admission								Total	
	Obligatoire		Facultative		Interdite		Autre			
	Régimes	Participants au Québec	Régimes	Participants au Québec	Régimes	Participants au Québec	Régimes	Participants au Québec	Régimes	Participants au Québec
Secteur primaire	80	16 906	21	821	1	25	-	-	102	17 752
Secteur secondaire										
Industries manufacturières	1 109	173 943	365	24 079	33	628	-	-	1 507	198 650
Construction	137	97 985	35	572	22	32	-	-	194	98 589
Total partiel	1 246	271 928	400	24 651	55	660	-	-	1 701	297 239
Secteur tertiaire										
Transports, communications et autres services d'utilité publique	187	103 233	64	2 341	13	270	1	544	265	106 388
Commerce	469	65 040	263	9 887	18	2 954	1	7	751	77 888
Finance, assurances et immeuble	273	83 116	61	3 856	19	204	1	238	354	87 414
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	449	468 088	222	15 191	20	26 784	1	46	692	510 109
Administration publique et défense nationale	205	215 021	146	3 540	9	10 900	-	-	360	229 461
Total partiel	1 583	934 498	756	34 815	79	41 112	4	835	2 422	1 011 260
Total	2 909	1 223 332	1 177	60 287	135	41 797	4	835	4 225	1 326 251

TABLEAU 8

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES CONDITIONS D'ADMISSION
ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1995**

Conditions d'admission	Régimes contributifs		Régimes non contributifs		Tous les régimes	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Aucune condition	411	688 126	783	84 650	1 194	772 776
Prescrites par la loi	1 489	325 773	427	72 549	1 916	398 322
Autres conditions ⁽¹⁾	712	122 600	403	32 553	1 115	155 153
Total	2 612	1 136 499	1 613	189 752	4 225	1 326 251

1. Admission à la discrétion de l'employeur ou selon le niveau de salaire.

TABLEAU 9

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOYÉS ADMISES
ET LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Catégories d'employés	Régimes à prestations déterminées																	
	Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾		Régimes à rente								Régimes à cotisation et prestations déterminées		Régimes hybrides				Total	
			Régimes à rente forfaitaire		Salaires de carrière		Régimes pourcentage-salaire		Salaires meilleures années				Régimes hybrides					
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Tous les employés	1 216	48 204	27	9 303	389	44 562	78	5 969	544	794 003	26	45 445	34	10 759	2 314	958 245		
Employés à traitement	53	916	9	698	81	2 725	32	1 333	208	14 692	2	112	9	136	394	20 612		
Employés à rémunération horaire	21	2 046	43	8 689	14	896	3	72	9	5 467	-	-	-	-	90	17 170		
Cadres supérieurs	276	3 668	2	5	137	1 665	15	86	239	4 811	1	2	6	578	676	10 815		
Surveillants	6	66	1	4	1	15	-	-	9	855	-	-	-	-	17	940		
Employés syndiqués	78	12 565	57	22 876	50	15 811	7	2 942	45	17 338	49	54 866	8	3 698	294	130 096		
Employés non syndiqués	33	3 582	1	2	22	1 592	3	216	50	8 952	3	5 999	12	2 425	124	22 768		
Autres catégories	33	1 672	3	89	23	1 368	7	1 291	47	19 430	4	97 329	3	24	120	121 203		
Combinaisons de catégories	63	9 152	36	10 852	31	8 858	12	1 052	45	12 255	4	686	5	1 547	196	44 402		
Total	1 779	81 871	179	52 518	748	77 492	157	12 961	1 196	877 803	89	204 439	77	19 167	4 225	1 326 251		

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 10

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOYÉS ADMISES
ET SELON QUE LE RÉGIME EST CONTRIBUTIF OU NON – 1995**

Catégories d'employés	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Régimes		Participants		Régimes		Participants		Régimes		Participants	
	Régimes	%	au Québec	%	Régimes	%	au Québec	%	Régimes	%	au Québec	%
Tous les employés	1 734	66,4	880 957	77,5	580	36,0	77 288	40,7	2 314	54,8	958 245	72,3
Employés à traitement	191	7,3	10 825	1,0	203	12,6	9 787	5,2	394	9,3	20 612	1,6
Employés à rémunération horaire	36	1,4	8 197	0,7	54	3,3	8 973	4,7	90	2,1	17 170	1,3
Cadres supérieurs	143	5,5	7 466	0,7	533	33,0	3 349	1,8	676	16,0	10 815	0,8
Surveillants	11	0,4	762	0,0	6	0,4	178	0,0	17	0,4	940	0,0
Employés syndiqués	200	7,7	67 594	5,9	94	5,8	62 502	32,9	294	7,0	130 096	9,8
Employés non syndiqués	97	3,7	19 774	1,7	27	1,7	2 994	1,6	124	2,9	22 768	1,7
Autres catégories	78	3,0	117 395	10,3	42	2,6	3 808	2,0	120	2,8	121 203	9,1
Combinaisons de catégories	122	4,7	23 529	2,1	74	4,6	20 873	11,0	196	4,6	44 402	3,3
Total	2 612	100,0	1 136 499	100,0	1 613	100,0	189 752	100,0	4 225	100,0	1 326 251	100,0

TABLEAU 11

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS ET LA GESTION FINANCIÈRE – 1995**

Gestion financière	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Régimes		Participants		Régimes		Participants		Régimes		Participants	
	Régimes	au Québec	hors du Québec	Tous les participants	Régimes	au Québec	hors du Québec	Tous les participants	Régimes	au Québec	hors du Québec	Tous les participants
Compagnie d'assurances												
– régimes garantis	112	3 221	16 965	20 186	32	884	15 510	16 394	144	4 105	32 475	36 580
– régimes non garantis	1 512	75 123	85 781	160 904	758	24 914	58 184	83 098	2 270	100 037	143 965	244 002
Total partiel	1 624	78 344	102 746	181 090	790	25 798	73 694	99 492	2 414	104 142	176 440	280 582
Acte de fiducie	897	288 007	395 066	683 073	776	147 947	479 891	627 838	1 673	435 954	874 957	1 310 911
Société de gestion	8	1 140	26 368	27 508	3	6 108	21 566	27 674	11	7 248	47 934	55 182
État												
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	5	592 561	-	592 561	-	-	-	-	5	592 561	-	592 561
– Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	11	121 693	310 626	432 319	1	304	-	304	12	121 997	310 626	432 623
Total partiel	16	714 254	310 626	1 024 880	1	304	-	304	17	714 558	310 626	1 025 184
Autres types de gestion ⁽²⁾	67	54 754	3 439	58 193	43	9 595	5 391	14 986	110	64 349	8 830	73 179
Total	2 612	1 136 499	838 245	1 974 744	1 613	189 752	580 542	770 294	4 225	1 326 251	1 418 787	2 745 038

1. Ces régimes sont garantis.

2. Comprend les régimes dont la gestion est confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 12

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LE TYPE
D'EMPLOYEUR ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1995

Type d'employeur	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Régimes	Participants	Participant ^{es}	Participant ^{es} et participant ^{es}	Régimes	Participants	Participant ^{es}	Participant ^{es} et participant ^{es}	Régimes	Participants	Participant ^{es}	Participant ^{es} et participant ^{es}
Organisme public												
Municipalités et organismes paramunicipaux	354	48 045	16 718	64 763	6	391	106	497	360	48 436	16 824	65 260
Organismes du gouvernement fédéral	13	50 645	32 537	83 182	1	1	-	1	14	50 646	32 537	83 183
Organismes du gouvernement québécois	36	222 675	371 512	594 187	2	270	52	322	38	222 945	371 564	594 509
Autres organismes gouvernementaux	12	923	1 136	2 059	-	-	-	-	12	923	1 136	2 059
Total partiel	415	322 288	421 903	744 191	9	662	158	820	424	322 950	422 061	745 011
Organisme privé												
Compagnie ou société	1 952	270 606	103 296	373 902	1 536	120 301	64 769	185 070	3 488	390 907	168 065	558 972
Coopérative	22	2 573	1 324	3 897	1	-	8	8	23	2 573	1 332	3 905
Autres	223	7 209	7 300	14 509	67	3 162	692	3 854	290	10 371	7 992	18 363
Total partiel	2 197	280 388	111 920	392 308	1 604	123 463	65 469	188 932	3 801	403 851	177 389	581 240
Total	2 612	602 676	533 823	1 136 499	1 613	124 125	65 627	189 752	4 225	726 801	599 450	1 326 251

TABLEAU 13

RÉGIMES CONTRIBUTIFS ET PARTICIPANTS,
SELON LES MÉTHODES DE CALCUL DES COTISATIONS – 1995

Méthodes de calcul des cotisations salariales	Cotisations patronales												Total		
	Pourcentage du salaire								Solde du coût de la rente		Autres cotisations ⁽¹⁾				
	Moins de 3,0 %		3,0 % à 4,9 %		5,0 %		Plus de 5,0 %						Régimes	Participants	Régimes
Pourcentage du salaire															
Moins de 3,0 %	141	9 076	16	2 136	6	45	5	43	59	7 816	10	750	237	19 866	
3,0 % à 4,9 %	40	1 813	277	18 367	13	709	16	3 130	303	51 306	19	1 631	668	76 956	
5,0 %	17	550	18	861	434	11 741	25	6 863	562	96 826	19	5 189	1 075	122 030	
Plus de 5,0 %	4	21	2	14	2	41	68	41 860	233	701 082	4	96	313	743 114	
Autres cotisations ⁽²⁾	3	25	2	17	4	484	2	91	84	51 645	224	122 271	319	174 533	
Total	205	11 485	315	21 395	459	13 020	116	51 987	1 241	908 675	276	129 937	2 612	1 136 499	

1. Comprend la cotisation fixe, la cotisation horaire, la cotisation fondée sur les bénéfices, selon la convention collective, et la cotisation maximale de 18 % des gains.

2. Cotisations différentes selon le choix du participant, l'âge, le nombre d'années de service ou de participation, le niveau de salaire ou la catégorie professionnelle.

Sont également incluses la cotisation fixe, la cotisation horaire et la cotisation maximale de 18 % des gains.

TABLEAU 14

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS ET LES MÉTHODES DE COORDINATION, ET SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995

Formation de la rente de retraite	Régimes non coordonnés		Méthodes de coordination						Total	
	Participants et		Par les cotisations		Par les prestations		Par les cotisations et les prestations		Participants et	
	Régimes	participants	Régimes	participants	Régimes	participants	Régimes	participants	Régimes	participants
Régimes contributifs										
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 121	56 518	192	10 933	-	-	-	-	1 313	67 451
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	19	6 385	2	166	-	-	-	-	21	6 551
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	168	16 118	41	2 606	11	5 807	272	40 208	492	64 739
Régimes fin de carrière	19	1 452	11	395	5	255	43	6 734	78	8 836
Régimes salaire meilleures années	115	16 532	46	9 303	46	46 056	387	739 310	594	811 201
Total partiel	321	40 487	100	12 470	62	52 118	702	786 252	1 185	891 327
Régimes à cotisation et prestations déterminées	43	112 172	4	12 958	4	201	7	35 042	58	160 373
Régimes hybrides	35	12 997	17	1 703	-	-	4	2 648	56	17 348
Total	1 520	222 174	313	38 064	66	52 319	713	823 942	2 612	1 136 499
Régimes non contributifs										
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	450	14 008	16	412	-	-	-	-	466	14 420
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	157	45 966	-	-	1	1	-	-	158	45 967
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	165	4 672	-	-	91	8 081	-	-	256	12 753
Régimes fin de carrière	40	994	-	-	39	3 131	-	-	79	4 125
Régimes salaire meilleures années	308	14 594	-	-	294	52 008	-	-	602	66 602
Total partiel	670	66 226	-	-	425	63 221	-	-	1 095	129 447
Régimes à cotisation et prestations déterminées	29	43 856	-	-	2	210	-	-	31	44 066
Régimes hybrides	20	1 796	-	-	1	23	-	-	21	1 819
Total	1 169	125 886	16	412	428	63 454	-	-	1 613	189 752
Tous les régimes										
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 571	70 526	208	11 345	-	-	-	-	1 779	81 871
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	176	52 351	2	166	1	1	-	-	179	52 518
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	333	20 790	41	2 606	102	13 888	272	40 208	748	77 492
Régimes fin de carrière	59	2 446	11	395	44	3 386	43	6 734	157	12 961
Régimes salaire meilleures années	423	31 126	46	9 303	340	98 064	387	739 310	1 196	877 803
Total partiel	991	106 713	100	12 470	487	115 339	702	786 252	2 280	1 020 774
Régimes à cotisation et prestations déterminées	72	156 028	4	12 958	6	411	7	35 042	89	204 439
Régimes hybrides	55	14 793	17	1 703	1	23	4	2 648	77	19 167
Total	2 689	348 060	329	38 476	494	115 773	713	823 942	4 225	1 326 251

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 15

RÉGIMES CONTRIBUTIFS ET PARTICIPANTS, SELON LES MÉTHODES DE COORDINATION ET DE CALCUL DES COTISATIONS SALARIALES – 1995

Méthode de calcul des cotisations salariales	Méthodes de coordination des cotisations								Total des régimes contributifs	
	Cotisations non coordonnées		Coordination par réduction directe		Coordination indirecte par réduction indirecte ⁽¹⁾		Total			
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Pourcentage du salaire										
Moins de 3,0 %	216	18 947	11	177	10	742	21	919	237	19 866
3,0 % à 3,9 %	254	15 569	13	676	25	12 419	38	13 095	292	28 664
4,0 % à 4,9 %	197	24 232	35	2 690	144	21 370	179	24 060	376	48 292
5 %	483	27 271	208	15 947	384	78 812	592	94 759	1 075	122 030
Plus de 5,0 %	123	23 708	36	80 562	154	638 844	190	719 406	313	743 114
Cotisation fixe	50	6 068	-	-	-	-	-	-	50	6 068
Cotisation horaire	7	2 394	-	-	-	-	-	-	7	2 394
Autres cotisations ⁽²⁾	262	166 071	-	-	-	-	-	-	262	166 071
Total	1 592	284 260	303	100 052	717	752 187	1 020	852 239	2 612	1 136 499

1. Le pourcentage présenté pour cette catégorie est celui qui s'applique à la tranche supérieure du salaire.

2. Cotisations différentes selon le choix du participant, l'âge, le nombre d'années de service ou de participation, le niveau de salaire ou la catégorie professionnelle.

TABLEAU 16

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES MÉTHODES DE COORDINATION ET DE CALCUL DES COTISATIONS PATRONALES – 1995

Méthode de calcul des cotisations patronales	Méthode de coordination des cotisations								Total des régimes	
	Cotisations non coordonnées		Coordination par réduction directe		Coordination indirecte par réduction indirecte ⁽¹⁾		Total			
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Pourcentage du salaire										
Moins de 3,0 %	266	14 948	5	153	2	5	7	158	273	15 106
3,0 % à 3,9 %	220	16 549	7	151	7	588	14	739	234	17 288
4,0 % à 4,9 %	134	8 908	9	286	11	767	20	1 053	154	9 961
5 %	391	8 430	71	3 342	50	2 847	121	6 189	512	14 619
Plus de 5,0 %	111	14 244	14	2 488	16	35 830	30	38 318	141	52 562
Solde du coût de la rente	2 357	1 039 941	-	-	-	-	-	-	2 357	1 039 941
Cotisation fixe	73	4 087	-	-	-	-	-	-	73	4 087
Cotisation horaire	11	1 095	-	-	-	-	-	-	11	1 095
Cotisation fondée sur les bénéfices	21	485	-	-	-	-	-	-	21	485
Selon la convention collective	23	18 413	-	-	-	-	-	-	23	18 413
Jusqu'à 18 % des gains	159	773	-	-	-	-	-	-	159	773
Autres cotisations ⁽²⁾	267	151 921	-	-	-	-	-	-	267	151 921
Total	4 033	1 279 794	106	6 420	86	40 037	192	46 457	4 225	1 326 251

1. Le pourcentage présenté pour cette catégorie est celui qui s'applique à la tranche supérieure du salaire.

2. Cotisations différentes selon le choix du participant, l'âge, le nombre d'années de service ou de participation, le niveau de salaire ou la catégorie professionnelle.

TABLEAU 17 PARTICIPANTS ET RÉGIMES AVEC VERSEMENT DE COTISATIONS FACULTATIVES, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995

Formation de la rente de retraite	Cotisations facultatives					
	Permis		Non permises		Total	
	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 616	70 200	163	11 671	1 779	81 871
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	45	12 302	134	40 216	179	52 518
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	474	50 636	274	26 856	748	77 492
Régimes fin de carrière	88	8 222	69	4 739	157	12 961
Régimes salaire meilleures années	652	101 716	544	776 087	1 196	877 803
Total partiel	1 259	172 876	1 021	847 898	2 280	1 020 774
Régimes à cotisation et prestations déterminées	51	153 660	38	50 779	89	204 439
Régimes hybrides	51	12 112	26	7 055	77	19 167
Total	2 977	408 848	1 248	917 403	4 225	1 326 251

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfiques.

TABLEAU 18 RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995

Formation de la rente de retraite	Participants au Québec							
	Régimes		Participants		Participants et participantes		Tous les participants	
	Nombre	%	Nombre	Nombre	Nombre	Participants hors du Québec	Nombre	%
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 779	42,1	55 810	26 061	81 871	126 545	208 416	7,6
Régimes à prestations déterminées								
– Régimes à rente forfaitaire	179	4,2	45 928	6 590	52 518	114 617	167 135	6,1
– Régimes pourcentage-salaire								
Régimes salaires de carrière	748	17,7	53 645	23 847	77 492	143 138	220 630	8,0
Régimes fin de carrière								
Moins de 5 ans	49	1,2	1 745	1 671	3 416	9 898	13 314	0,5
5 ans	97	2,3	6 747	1 885	8 632	26 595	35 227	1,3
6 ans ou plus	11	0,3	511	402	913	2 190	3 103	0,1
Total partiel	157	3,7	9 003	3 958	12 961	38 683	51 644	1,9
Régimes salaire meilleures années								
Moins de 5 ans	443	10,5	54 211	23 995	78 206	140 256	218 462	8,0
5 ans	720	17,0	276 275	442 892	719 167	367 212	1 086 379	39,6
6 ans ou plus	33	0,8	48 501	31 929	80 430	315 450	395 880	14,4
Total partiel	1 196	28,3	378 987	498 816	877 803	822 918	1 700 721	62,0
Total	2 280	54,0	487 563	533 211	1 020 774	1 119 356	2 140 130	78,0
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	2,1	169 048	35 391	204 439	161 224	365 663	13,3
Régimes hybrides	77	1,8	14 380	4 787	19 167	11 662	30 829	1,1
Total	4 225	100,0	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038	100,0

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfiques.

TABLEAU 19 **RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE ET L'ANNÉE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME – 1995**

Formation de la rente de retraite	Année de l'entrée en vigueur du régime											
	Avant 1960		1960 à 1969		1970 à 1979		1980 à 1989		1990 à 1995		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	114	6 867	163	6 242	339	14 898	835	37 977	328	15 887	1 779	81 871
Régimes à prestations déterminées												
– Régimes à rente forfaitaire	22	8 935	36	15 257	56	16 716	53	8 598	12	3 012	179	52 518
– Régimes pourcentage-salaire												
Régimes salaires de carrière	151	21 079	159	22 707	183	17 187	145	12 096	110	4 423	748	77 492
Régimes fin de carrière	33	6 993	36	1 438	29	921	37	1 993	22	1 616	157	12 961
Régimes salaire meilleures années	268	226 984	232	53 354	221	561 265	334	29 087	141	7 113	1 196	877 803
Total partiel	474	263 991	463	92 756	489	596 089	569	51 774	285	16 164	2 280	1 020 774
Régimes à cotisation et prestations déterminées	9	40 256	20	15 889	36	130 338	16	10 663	8	7 293	89	204 439
Régimes hybrides	13	7 113	16	3 221	19	5 117	21	3 260	8	456	77	19 167
Total	610	318 227	662	118 108	883	746 442	1 441	103 674	629	39 800	4 225	1 326 251

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 20 **RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE ET LES MÉTHODES DE COORDINATION DE LA RENTE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Rente non coordonnée		Méthodes de coordination de la rente						Total	
			Directe		Indirecte		Autres méthodes			
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 779	81 871	–	–	–	–	–	–	1 779	81 871
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	139	38 730	–	–	1	1	39	13 787	179	52 518
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	337	22 545	26	4 996	348	49 100	37	851	748	77 492
Régimes fin de carrière	51	2 223	32	4 800	55	5 320	19	618	157	12 961
Régimes salaire meilleures années	393	29 028	223	54 280	504	783 094	76	11 401	1 196	877 803
Total partiel	920	92 526	281	64 076	908	837 515	171	26 657	2 280	1 020 774
Régimes à cotisation et prestations déterminées	45	58 901	3	6 343	10	29 110	31	110 085	89	204 439
Régimes hybrides	1	2 386	–	–	5	2 671	71	14 110	77	19 167
Total	2 745	235 684	284	70 419	923	869 296	273	150 852	4 225	1 326 251

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 21

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE
ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1995

Secteur d'activité économique	Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾		Régimes à prestations déterminées										Régimes à cotisation et prestations déterminées		Régimes hybrides		Total	
			Régimes à rente forfaitaire		Régimes pourcentage-salaire				Régimes pourcentage-salaire									
					Salaires de carrière		Fin de carrière		Salaires meilleures années		Salaires meilleures années							
			Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants						
Secteur primaire	38	4 673	14	7 858	11	815	-	-	38	4 405	1	1	-	-	102	17 752		
Secteur secondaire																		
Industries manufacturières	459	24 528	128	37 756	302	30 961	70	6 239	473	64 694	31	21 204	44	13 268	1 507	198 650		
Construction	83	988	3	202	48	370	2	21	50	353	8	96 655	-	-	194	98 589		
Total partiel	542	25 516	131	37 958	350	31 331	72	6 260	523	65 047	39	117 859	44	13 268	1 701	297 239		
Secteur tertiaire																		
Transports, communications et autres services d'utilité publique	100	6 974	5	1 760	51	5 123	11	1 044	77	48 376	16	41 159	5	1 952	265	106 388		
Commerce	426	15 949	12	1 341	126	18 040	30	976	137	14 203	5	26 408	15	971	751	77 888		
Finance, assurances et immeuble	108	4 304	-	-	54	4 891	19	2 714	166	74 827	3	537	4	141	354	87 414		
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	353	19 189	16	3 583	95	5 876	22	817	178	462 198	21	18 119	7	327	692	510 109		
Administration publique et défense nationale	212	5 266	1	18	61	11 416	3	1 150	77	208 747	4	356	2	2 508	360	229 461		
Total partiel	1 199	51 682	34	6 702	387	45 346	85	6 701	635	808 351	49	86 579	33	5 899	2 422	1 011 260		
Total	1 779	81 871	179	52 518	748	77 492	157	12 961	1 196	877 803	89	204 439	77	19 167	4 225	1 326 251		

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

TABLEAU 22

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE
ET LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1995

Nombre total de participants par régime ⁽¹⁾	Régimes à cotisation déterminée ⁽²⁾		Régimes à prestations déterminées										Régimes à cotisation et prestations déterminées		Régimes hybrides		Total	
			Régimes à rente forfaitaire		Régimes pourcentage-salaire				Régimes pourcentage-salaire									
					Salaires de carrière		Fin de carrière		Salaires meilleures années		Salaires meilleures années							
			Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants						
1 à 4	336	814	2	5	125	177	16	36	152	245	1	3	1	2	633	1 282		
5 à 9	208	1 261	4	23	24	129	6	25	50	230	2	14	3	13	297	1 695		
10 à 29	415	5 107	15	202	90	947	22	181	143	1 507	2	35	10	106	697	8 085		
30 à 49	214	5 201	18	535	65	1 429	15	236	105	2 077	5	107	11	154	433	9 739		
50 à 99	241	8 971	37	1 771	128	4 436	34	944	146	5 514	14	887	13	586	613	23 109		
100 à 199	175	11 794	29	3 246	112	8 367	22	934	168	9 851	9	769	12	1 006	527	35 967		
200 à 499	110	14 641	32	7 809	124	18 781	25	3 122	200	26 101	12	2 480	12	1 912	515	74 846		
500 à 999	44	11 718	17	8 644	34	9 677	8	2 008	90	25 510	14	8 024	5	2 665	212	68 246		
1 000 à 4 999	33	21 562	17	19 754	40	25 955	8	4 608	112	76 886	22	25 796	10	12 723	242	187 284		
5 000 à 9 999	2	801	4	6 976	5	4 697	-	-	13	37 804	5	19 944	-	-	29	70 222		
10 000 ou plus	1	1	4	3 553	1	2 897	1	867	17	692 078	3	146 380	-	-	27	845 776		
Total	1 779	81 871	179	52 518	748	77 492	157	12 961	1 196	877 803	89	204 439	77	19 167	4 225	1 326 251		

1. Les régimes sont classés selon le nombre de participants par régime, alors que le tableau ne présente que le nombre de participants québécois.

2. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

TABLEAU 23

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE
ET LE GESTIONNAIRE FINANCIER – 1995**

Formation de la rente de retraite	Gestionnaire financier									
	Compagnie d'assurances		Société de fiducie		État		Autres gestionnaires ⁽¹⁾		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à cotisation déterminée⁽²⁾	1 504	54 293	256	22 164	1	3 031	18	2 383	1 779	81 871
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	36	4 341	129	43 594	-	-	14	4 583	179	52 518
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	363	18 669	359	55 842	1	99	25	2 882	748	77 492
Régimes fin de carrière	79	1 893	72	8 643	-	-	6	2 425	157	12 961
Régimes salaire meilleures années	377	19 866	762	194 908	12	613 643	45	49 386	1 196	877 803
Total partiel	855	44 769	1 322	302 987	13	613 742	90	59 276	2 280	1 020 774
Régimes à cotisation et prestations déterminées	20	3 547	61	98 495	1	95 277	7	7 120	89	204 439
Régimes hybrides	35	1 533	34	12 308	2	2 508	6	2 818	77	19 167
Total	2 414	104 142	1 673	435 954	17	714 558	121	71 597	4 225	1 326 251

1. Comprend les régimes dont la gestion est confiée à une société de gestion de retraite.

2. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 24

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE
ET SELON QUE LE RÉGIME EST CONTRIBUTIF OU NON – 1995**

Âge normal de la retraite	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Participants		Participants		Participants		Participants		Participants		Participants	
	Régimes	Participants	Participant	Participant	Régimes	Participants	Participant	Participant	Régimes	Participants	Participant	Participant
Moins de 60 ans	2	107	38	145	-	-	-	-	2	107	38	145
60 ans	104	43 185	31 736	74 921	129	1 731	467	2 198	233	44 916	32 203	77 119
61 à 64 ans	13	925	1 087	2 012	16	193	240	433	29	1 118	1 327	2 445
65 ans	2 487	447 392	499 051	946 443	1 466	111 421	50 200	161 621	3 953	558 813	549 251	1 108 064
Âge variable ⁽¹⁾	6	111 067	1 911	112 978	2	10 780	14 720	25 500	8	121 847	16 631	138 478
Total	2 612	602 676	533 823	1 136 499	1 613	124 125	65 627	189 752	4 225	726 801	599 450	1 326 251

1. Selon les années de participation ou la catégorie professionnelle.

TABLEAU 25

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE
ET LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Âge normal de la retraite	Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾		Régimes à prestations déterminées				Régimes à cotisation et prestations déterminées		Régimes hybrides		Total	
	Régimes	Participants	Régimes à rente forfaitaire		Régimes pourcentage-salaire		Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
			Régimes	Participants	Régimes	Participants						
Moins de 60 ans	-	-	-	-	2	145	-	-	-	-	2	145
60 ans	124	5 482	3	46	101	71 162	4	307	1	122	233	77 119
61 à 64 ans	1	49	2	37	25	2 347	1	12	-	-	29	2 445
65 ans	1 654	76 340	174	52 435	1 968	879 286	82	83 344	75	16 659	3 953	1 108 064
Âge variable ⁽²⁾	-	-	-	-	5	15 316	2	120 776	1	2 386	8	138 478
Total	1 779	81 871	179	52 518	2 101	968 256	89	204 439	77	19 167	4 225	1 326 251

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiés.

2. Selon les années de participation ou la catégorie professionnelle.

TABLEAU 26

**PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ⁽¹⁾
AVEC PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR RETRAITE AVANT
65 ANS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Prestations supplémentaires				Total		
	Prévues		Non prévues		Régimes	Participants	
	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes			
Régimes à prestations déterminées							
– Régimes à rente forfaitaire		61	27 143	118	25 375	179	52 518
– Régimes pourcentage-salaire							
Régimes salaires de carrière		75	20 867	673	56 625	748	77 492
Régimes fin de carrière		15	2 412	142	10 549	157	12 961
Régimes salaire meilleures années		238	94 967	958	782 836	1 196	877 803
Total partiel	389	145 389	1 891	875 385	2 280	1 020 774	
Régimes à cotisation et prestations déterminées	20	49 526	69	154 913	89	204 439	
Régimes hybrides	14	3 782	63	15 385	77	19 167	
Total	423	198 697	2 023	1 045 683	2 446	1 244 380	

1. Comprend les régimes à cotisation et prestations déterminées et les régimes hybrides.

TABLEAU 27 PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ⁽¹⁾, SELON LA MÉTHODE DE RAJUSTEMENT DE LA RENTE ET LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1995

Méthode de rajustement de la rente en cours de paiement	Type d'employeur					
	Organisme public		Organisme privé		Total ⁽²⁾	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Aucun rajustement	92	19 089	1 770	401 783	1 862	420 872
Augmentation intégrale selon l'indice des prix à la consommation (IPC)	15	83 968	93	1 927	108	85 895
Augmentation partielle selon l'IPC						
Augmentation annuelle maximum de						
Moins de 3,0 %	4	3 734	19	24 423	23	28 157
3,0 % à 5,9 %	14	5 982	120	45 390	134	51 372
6,0 % ou plus	1	241	2	487	3	728
Total partiel	19	9 957	141	70 300	160	80 257
Fraction de l'IPC	4	6 240	34	17 744	38	23 984
IPC diminué d'un pourcentage						
Moins de 3,0 %	6	8 530	94	6 184	100	14 714
3,0 % ou plus	30	576 565	9	389	39	576 954
Total partiel	36	585 095	103	6 573	139	591 668
Total partiel	59	601 292	278	94 617	337	695 909
Augmentation en pourcentage non basée sur l'IPC	1	429	30	2 951	31	3 380
Augmentation en fonction des excédents d'intérêt	6	1 837	12	2 457	18	4 294
Autres	21	25 200	47	3 974	68	29 174
Total	194	731 815	2 230	507 709	2 424	1 239 524

1. Comprend les régimes à cotisation et prestations déterminées et les régimes hybrides.

2. Sur les 2 446 régimes à prestations déterminées, des données sur la formule d'indexation sont disponibles pour 2 424 régimes.

TABLEAU 28 PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ⁽¹⁾, SELON LES GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS APRÈS LA RETRAITE POUR LES CÉLIBATAIRES ET SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995

Formation de la rente de retraite	Capital-décès											
	Cotisations salariales moins prestations versées		Cotisations totales moins prestations versées		Aucune prestation (rente cesse au décès)		Solde de la période garantie de la rente viagère certaine		Autres garanties		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à prestations déterminées												
– Régimes à rente forfaitaire	9	5 393	2	399	91	26 461	66	19 039	-	-	168	51 292
– Régimes pourcentage-salaire												
Régimes salaires de carrière	37	8 172	12	996	64	9 874	602	54 149	-	-	715	73 191
Régimes fin de carrière	3	34	3	256	42	3 499	86	7 524	2	2	136	11 315
Régimes salaire meilleures années	67	556 376	11	8 036	253	85 589	750	142 798	8	3 672	1 089	796 471
Total partiel	116	569 975	28	9 687	450	125 423	1 504	223 510	10	3 674	2 108	932 269
Régimes à cotisation et prestations déterminées	4	26 965	3	2 645	14	7 409	61	65 494	4	97 181	86	199 694
Régimes hybrides	3	5 605	-	-	5	1 270	45	12 007	1	122	54	19 004
Total	123	602 545	31	12 332	469	134 102	1 610	301 011	15	100 977	2 248	1 150 967

1. Sur les 2 446 régimes à prestations déterminées, des données sur les prestations en cas de décès après la retraite sont disponibles pour 2 248 régimes.

TABLEAU 29

**PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES AVEC RENTE
DE RETRAITE VIAGÈRE CERTAINE POUR LES CÉLIBATAIRES
SELON LA PÉRIODE GARANTIE - 1995**

Formation de la rente de retraite	Période garantie									
	5 ans		10 ans		15 ans		Autre période		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	53	14 136	12	3 343	1	1 560	-	-	66	19 039
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	309	37 632	207	13 185	79	2 021	7	1 311	602	54 149
Régimes fin de carrière	49	5 261	36	2 260	1	3	-	-	86	7 524
Régimes salaire meilleures années	354	60 559	327	45 041	61	35 876	8	1 322	750	142 798
Total partiel	765	117 588	582	63 829	142	39 460	15	2 633	1 504	223 510
Régimes à cotisation et prestations déterminées	42	59 401	17	5 625	-	-	2	468	61	65 494
Régimes hybrides	33	9 549	11	2 454	1	4	-	-	45	12 007
Total	840	186 538	610	71 908	143	39 464	17	3 101	1 610	301 011

TABLEAU 30

**PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES, SELON LES GARANTIES
EN CAS DE DÉCÈS APRÈS LA RETRAITE POUR LES PARTICIPANTS MARIÉS
ET SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Garanties en cas de décès						Total ⁽²⁾
	Rente de conjoint avec rente initiale non réduite		Rente de conjoint avec rente initiale réduite ⁽¹⁾				
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	
Régimes à prestations déterminées							
– Régimes à rente forfaitaire	17	1 107	161	51 138	178		52 245
– Régimes pourcentage-salaire							
Régimes salaires de carrière	140	4 184	600	69 725	740		73 909
Régimes fin de carrière	29	2 558	124	10 262	153		12 820
Régimes salaire meilleures années	237	630 868	950	246 211	1 187		877 079
Total partiel	423	638 717	1 835	377 336	2 258		1 016 053
Régimes à cotisation et prestations déterminées	11	3 929	75	195 705	86		199 634
Régimes hybrides	14	4 865	40	14 139	54		19 004
Total	448	647 511	1 950	587 180	2 398		1 234 691

1. Certains régimes réduisent le montant de la rente versée au retraité pour tenir compte de la rente au conjoint.

2. Sur les 2 446 régimes à prestations déterminées, des données sur les prestations en cas de décès après la retraite sont disponibles pour 2 398 régimes.

**TABLEAU 31 PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ⁽¹⁾,
AVEC UNE RENTE DE CONJOINT, SELON LA MÉTHODE
DE CALCUL DE LA RENTE - 1995**

Formation de la rente de retraite	Pourcentage de la rente accumulée du salarié								
	Moins de 60 %		60 %		Plus de 60 %		Total		
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	
Régimes à prestations déterminées									
– Régimes à rente forfaitaire	-	-	171	48 555	7	3 690	178	52 245	
– Régimes pourcentage-salaire									
Régimes salaires de carrière	-	-	626	71 651	114	2 258	740	73 909	
Régimes fin de carrière	-	-	140	12 361	13	459	153	12 820	
Régimes salaire meilleures années	11	602 765	1 064	254 210	112	20 104	1 187	877 079	
Régimes à cotisation et prestations déterminées	-	-	81	199 042	5	592	86	199 634	
Régimes hybrides	-	-	51	18 689	3	315	54	19 004	
Total	11	602 765	2 133	604 508	254	27 418	2 398	1 234 691	

1. Comprend les régimes à cotisation et prestations déterminées et les régimes hybrides.

**TABLEAU 32 PARTICIPANTS ET RÉGIMES AVEC OU SANS RENTE D'INVALIDITÉ,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Sans rente d'invalidité				Avec rente d'invalidité				Tous les régimes			
			Participants et				Participants et				Participants et	
	Régimes	Participants	Participant	participants	Régimes	Participants	Participant	participants	Régimes	Participants	Participant	participants
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 497	51 673	24 034	75 707	282	4 137	2 027	6 164	1 779	55 810	26 061	81 871
Régimes à prestations déterminées												
– Régimes à rente forfaitaire	88	22 021	2 927	24 948	91	23 907	3 663	27 570	179	45 928	6 590	52 518
– Régimes pourcentage-salaire												
Régimes salaires de carrière	588	35 117	18 922	54 039	160	18 528	4 925	23 453	748	53 645	23 847	77 492
Régimes fin de carrière	101	4 105	1 451	5 556	56	4 898	2 507	7 405	157	9 003	3 958	12 961
Régimes salaire meilleures années	850	267 510	426 893	694 403	346	111 477	71 923	183 400	1 196	378 987	498 816	877 803
Total partiel	1 627	328 753	450 193	778 946	653	158 810	83 018	241 828	2 280	487 563	533 211	1 020 774
Régimes à cotisation et prestations déterminées	48	27 224	22 988	50 212	41	141 824	12 403	154 227	89	169 048	35 391	204 439
Régimes hybrides	57	12 565	3 719	16 284	20	1 815	1 068	2 883	77	14 380	4 787	19 167
Total	3 229	420 215	500 934	921 149	996	306 586	98 516	405 102	4 225	726 801	599 450	1 326 251

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

1.3 Les cotisations

Les cotisations totales

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations patronales obligatoires pour couvrir le coût des prestations acquises par les participants au cours de l'année visée et, dans le cas des régimes à prestations déterminées, les cotisations d'équilibre pour amortir les déficits, s'il en est, révélés par les évaluations actuarielles requises par la loi. Les participants, quant à eux, doivent verser les cotisations salariales obligatoires si le régime est de type contributif et peuvent verser des cotisations facultatives, si le régime le permet.

En 1995, les cotisations totales versées s'élèvent à près de 10,4 milliards de dollars, les employeurs contribuant 7,1 milliards, à peu près stable par rapport à l'année précédente, alors que les salariés versent 3,3 milliards, un montant également stable en regard de l'année 1994. Quant à la gestion des cotisations totales, l'État en assume une grande part, soit 5,3 milliards de dollars tandis que les régimes gérés par acte de fiducie se voient confier 4,0 milliards.

En ce qui regarde les secteurs d'activité économique, c'est le secteur tertiaire qui domine largement car y sont prélevés annuellement près de 8,3 milliards de dollars de cotisations. Quant à l'origine des cotisations, les régimes contributifs perçoivent près de 8,5 milliards de dollars, alors que les régimes non contributifs n'en recueillent qu'un peu plus de 1,8 milliard.

Au point de vue de la nature de l'entreprise, sur un total de cotisations de 10,3 milliards de dollars, les organismes publics dépassent les organismes privés en percevant quelque 6,0 milliards (dont 5,6 milliards concentrés dans les gouvernements fédéral et provincial).

Ce sont les régimes basés sur les salaires des meilleures années qui affichent la cotisation patronale moyenne pour services de l'année en cours la plus élevée, soit 2 258 \$ par participant, qui, en plus de consacrer 1,5 milliard de dollars du 2,0 milliards affecté au remboursement des divers types de déficit, drainent 5,3 milliards sur les 7,1 milliards de dollars de cotisations patronales totales.

Pour les régimes contributifs, la cotisation obligatoire moyenne par salarié la plus élevée (1 780 \$) est versée dans les régimes basés sur les salaires des meilleures années, alors que la plus basse (507 \$) se trouve dans les régimes à rente forfaitaire. Les régimes basés sur les salaires des meilleures années monopolisent à eux seuls 2,5 milliards de dollars sur le total des 3,2 milliards de

cotisations salariales versées aux régimes contributifs. Les cotisations facultatives versées par les participants aux régimes contributifs ne représentent que 1,5 % du total des cotisations salariales.

Les cotisations versées pour les participants québécois

Les cotisations déclarées par chaque administrateur de régime (tant patronales que salariales) ne sont pas ventilées en fonction des participants par province : les données sur les cotisations à l'égard des Québécois ne sont donc pas directement disponibles. Pour obtenir une estimation par régime des cotisations attribuables aux Québécois, les totaux des divers types de cotisations sont pondérés, non seulement en fonction des participants par province (dont la ventilation est connue), mais également en fonction des salaires moyens observés¹ dans les diverses provinces pour le secteur économique de chaque régime. Cependant, à des fins de simplification, la distinction entre les salaires moyens n'est faite que pour le Québec, l'Ontario et les autres provinces regroupées.

Les employeurs versent quelque 3,2 milliards de dollars à l'égard des participants québécois alors que les salariés québécois versent pour leur part 1,7 milliard.

En regard de la gestion financière des cotisations versées à l'égard des participants québécois, l'État en assume une grande part, soit 60,0 % des cotisations patronales et 64,2 % des cotisations salariales. La cotisation patronale moyenne versée pour les services de l'année en cours est de 1 587 \$ pour les Québécois et de 1 838 \$ pour l'ensemble des participants. La cotisation salariale moyenne versée pour les services de l'année en cours par les Québécois, qui s'élève à 1 508 \$, est inférieure à celle de l'ensemble des participants (1 619 \$), car la cotisation salariale moyenne versée par les participants hors du Québec atteint 1 769 \$.

1. Statistique Canada : *Emploi, gains et durée du travail, décembre 1992*, catalogue 72-002.

TABLEAU 33

**COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC
ET POUR TOUS LES PARTICIPANTS, SELON LA GESTION
FINANCIÈRE ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1995**

	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total	
		Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants
Gestion financière		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Compagnie d'assurances							
– régimes garantis	144	5 119	56 606	2 365	17 795	7 484	74 401
– régimes non garantis	2 270	117 124	299 251	86 555	204 444	203 679	503 695
Total partiel	2 414	122 243	355 857	88 920	222 239	211 163	578 096
Acte de fiducie	1 673	1 012 225	3 043 173	445 662	982 439	1 457 887	4 025 612
Société de gestion	11	17 627	155 940	1 529	47 716	19 156	203 656
État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	5	716 023	716 023	820 380	820 380	1 536 403	1 536 403
– Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	12	1 208 295	2 633 494	294 043	1 149 120	1 502 338	3 782 614
Total partiel	17	1 924 318	3 349 517	1 114 423	1 969 500	3 038 741	5 319 017
Autres types de gestion ⁽²⁾	110	137 998	151 938	85 827	92 182	223 825	244 120
Total	4 225	3 214 411	7 056 425	1 736 361	3 314 076	4 950 772	10 370 501

1. Ces régimes sont garantis.

2. Comprend les contrats de rentes sur l'État et la gestion mixte, soit la gestion confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 34 COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET POUR TOUS LES PARTICIPANTS, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1995

Secteur d'activité économique	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total		
		Nombre	Pour les	Pour tous les	Pour les	Pour tous les	Pour les	Pour tous les
			participants québécois	participants	participants québécois	participants	participants québécois	participants
Régimes contributifs			1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Secteur primaire	40	7 649	14 511	5 288	10 470	12 937	24 981	
Secteur secondaire								
Industries manufacturières	843	178 695	389 757	132 760	247 786	311 455	637 543	
Construction	59	63 045	67 007	118 311	122 525	181 356	189 532	
Total partiel	902	241 740	456 764	251 071	370 311	492 811	827 075	
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	185	253 286	461 810	151 286	371 424	404 572	833 234	
Commerce	461	25 207	117 413	26 585	119 984	51 792	237 397	
Finance, assurances et immeuble	192	119 300	499 943	75 724	193 446	195 024	693 389	
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	478	1 254 974	1 359 639	793 037	900 570	2 048 011	2 260 209	
Administration publique et défense nationale	354	960 473	2 386 371	421 887	1 277 680	1 382 360	3 664 051	
Total partiel	1 670	2 613 240	4 825 176	1 468 519	2 863 104	4 081 759	7 688 280	
Total	2 612	2 862 629	5 296 451	1 724 878	3 243 885	4 587 507	8 540 336	
Régimes non contributifs ⁽¹⁾								
Secteur primaire	62	49 260	160 276	856	3 765	50 116	164 041	
Secteur secondaire								
Industries manufacturières	664	162 873	962 353	6 857	33 541	169 730	995 894	
Construction	135	5 917	57 916	71	1 146	5 988	59 062	
Total partiel	799	168 790	1 020 269	6 928	34 687	175 718	1 054 956	
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	80	51 585	193 745	253	593	51 838	194 338	
Commerce	290	29 040	119 242	1 023	7 502	30 063	126 744	
Finance, assurances et immeuble	162	26 573	186 130	1 323	10 230	27 896	196 360	
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	214	12 144	65 922	1 099	13 413	13 243	79 335	
Administration publique et défense nationale	6	14 390	14 390	1	1	14 391	14 391	
Total partiel	752	133 732	579 429	3 699	31 739	137 431	611 168	
Total	1 613	351 782	1 759 974	11 483	70 191	363 265	1 830 165	
Tous les régimes								
Secteur primaire	102	56 909	174 787	6 144	14 235	63 053	189 022	
Secteur secondaire								
Industries manufacturières	1 507	341 568	1 352 110	139 617	281 327	481 185	1 633 437	
Construction	194	68 962	124 923	118 382	123 671	187 344	248 594	
Total partiel	1 701	410 530	1 477 033	257 999	404 998	668 529	1 882 031	
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	265	304 871	655 555	151 539	372 017	456 410	1 027 572	
Commerce	751	54 247	236 655	27 608	127 486	81 855	364 141	
Finance, assurances et immeuble	354	145 873	686 073	77 047	203 676	222 920	889 749	
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	692	1 267 118	1 425 561	794 136	913 983	2 061 254	2 339 544	
Administration publique et défense nationale	360	974 863	2 400 761	421 888	1 277 681	1 396 751	3 678 442	
Total partiel	2 422	2 746 972	5 404 605	1 472 218	2 894 843	4 219 190	8 299 448	
Total	4 225	3 214 411	7 056 425	1 736 361	3 314 076	4 950 772	10 370 501	

1. Certains régimes non contributifs déclarent des cotisations salariales, notamment à cause des cotisations volontaires ou des régimes classés comme non contributifs selon une catégorie d'employés et qui regroupent d'autres catégories d'employés versant des cotisations.

TABLEAU 35

**COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET POUR
TOUS LES PARTICIPANTS, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1995**

Type d'employeur	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total	
		Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants
Organisme public		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Municipalités et organismes paramunicipaux	360	297 528	297 528	145 801	145 818	443 329	443 346
Organismes du gouvernement fédéral	14	227 544	1 691 205	151 512	1 045 760	379 056	2 736 965
Organismes du gouvernement québécois	38	1 844 583	1 844 621	976 296	992 986	2 820 879	2 837 607
Autres organismes gouvernementaux	12	5 507	6 206	3 409	4 108	8 916	10 314
Total partiel	424	2 375 162	3 839 560	1 277 018	2 188 672	3 652 180	6 028 232
Organisme privé							
Compagnies ou sociétés	3 488	807 692	3 072 420	438 831	1 023 975	1 246 523	4 096 395
Coopératives	23	5 335	25 390	4 361	26 521	9 696	51 911
Autres	290	26 222	119 055	16 151	74 908	42 373	193 963
Total partiel	3 801	839 249	3 216 865	459 343	1 125 404	1 298 592	4 342 269
Total	4 225	3 214 411	7 056 425	1 736 361	3 314 076	4 950 772	10 370 501

TABLEAU 36

**COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET POUR
TOUS LES PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE - 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total	
		Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants
		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 779	92 711	269 539	75 319	202 228	168 030	471 767
Régimes à prestations déterminées							
– Régimes à rente forfaitaire	179	123 342	522 939	4 977	18 833	128 319	541 772
– Régimes pourcentage-salaire							
Régimes salaires de carrière	748	128 071	352 865	84 450	217 726	212 521	570 591
Régimes fin de carrière	157	24 054	75 101	12 670	46 374	36 724	121 475
Régimes salaire meilleures années	1 196	2 487 170	5 343 258	1 298 237	2 548 050	3 785 407	7 891 308
Total partiel	2 280	2 762 637	6 294 163	1 400 334	2 830 983	4 162 971	9 125 146
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	319 539	433 314	240 075	244 580	559 614	677 894
Régimes hybrides	77	39 524	59 409	20 633	36 285	60 157	95 694
Total	4 225	3 214 411	7 056 425	1 736 361	3 314 076	4 950 772	10 370 501

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le versement de cotisations d'équilibre.

TABLEAU 37

**COTISATIONS PATRONALES VERSÉES POUR TOUS LES PARTICIPANTS,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE - 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants	Cotisations patronales versées			Total des cotisations patronales
			Services de l'année en cours	Moyenne par cotisant	Cotisations d'équilibre	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 779	208 416	267 156	1 282	2 383	269 539
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	179	167 135	221 772	1 327	301 167	522 939
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	748	220 630	242 506	1 099	110 359	352 865
Régimes fin de carrière	157	51 644	55 196	1 069	19 905	75 101
Régimes salaire meilleures années	1 196	1 700 721	3 840 821	2 258	1 502 437	5 343 258
Total partiel	2 280	2 140 130	4 360 295	2 037	1 933 868	6 294 163
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	365 663	376 415	1 029	56 899	433 314
Régimes hybrides	77	30 829	41 801	1 356	17 608	59 409
Total	4 225	2 745 038	5 045 667	1 838	2 010 758	7 056 425

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le versement de cotisations d'équilibre.

TABLEAU 38

**COTISATIONS PATRONALES VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants québécois	Cotisations patronales versées			Total des cotisations patronales
			Services de l'année en cours	Moyenne par participant	Cotisations d'équilibre	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 779	81 871	90 842	1 110	1 869	92 711
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	179	52 518	52 174	993	71 168	123 342
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	748	77 492	79 366	1 024	48 705	128 071
Régimes fin de carrière	157	12 961	15 638	1 207	8 416	24 054
Régimes salaire meilleures années	1 196	877 803	1 557 467	1 774	929 703	2 487 170
Total partiel	2 280	1 020 774	1 704 645	1 670	1 057 992	2 762 637
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	204 439	281 367	1 376	38 172	319 539
Régimes hybrides	77	19 167	27 295	1 424	12 229	39 524
Total	4 225	1 326 251	2 104 149	1 587	1 110 262	3 214 411

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le versement de cotisations d'équilibre.

TABLEAU 39

**COTISATIONS SALARIALES VERSÉES PAR TOUS LES PARTICIPANTS À DES
RÉGIMES CONTRIBUTIFS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants	Cotisations salariales versées			Total des cotisations salariales
			Cotisations obligatoires	Moyenne par participant	Cotisations facultatives	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	1 313	163 242	179 826	1 102	12 772	192 598
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	21	13 823	7 007	507	4	7 011
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	492	164 139	187 586	1 143	22 789	210 375
Régimes fin de carrière	78	34 886	42 279	1 212	254	42 533
Régimes salaire meilleures années	594	1 405 621	2 502 024	1 780	10 144	2 512 168
Total partiel	1 185	1 618 469	2 738 896	1 692	33 191	2 772 087
Régimes à cotisation et prestations déterminées	58	165 597	244 047	1 474	364	244 411
Régimes hybrides	56	27 436	33 913	1 236	876	34 789
Total	2 612	1 974 744	3 196 682	1 619	47 203	3 243 885

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 40

**COTISATIONS SALARIALES VERSÉES PAR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC À DES
RÉGIMES CONTRIBUTIFS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants québécois	Cotisations salariales versées			Total des cotisations salariales
			Cotisations obligatoires	Moyenne par participant	Cotisations facultatives	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	1 313	67 451	69 110	1 025	3 405	72 515
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	21	6 551	4 251	649	4	4 255
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	492	64 739	81 967	1 266	2 080	84 047
Régimes fin de carrière	78	8 836	11 971	1 355	201	12 172
Régimes salaire meilleures années	594	811 201	1 286 251	1 586	5 292	1 291 543
Total partiel	1 185	891 327	1 384 440	1 553	7 577	1 392 017
Régimes à cotisation et prestations déterminées	58	160 373	239 827	1 495	223	240 050
Régimes hybrides	56	17 348	20 032	1 155	264	20 296
Total	2 612	1 136 499	1 713 409	1 508	11 469	1 724 878

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

1.4 L'actif des régimes non garantis

Les régimes visés

La présente section traite de l'actif total et de l'actif appartenant aux Québécois dans les régimes non garantis qui accumulent de l'argent dans une caisse détenue au nom des régimes visés. Les régimes dont les remboursements et prestations sont entièrement garantis par une compagnie d'assurances ne font donc pas partie des régimes visés, car l'argent de ces régimes devient la propriété de la compagnie d'assurances qui, en retour, garantit les prestations de ces régimes. Les régimes dont les prestations relèvent exclusivement des fonds consolidés du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada sont également exclus de l'étude, puisqu'ils n'ont pas de caisse de retraite, les prestations de ces régimes

étant payées à même les budgets courants de ces gouvernements. Il est à noter que le Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP) accumule effectivement les cotisations des employés pour financer une partie des prestations et que, à ce titre, son actif a été évalué. Enfin, si une partie seulement des prestations d'un régime est entièrement garantie par une compagnie d'assurances, le régime est classé dans les régimes visés, mais seule sera comptabilisée la partie de son actif relative à la portion non garantie. Tous les régimes actifs ayant au moins un participant québécois au 31 décembre 1995 et qui ne sont pas exclus par les critères ci-dessus font partie des régimes visés. Le tableau qui suit donne certaines caractéristiques des régimes visés au regard de la totalité des régimes en vigueur en 1995.

RÉGIMES VISÉS SELON LA MÉTHODE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIF — 1995

Population	Nombre de régimes	Nombre total de participants	Nombre de participants québécois	Actif en valeur marchande pour		Total de l'actif en valeur marchande
				les participants québécois	les participants hors du Québec	
				(1 000 \$)	(1 000 \$)	(1 000 \$)
Tous les régimes	4 225	2 745 038	1 326 251	-	-	-
- moins les régimes des fonds consolidés	12	432 623	121 997	-	-	-
- moins les régimes entièrement garantis	144	36 580	4 105	-	-	-
Régimes visés	4 069	2 275 835	1 200 149	82 985 321	95 586 594	178 571 915
Régimes recensés						
- autorité du Québec	2 272	1 018 385	983 023	60 092 423	3 899 704	63 992 127
- autres autorités	441	842 591	146 588	15 966 309	59 571 199	75 537 508
Total	2 712	1 860 976	1 129 611	76 058 732	63 470 903	139 529 635
Régimes estimés						
- autorité du Québec	26	703	398	23 439	18 362	41 801
- autres autorités	1 331	414 156	70 140	6 903 150	32 097 329	39 000 479
Total	1 357	414 859	70 538	6 926 589	32 115 691	39 042 280

Méthode d'évaluation de l'actif des régimes visés

a) Régimes recensés

Sur les 2 712 régimes recensés, 2 272 régimes regroupant 983 023 Québécois l'ont été par la Régie des rentes du Québec. La cueillette des données sur l'actif net en valeur marchande couvre la presque totalité des participants des régimes placés sous la surveillance du Québec au 31 décembre 1995. En effet, ces données qui portent sur près de 98 % des régimes relevant de l'autorité du Québec et sur plus de 99 % des participants actifs (tant pour l'ensemble des participants québécois que pour le total des

participants), totalisent 64,0 milliards d'actif en valeur marchande.

De plus, l'utilisation de données provenant des autres autorités compétentes, de rapports annuels de compagnies et d'autres publications spécialisées dans le domaine des régimes complémentaires de retraite a permis de recenser l'actif de 441 régimes, soit un peu plus de 75,5 milliards de dollars en valeur marchande.

b) Régimes non recensés

L'actif de chacun des régimes dont la valeur n'a pas été recensée a été évalué à l'aide des régimes dont les valeurs

ont été recensées, en utilisant l'avoir moyen par participant actif détenu par les régimes dont l'actif a été recensé et ce, pour chaque mode de gestion de la caisse. Les estimations individuelles ont porté sur 1 357 régimes, couvrant 414 859 participants (dont seulement 70 538 Québécois) et regroupant un actif total de 39,0 milliards de dollars (dont 6,9 milliards appartenant aux Québécois).

c) Méthode d'évaluation de l'actif appartenant aux Québécois

Les états financiers des régimes ne permettent évidemment pas de distinguer les montants d'actif détenus par les participants des diverses provinces. La part de l'actif attribuable à des Québécois a donc été estimée pour chaque régime en fonction de l'accumulation des cotisations pondérées pendant plusieurs années. La pondération tient compte à la fois du nombre de participants québécois et de leurs salaires moyens, par rapport au nombre de participants des autres provinces et leurs salaires moyens, selon le secteur d'activité économique attribué à chaque régime.

L'actif total des régimes visés

La présente section vise non seulement à estimer l'actif total au regard des participants québécois ou autres, mais cherche également à établir la concentration de ces actifs en fait d'autorité compétente, de types de régimes, de secteur d'activité économique et de types de gestion financière.

En 1995, compte tenu de la méthode d'évaluation décrite plus haut, le total de l'actif des 4 069 régimes visés par l'étude et couvrant au moins un Québécois s'élève à 178,5 milliards de dollars en valeur marchande, en hausse de 17,7 % par rapport aux 151,7 milliards enregistrés en 1996. Les 2 294 régimes sous la surveillance de la Régie des rentes cumulent un actif de 44,3 milliards de dollars, alors qu'à eux seuls, trois régimes du secteur public relevant de lois particulières du Québec en comptent près de 19,7 milliards de dollars. Les 1 655 régimes qui sont du ressort des gouvernements fédéral et ontarien totalisent, pour leur part, un actif de 106,8 milliards de dollars.

Les 2 172 régimes à prestations déterminées comptent pour 145,0 milliards de dollars en valeur marchande, alors que les 1 733 régimes à cotisation déterminée ne représentent que 9,3 milliards de dollars en valeur marchande. Les 75 régimes hybrides et les 89 régimes à

cotisation et prestations déterminées totalisent environ 24,2 milliards de dollars et complètent ainsi le total de 178,5 milliards de dollars en valeur marchande.

Pour ce qui est de la répartition selon le secteur d'activité économique, le secteur tertiaire mène largement avec un actif en valeur marchande de quelque 120,0 milliards de dollars, suivi du secteur secondaire avec près de 54,0 milliards, tandis que les 4,6 milliards de dollars qui restent vont au secteur primaire.

La concentration de l'actif apparaît évidente lorsque l'on considère que 225 régimes (4,5 % de l'ensemble des régimes) ayant une caisse de 100 millions de dollars ou plus regroupent 144,7 milliards en valeur marchande (78,9 % de l'actif total).

Sur l'actif total de 178,5 milliards de dollars en valeur marchande, la gestion par acte de fiducie domine largement avec les 132,7 milliards de dollars qui lui sont confiés.

L'actif détenu par les Québécois

Compte tenu de la méthode d'évaluation de l'actif appartenant aux Québécois décrite plus haut, l'actif total dévolu aux participants québécois dans les régimes complémentaires de retraite visés par l'étude s'élève, en 1995, à 83,0 milliards de dollars en valeur marchande, ce qui représente une augmentation de 11,7 milliards de dollars par rapport à la somme de 71,3 milliards en 1994.

Lorsque les 83,0 milliards de dollars en valeur marchande appartenant aux Québécois sont répartis selon l'autorité compétente, 40,4 milliards proviennent des 2 294 régimes sous la surveillance de la Régie des rentes, tandis que 19,7 milliards de dollars sont concentrés dans trois régimes des secteurs public et parapublic visés par l'étude.

En matière de gestion financière de l'actif appartenant aux Québécois, la gestion par acte de fiducie occupe la première place avec près de 49,0 milliards de dollars en valeur marchande, suivie par l'État avec 24,7 milliards.

En ce qui regarde la concentration des actifs, il est à noter que les 49 régimes ayant 5 000 participants ou plus, qui regroupent 67,0 % des Québécois, totalisent près de 61,3 % de l'actif total détenu par des Québécois.

TABLEAU 41

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – 1995**

Autorité compétente	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Québec ⁽¹⁾	2 294	489 168	35 667	524 835	40 424	3 918	44 342
Fédéral	248	91 063	269 075	360 138	12 900	31 424	44 323
Ontario	1 407	93 777	567 076	660 853	9 176	53 322	62 498
Lois particulières du Québec	3	494 253	-	494 253	19 692	-	19 692
Autres autorités regroupées ⁽²⁾	117	31 888	203 868	235 756	794	6 923	7 717
Total	4 069	1 200 149	1 075 686	2 275 835	82 985	95 587	178 572

1. Comprend 7 régimes qui sont à la fois sous la surveillance du Québec et du gouvernement fédéral pour un actif net en valeur marchande de 461 millions de dollars.

2. Comprend les gouvernements de l'Alberta, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve.

TABLEAU 42

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 733	80 422	119 748	200 170	2 412	6 928	9 340
Régimes à prestations déterminées							
– Régimes à rente forfaitaire	175	52 161	102 037	154 198	2 629	8 741	11 369
– Régimes pourcentage-salaire							
Régimes salaires de carrière	687	76 208	139 122	215 330	5 714	12 713	18 427
Régimes fin de carrière	148	12 736	37 920	50 656	1 140	2 768	3 907
Régimes salaire meilleures années	1 162	755 148	504 051	1 259 199	52 346	58 966	111 312
Total partiel	2 172	896 253	783 130	1 679 383	61 828	83 188	145 016
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	204 439	161 224	365 663	17 362	4 193	21 555
Régimes hybrides	75	19 035	11 584	30 619	1 384	1 277	2 661
Total	4 069	1 200 149	1 075 686	2 275 835	82 985	95 587	178 572

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 43

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET
DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1995**

Type d'employeur	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Organisme public							
Municipalités et organismes paramunicipaux	356	65 173	4	65 177	9 211	0	9 211
Organismes du gouvernement fédéral	10	5 685	13 657	19 342	1 668	3 602	5 270
Organismes du gouvernement québécois	30	550 010	6 325	556 335	30 820	2 016	32 836
Autres organismes gouvernementaux	12	2 059	384	2 443	104	13	117
Total partiel	408	622 927	20 370	643 297	41 803	5 632	47 435
Organisme privé							
Compagnies ou sociétés	3 368	555 552	995 759	1 551 311	40 115	84 619	124 734
Coopératives	23	3 905	12 578	16 483	174	1 351	1 524
Autres	270	17 765	46 979	64 744	894	3 985	4 879
Total partiel	3 661	577 222	1 055 316	1 632 538	41 183	89 955	131 137
Total	4 069	1 200 149	1 075 686	2 275 835	82 985	95 587	178 572

TABLEAU 44

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET
DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1995**

Secteur d'activité économique	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Secteur primaire	100	17 744	19 441	37 185	1 073	3 542	4 614
Secteur secondaire							
Industries manufacturières	1 463	197 556	306 020	503 576	14 823	32 221	47 044
Construction	188	98 516	39 225	137 741	5 199	1 729	6 927
Total partiel	1 651	296 072	345 245	641 317	20 022	33 950	53 971
Secteur tertiaire							
Transports, communications et autres services d'utilité publique	258	106 287	141 872	248 159	18 970	24 026	42 997
Commerce	721	77 616	251 576	329 192	2 757	10 120	12 877
Finance, assurances et immeuble	339	86 282	216 004	302 286	6 072	15 066	21 138
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	653	480 377	101 160	581 537	23 561	8 870	32 431
Administration publique et défense nationale	347	135 771	388	136 159	10 530	14	10 544
Total partiel	2 318	886 333	711 000	1 597 333	61 891	58 095	119 986
Total	4 069	1 200 149	1 075 686	2 275 835	82 985	95 587	178 572

TABLEAU 45

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET
DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA GESTION FINANCIÈRE – 1995**

Gestion financière	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Compagnie d'assurances – régimes garantis	2 270	100 037	143 965	244 002	3 714	7 076	10 790
Acte de fiducie	1 673	435 954	874 957	1 310 911	49 046	83 648	132 694
Société de gestion	11	7 248	47 934	55 182	722	4 205	4 927
État – Gestion de caisse par une loi ou un contrat	5	592 561	-	592 561	24 682	-	24 682
Autres types de gestion ⁽¹⁾	110	64 349	8 830	73 179	4 821	658	5 479
Total	4 069	1 200 149	1 075 686	2 275 835	82 985	95 587	178 572

TABLEAU 46

**RÉGIMES ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU POUR TOUS LES PARTICIPANTS,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ACTIF NET TOTAL DE LA CAISSE – 1995**

Secteur d'activité économique	Moins de 1 000 000 \$		De 1 000 000 \$ à 9 999 999 \$		De 10 000 000 \$ à 49 999 999 \$		De 50 000 000 \$ à 99 999 999 \$		100 000 000 \$ ou plus		Régimes	Total
	Valeur marchande		Valeur marchande		Valeur marchande		Valeur marchande		Valeur marchande			
	Régimes	1 000 000 \$	Régimes	1 000 000 \$	Régimes	1 000 000 \$	Régimes	1 000 000 \$	Régimes	1 000 000 \$		
Secteur primaire	26	11	45	181	15	340	6	425	8	3 657	100	4 614
Secteur secondaire												
Industries manufacturières	375	161	615	2 404	311	7 159	73	5 248	89	32 072	1 463	47 044
Construction	143	48	30	119	8	226	2	150	5	6 384	188	6 927
Total partiel	518	209	645	2 523	319	7 385	75	5 399	94	38 457	1 651	53 971
Secteur tertiaire												
Transports, communications et autres services d'utilité publique	61	24	96	364	57	1 348	15	1 079	29	40 182	258	42 997
Commerce	293	112	313	1 061	82	1 688	14	942	19	9 074	721	12 877
Finance, assurances et immeuble	79	24	124	539	84	1 872	20	1 335	32	17 369	339	21 138
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	256	86	261	949	82	1 989	24	1 611	30	27 795	653	32 431
Administration publique et défense nationale	182	42	83	325	59	1 385	10	596	13	8 196	347	10 544
Total partiel	871	288	877	3 238	364	8 282	83	5 563	123	102 616	2 318	119 986
Non spécifié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 415	507	1 567	5 942	698	16 007	164	11 386	225	144 730	4 069	178 572

TABLEAU 47

**RÉGIMES ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1995**

Nombre total de participants par régime	Régimes	Actif des participants		Actif des participants		Tous les participants	Actif de tous les participants	
		québécois	québécois	hors du Québec	hors du Québec		1 000 000 \$	1 000 000 \$
1 à 9	915	2 937	372	341	39	3 278	411	
10 à 49	1 071	17 236	1 127	10 914	773	28 150	1 900	
50 à 199	1 094	57 946	3 766	55 963	4 787	113 909	8 553	
200 à 999	703	141 403	10 695	162 017	13 160	303 420	23 854	
1 000 à 4 999	237	177 067	16 119	298 411	29 660	475 478	45 779	
5 000 à 9 999	28	69 722	8 413	125 734	14 567	195 456	22 980	
10 000 ou plus	21	733 838	42 494	422 306	32 602	1 156 144	75 095	
Total	4 069	1 200 149	82 985	1 075 686	95 587	2 275 835	178 572	

2. LES RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les travailleurs du Québec peuvent participer à des régimes qui relèvent d'une autre province que le Québec ou d'un organisme autre que la Régie des rentes. Cette section présente uniquement les régimes sous la surveillance de la Régie des rentes, pour répondre aux besoins des personnes qui s'intéressent seulement à ces régimes.

2.1 Les caractéristiques des régimes actifs et les participants

Sur les 489 818 Québécois qui participent à un régime dont la surveillance relève de la Régie, une importante proportion, soit 74,4 %, sont des hommes, alors que pour l'ensemble des régimes auxquels participe un Québécois, ce pourcentage est de 54,8 %. Cet écart s'explique par le fait que les femmes constituent la majorité des participants des régimes du secteur public québécois, les hommes ne comptant que pour 35,3 %. Participent également aux régimes que surveille la Régie, quelque 36 000 travailleurs des autres provinces.

La taille des régimes

Parmi les régimes que surveille la Régie, près de 35,7 % ont moins de dix participants alors que pour les régimes auxquels participent les Québécois, cette proportion est de 22,0 %. Lorsqu'un Québécois participe à un régime dont la surveillance est assumée par une autre province, ce régime compte des participants qui proviennent d'au moins deux provinces, donc un nombre de participants plus élevé. Ce fait se vérifie également pour les régimes de 5 000 participants ou plus. Alors que la Régie a sous sa surveillance 10 régimes de plus de 5 000 participants, on retrouve des travailleurs québécois dans 56 de ces gros régimes.

Le secteur d'activité économique

Comme les régimes du secteur public échappent à la surveillance de la Régie des rentes, la majorité des participants des régimes au Québec se trouvent dans le secteur secondaire. En considérant tous les participants à ces régimes, on constate que 51,0 % des travailleurs se concentrent dans le secteur secondaire, 46,4 % dans le secteur tertiaire et 2,6 % dans le secteur primaire.

TABLEAU 48

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1995

Nombre total de participants par régime	Tous les régimes		Participants au Québec								Tous les participants	
			Participants		Participant		Participants et participant		Participants hors du Québec			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 4	598	25,8	894	0,2	332	0,3	1 226	0,3	11	0,0	1 237	0,2
5 à 9	231	10,0	996	0,3	525	0,4	1 521	0,3	44	0,1	1 565	0,3
10 à 29	412	17,8	4 800	1,3	2 202	1,8	7 002	1,4	389	1,1	7 391	1,4
30 à 49	219	9,4	5 603	1,5	2 517	2,0	8 120	1,7	442	1,2	8 562	1,6
50 à 99	280	12,1	13 370	3,7	5 277	4,2	18 647	3,8	1 422	4,0	20 069	3,8
100 à 199	225	9,7	20 676	5,7	8 512	6,8	29 188	6,0	2 590	7,3	31 778	6,0
200 à 499	196	8,4	40 473	11,1	15 058	12,0	55 531	11,3	4 790	13,4	60 321	11,5
500 à 999	80	3,4	36 684	10,1	12 884	10,3	49 568	10,1	4 956	13,9	54 524	10,4
1 000 à 4 999	70	3,0	93 420	25,6	32 723	26,1	126 143	25,8	17 418	48,8	143 561	27,3
5 000 à 9 999	7	0,3	27 198	7,5	12 006	9,6	39 204	8,0	3 576	10,0	42 780	8,1
10 000 ou plus	3	0,1	120 389	33,0	33 279	26,6	153 668	31,4	30	0,0	153 698	29,2
Total	2 321	100,0	364 503	100,0	125 315	100,0	489 818	100,0	35 668	100,0	525 486	100,0

TABLEAU 49

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1995

Secteur d'activité économique	Participants au Québec							
	Régimes		Participants	Participants	Participants et	Participants	Tous les	
	Nombre	%	Nombre	Nombre	participantes	hors	Nombre	%
Secteur primaire	63	2,7	12 516	978	13 494	313	13 807	2,6
Secteur secondaire								
Industries manufacturières								
– Aliments et boissons, tabac, caoutchouc, cuir	126	5,4	17 422	5 038	22 460	3 506	25 966	4,9
– Textiles, bonneterie, vêtement	82	3,5	6 171	6 742	12 913	495	13 408	2,6
– Papier et produits connexes, bois, meuble et articles d'ameublement	128	5,5	28 573	2 361	30 934	5 590	36 524	7,0
– Imprimerie, édition et industries connexes	62	2,7	4 268	2 382	6 650	1 227	7 877	1,5
– Industrie métallique primaire, produits métalliques	106	4,6	23 868	2 381	26 249	4 949	31 198	5,9
– Machinerie, matériel de transport	63	2,7	23 576	3 731	27 307	2 218	29 525	5,6
– Industrie des appareils et du matériel électriques	56	2,4	3 806	1 181	4 987	969	5 956	1,1
– Industrie chimique et des produits connexes	75	3,2	4 439	2 945	7 384	1 871	9 255	1,8
– Autres industries manufacturières	85	3,5	9 416	1 480	10 896	1 126	12 022	2,3
Construction	161	6,9	96 818	591	97 409	14	97 423	18,5
Total partiel	944	40,7	217 673	28 769	246 442	21 317	267 759	51,0
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	67	2,9	35 112	10 149	45 261	101	45 362	8,6
Commerce en gros	236	10,2	14 270	7 651	21 921	5 154	27 075	5,2
Commerce en détail	116	5,0	3 820	2 319	6 139	2 141	8 280	1,6
Finance, assurances et immeuble	151	6,5	13 388	35 268	48 656	3 498	52 154	9,9
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	404	17,4	31 343	25 313	56 656	3 140	59 796	11,4
Administration publique et défense nationale	340	14,6	36 381	14 868	51 249	4	51 253	9,8
Total partiel	1 314	56,6	134 314	95 568	229 882	14 038	243 920	46,4
Total	2 321	100,0	364 503	125 315	489 818	35 668	525 486	100,0

2.2 Les dispositions des régimes actifs et les participants

La formation de la rente de retraite

Les régimes à cotisation déterminée représentent 50,0 % des régimes sous la surveillance de la Régie, mais seulement 13,4 % de l'ensemble des participants. Ce sont des régimes qui comptent en moyenne 60 participants par rapport à 253 pour les régimes à prestations déterminées.

a) L'origine des cotisations

Dans 35,2 % des régimes, seul l'employeur contribue au financement des régimes de retraite. Cette proportion est très semblable à celle que l'on note pour l'ensemble des régimes. Les régimes non contributifs, qui regroupent 16,2 % de tous les participants, sont de plus petits régimes que les régimes contributifs, puisqu'ils comptent en

moyenne 105 participants, comparativement à 293 pour les régimes contributifs.

b) Le gestionnaire financier

Près de 60,6 % des régimes confient leur actif à des compagnies d'assurances, mais ces régimes ne regroupent que peu de participants, soit 16,4 % de l'ensemble. Les sociétés de fiducie et les comités de retraite reçoivent respectivement les fonds de 25,1 % et de 10,4 % des régimes, soit 36,0 % et 16,0 % des participants. Les régimes dont la gestion est confiée par loi ou contrat à l'État, c'est-à-dire la Caisse de dépôt et placement du Québec, regroupent 18,7 % des participants. On remarque que les régimes dont la gestion est confiée à des compagnies d'assurances et à des comités de retraite sont en plus grand nombre parmi les régimes placés sous la surveillance de la Régie.

La composition du comité de retraite

Au moment de produire le fichier de 1995, nous avons recensé la composition des comités de retraite d'un peu plus de 99 % des régimes. Un nombre de 1 783 régimes s'étaient dotés d'un comité de retraite, dont 144 qui n'étaient pas tenus légalement de le faire. En effet, un régime de cinq participants ou moins peut déroger à l'obligation de former un comité de retraite et être administré par l'employeur ; c'est le cas de 520 régimes.

Un nombre de 10 332 personnes participaient à la gestion des 2 317 régimes de retraite dont la composition du comité de retraite est connue. Dans ces derniers, on constate que les participants pouvaient désigner au comité plus de membres que l'employeur. Mentionnons que les données de ce tableau proviennent des dispositions des régimes de retraite et que, de ce fait, elles reflètent le nombre théorique de membres qui peuvent être nommés aux comités de retraite.

TABLEAU 50 **RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes		Participants au Québec				Participants hors du Québec	Tous les participants	
			Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}				
					Nombre	Nombre			
	Nombre	%	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%	
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	1 160	50,0	44 904	19 987	64 891	5 622	70 513	13,4	
Régimes à prestations déterminées									
– Régimes à rente forfaitaire	113	4,9	32 728	3 931	36 659	1 779	38 438	7,3	
– Régimes pourcentage-salaire									
Régimes salaires de carrière	379	16,3	38 587	14 583	53 170	7 567	60 737	11,6	
Régimes fin de carrière									
Moins de 5 ans	15	0,6	604	175	779	2	781	0,1	
5 ans	24	1,0	4 713	579	5 292	209	5 501	1,0	
6 ans ou plus	2	0,0	41	36	77	-	77	0,0	
Total partiel	41	1,8	5 358	790	6 148	211	6 359	1,2	
Régimes salaire meilleures années									
Moins de 5 ans	272	11,7	38 870	15 853	54 723	10 217	64 940	12,4	
5 ans	258	11,1	44 202	46 535	90 737	8 337	99 074	18,9	
6 ans ou plus	5	0,2	59	61	120	-	120	0,0	
Total partiel	535	23,1	83 131	62 449	145 580	18 554	164 134	31,2	
Total	1 068	46,0	159 804	81 753	241 557	28 111	269 668	51,3	
Régimes à cotisation et prestations déterminées	53	2,3	149 793	20 046	169 839	46	169 885	32,3	
Régimes hybrides	40	1,7	10 002	3 529	13 531	1 889	15 420	2,9	
Total	2 321	100,0	364 503	125 315	489 818	35 668	525 486	100,0	

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

TABLEAU 51

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS ET LA GESTION FINANCIÈRE – 1995**

Gestion financière confiée à	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Participants				Participants				Participants			
	Régimes	Participants au Québec	hors du Québec	Total	Régimes	Participants au Québec	hors du Québec	Total	Régimes	Participants au Québec	hors du Québec	Total
Une compagnie d'assurances												
– Contrat individuel ou collectif de retraite	23	559	1	560	3	74	-	74	26	633	1	634
– Contrat de gestion de dépôts	451	13 625	809	14 434	283	4 943	2 218	7 161	734	18 568	3 027	21 595
– Contrat de gestion de caisse												
– caisse individuelle	17	1 850	16	1 866	7	1 060	611	1 671	24	2 910	627	3 537
– caisse commune	127	11 670	429	12 099	67	3 593	882	4 475	194	15 263	1 311	16 574
– Plus d'un type de contrat	340	33 807	1 715	35 522	88	7 517	604	8 121	428	41 324	2 319	43 643
Total partiel	958	61 511	2 970	64 481	448	17 187	4 315	21 502	1 406	78 698	7 285	85 983
Une société de fiducie	373	121 357	18 931	140 288	209	44 210	4 578	48 788	582	165 567	23 509	189 076
Un comité de retraite	116	76 748	1 850	78 598	125	5 313	292	5 605	241	82 061	2 142	84 203
Une société de gestion de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'État												
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	2	98 308	-	98 308	-	-	-	-	2	98 308	-	98 308
Autres types de gestion ⁽¹⁾	55	56 806	1 642	58 448	35	8 378	1 090	9 468	90	65 184	2 732	67 916
Total	1 504	414 730	25 393	440 123	817	75 088	10 275	85 363	2 321	489 818	35 668	525 486

1. Comprend les régimes dont la gestion est confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 52

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA COMPOSITION
DU COMITÉ DE RETRAITE – 1995**

	Régimes	Participants	Membres du comité de retraite			Tous les membres
			Nommés par l'employeur	Nommés par les employés	Tierce partie	
Avec comité de retraite	1 639	423 608	4 267	3 985	1 376	9 628
Avec comité de retraite volontaire ⁽¹⁾	144	512	147	285	132	564
Sans comité de retraite ⁽¹⁾	521	99 200	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Données non disponibles ⁽²⁾	17	2 166	-	-	-	-
Total	2 321	525 486	4 414	4 270	1 508	10 192

1. Un régime de retraite avec cinq participants actifs ou moins peut être administré par l'employeur ou par un comité de retraite. Les régimes de retraite simplifiés ne sont pas obligés de mettre sur pied un comité de retraite.

2. Au moment de produire le fichier de l'année 1995, les données sur les comités de retraite n'étaient pas disponibles ou n'avaient pu être traitées pour tous les régimes.

2.3 Les cotisations

Les cotisations totales

En 1995, les cotisations totales versées aux 2 321 régimes sous la surveillance de la Régie (couvrant 525 486 participants) s'élèvent à un peu moins de 1 807 millions de dollars, en baisse de 1,6 % par rapport aux 1 836 millions versés pour l'année précédente. Les

employeurs versent 1 128 millions de dollars (plus de 62 % du total), soit 828 millions en cotisations pour services de l'année en cours et 300 millions en cotisations d'équilibre, alors que les participants versent le solde, soit un peu plus de 679 millions.

Les sociétés de fiducie détiennent 620 millions de dollars, alors que 562 millions sont gérés par des comités de retraite. Les 1 504 régimes contributifs recueillent 1 596

millions de dollars alors que les 817 régimes non contributifs totalisent des cotisations de 211 millions. La moyenne des cotisations salariales obligatoires des 1 504 régimes contributifs sous la surveillance de la Régie des rentes s'élève à 1 489 \$, alors que celle des 2 612 régimes comptant au moins un participant québécois est de 1 619 \$.

Les cotisations versées pour les participants québécois

Les cotisations totales versées pour les participants québécois dans les régimes sous la surveillance de la Régie totalisent 1 667 millions de dollars, ce qui représente près de 92,3 % des cotisations totales versées dans ces régimes. Du total de ces cotisations, 1 041 millions de dollars (62,4 % du total) sont versés par les employeurs, alors que les participants acquittent le solde de 626 millions. Les sociétés de fiducie et les comités de retraite recueillent plus de 1 080 millions, soit quelque 64,8 % de ces cotisations totales.

TABLEAU 53 COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET POUR TOUS LES PARTICIPANTS, SELON LA GESTION FINANCIÈRE ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1995

Gestion financière confiée à	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total	
		Nombre	Pour les participants québécois 1 000 \$	Pour tous les participants 1 000 \$	Pour les participants québécois 1 000 \$	Pour tous les participants 1 000 \$	Pour les participants québécois 1 000 \$
Régimes contributifs							
Une compagnie d'assurances							
– Contrat individuel ou collectif de retraite	23	912	913	511	512	1 423	1 425
– Contrat de gestion de dépôts	451	14 131	15 314	14 055	15 298	28 186	30 612
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	17	2 292	2 315	2 613	2 636	4 905	4 951
– caisse commune	127	16 732	17 883	14 762	15 743	31 494	33 626
– Plus d'un type de contrat	340	39 118	43 085	39 015	42 539	78 133	85 624
Total partiel	958	73 185	79 510	70 956	76 728	144 141	156 238
Une société de fiducie	373	226 303	271 862	177 484	210 939	403 787	482 801
Un comité de retraite	116	387 380	387 706	165 663	167 382	553 043	555 088
Une société de gestion de retraite	-	-	-	-	-	-	-
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	2	63 919	63 919	119 543	119 543	183 462	183 462
Autres types de gestion ⁽¹⁾	55	124 965	128 285	87 277	90 052	212 242	218 337
Total	1 504	875 752	931 282	620 923	664 644	1 496 675	1 595 926
Régimes non contributifs ⁽²⁾							
Une compagnie d'assurances							
– Contrat individuel ou collectif de retraite	3	52	52	-	-	52	52
– Contrat de gestion de dépôts	283	8 679	11 024	471	490	9 150	11 514
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	7	2 724	5 189	15	15	2 739	5 204
– caisse commune	67	4 608	6 420	457	460	5 065	6 880
– Plus d'un type de contrat	88	9 610	10 867	1 758	2 670	11 368	13 537
Total partiel	448	25 673	33 552	2 701	3 635	28 374	37 187
Une société de fiducie	209	111 510	128 059	1 726	9 573	113 236	137 632
Un comité de retraite	125	10 087	11 814	189	214	10 276	12 028
Une société de gestion de retraite	-	-	-	-	-	-	-
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	-	-	-	-	-	-	-
Autres types de gestion ⁽¹⁾	35	18 192	23 015	453	1 565	18 645	24 580
Total	817	165 462	196 440	5 069	14 987	170 531	211 427
Tous les régimes							
Une compagnie d'assurances							
– Contrat individuel ou collectif de retraite	26	964	965	511	512	1 475	1 477
– Contrat de gestion de dépôts	734	22 810	26 338	14 526	15 788	37 336	42 126
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	24	5 016	7 504	2 628	2 651	7 644	10 155
– caisse commune	194	21 340	24 303	15 219	16 203	36 559	40 506
– Plus d'un type de contrat	428	48 728	53 952	40 773	45 209	89 501	99 161
Total partiel	1 406	98 858	113 062	73 657	80 363	172 515	193 425
Une société de fiducie	582	337 813	399 921	179 210	220 512	517 023	620 433
Un comité de retraite	241	397 467	399 520	165 852	167 596	563 319	567 116
Une société de gestion de retraite	-	-	-	-	-	-	-
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	2	63 919	63 919	119 543	119 543	183 462	183 462
Autres types de gestion ⁽¹⁾	90	143 157	151 300	87 730	91 617	230 887	242 917
Total	2 321	1 041 214	1 127 722	625 992	679 631	1 667 206	1 807 353

1. Comprend les contrats de rentes sur l'État et la gestion mixte, soit la gestion confiée à plus d'un gestionnaire financier.

2. Certains régimes non contributifs déclarent des cotisations salariales, notamment à cause des cotisations volontaires ou des régimes classés comme contributifs selon une catégorie d'employés et qui regroupent d'autres catégories d'employés versant des cotisations.

TABLEAU 54

**COTISATIONS PATRONALES VERSÉES POUR TOUS LES PARTICIPANTS
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE - 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants	Cotisations patronales versées			
			Services de l'année en cours 1 000 \$	Moyenne par cotisant \$	Cotisations d'équilibre 1 000 \$	Total des cotisations patronales 1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 160	70 513	80 910	1 147	1 578	82 488
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	113	38 438	37 553	977	54 014	91 567
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	379	60 737	68 846	1 134	57 428	126 274
Régimes fin de carrière	41	6 359	10 579	1 664	7 664	18 243
Régimes salaire meilleures années	535	164 134	345 365	2 104	137 708	483 073
Total partiel	1 068	269 668	462 343	1 714	256 814	719 157
Régimes à cotisation et prestations déterminées	53	169 885	261 291	1 538	35 006	296 297
Régimes hybrides	40	15 420	23 543	1 527	6 237	29 780
Total	2 321	525 486	828 087	1 576	299 635	1 127 722

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfiques. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le versement de cotisations d'équilibre.

TABLEAU 55

**COTISATIONS SALARIALES VERSÉES À DES RÉGIMES CONTRIBUTIFS,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants	Cotisations salariales versées			Total des cotisations salariales
			Cotisations obligatoires 1 000 \$	Moyenne par participant \$	Cotisations volontaires 1 000 \$	
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	852	57 480	62 187	1 082	2 760	64 947
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	13	5 241	4 123	787	4	4 127
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	239	55 853	82 189	1 472	1 523	83 712
Régimes fin de carrière	23	5 520	9 446	1 711	199	9 645
Régimes salaire meilleures années	301	143 950	240 577	1 671	4 269	244 846
Total partiel	576	210 564	336 335	1 597	5 995	342 330
Régimes à cotisation et prestations déterminées	42	158 801	239 552	1 509	223	239 775
Régimes hybrides	34	13 278	17 329	1 305	263	17 592
Total	1 504	440 123	655 403	1 489	9 241	664 644

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfiques.

2.4 L'actif des régimes non garantis

En 1995, le total de l'actif des 2 294 régimes non garantis placés sous la surveillance de la Régie des rentes s'élève à 44,3 milliards de dollars en valeur marchande, ce qui représente une hausse de 13,0 % par rapport aux 39,2 milliards en 1994. Ces régimes regroupent 524 835 participants dont 489 168 sont des Québécois. Quelque 40,4 milliards de dollars sur le total de 44,3 milliards appartiennent à des Québécois, soit près de 91,2 % du total.

Les sociétés de fiducie gèrent plus de 17,0 milliards de dollars, alors que 14,3 milliards sont confiés à des comités

de retraite. L'actif des régimes non garantis placés sous la surveillance de la Régie des rentes est fortement concentré dans les régimes à prestations déterminées (25,5 milliards, dont 21,9 détenus par des Québécois) et dans les régimes à cotisation et prestations déterminées (16,4 milliards, dont la presque totalité appartient aux Québécois). Pour ce qui est de la répartition selon le secteur d'activité économique, le secteur tertiaire mène avec un actif en valeur marchande de quelque 26,7 milliards de dollars, suivi du secteur secondaire avec près de 17,1 milliards, ne laissant ainsi qu'un actif de 625 millions de dollars au secteur primaire.

TABLEAU 56 **RÉGIMES NON GARANTIS ET PARTICIPANTS, VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, SELON LA GESTION FINANCIÈRE – 1995**

Gestion financière confiée à	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Une compagnie d'assurances							
– Contrat de gestion de dépôts	733	18 551	3 027	21 578	428	42	470
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	24	2 910	627	3 537	179	31	210
– caisse commune	194	15 263	1 311	16 574	744	70	814
– Plus d'un type de contrat	428	41 324	2 319	43 643	1 300	110	1 410
Total partiel	1 379	78 048	7 284	85 332	2 651	252	2 903
Une société de fiducie	582	165 567	23 509	189 076	13 647	3 403	17 050
Un comité de retraite	241	82 061	2 142	84 203	14 211	76	14 287
Une société de gestion	-	-	-	-	-	-	-
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	2	98 308	-	98 308	4 990	-	4 990
Autres types de gestion ⁽¹⁾	90	65 184	2 732	67 916	4 926	187	5 112
Total	2 294	489 168	35 667	524 835	40 424	3 918	44 342

1. Comprend les contrats de rentes sur l'État et la gestion mixte, soit la gestion confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 57 **RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Régimes à cotisation déterminée ⁽¹⁾	1 157	64 850	5 622	70 472	1 459	133	1 592
Régimes à prestations déterminées							
– Régimes à rente forfaitaire	110	36 585	1 779	38 364	1 286	787	2 073
– Régimes pourcentage-salaire							
Régimes salaires de carrière	358	52 635	7 566	60 201	3 361	414	3 774
Régimes fin de carrière	41	6 148	211	6 359	590	58	647
Régimes salaire meilleures années	535	145 580	18 554	164 134	16 630	2 380	19 010
Total partiel	1 044	240 948	28 110	269 058	21 866	3 639	25 505
Régimes à cotisation et prestations déterminées	53	169 839	46	169 885	16 353	10	16 363
Régimes hybrides	40	13 531	1 889	15 420	746	137	883
Total	2 294	489 168	35 667	524 835	40 424	3 918	44 342

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 58 **RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1995**

Secteur d'activité économique	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Secteur primaire	62	13 493	313	13 806	575	50	625
Secteur secondaire							
Industries manufacturières	780	148 867	21 303	170 170	9 315	2 659	11 974
Construction	159	97 354	14	97 368	5 097	1	5 098
Total partiel	939	246 221	21 317	267 538	14 412	2 660	17 072
Secteur tertiaire							
Transports, communications et autres services d'utilité publique	63	45 222	101	45 323	8 308	11	8 319
Commerce	349	28 027	7 294	35 321	761	180	941
Finance, assurances et immeuble	148	48 607	3 498	52 105	3 037	179	3 216
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	397	56 436	3 140	59 576	6 145	838	6 984
Administration publique et défense nationale	336	51 162	4	51 166	7 186	0	7 186
Total partiel	1 293	229 454	14 037	243 491	25 437	1 208	26 645
Total	2 294	489 168	35 667	524 835	40 424	3 918	44 342

3. LES RÉGIMES DE RETRAITE AU CANADA

La majorité des informations présentées dans cette section sont extraites de la publication « Régimes de pensions du Canada », produite par Statistique Canada, et d'un fichier informatique produit par cet organisme et l'ensemble des provinces. Les personnes intéressées par des informations plus détaillées pourront se référer à cette publication.

Au 31 décembre 1995, on dénombre au Canada 5,2 millions de travailleurs participant à un régime de retraite. Les hommes représentent une proportion de 56,2 % des participants. Les participants qui travaillent en Ontario représentent 37,8 % de tous les participants, alors que les participants du Québec comptent pour 25,8 %, soit des proportions semblables à ce que représentent les travailleurs de ces provinces par rapport à l'ensemble du Canada.

Les participants de l'Ontario travaillent, dans une proportion de 58,4 %, au sein d'organismes du secteur privé, alors que cette proportion est de 43,8 % pour les travailleurs du Québec. Il y a donc proportionnellement plus de participants au Québec qui proviennent du secteur public qu'en Ontario. D'ailleurs, 594 509 participants travaillent dans des organismes du gouvernement du Québec, comparativement à 441 911 pour les organismes du gouvernement de l'Ontario ; cet écart s'explique par le fait que les établissements du réseau des affaires sociales relèvent du secteur public au Québec, mais non en Ontario. Par contre, le nombre de participants de l'Ontario dans les organismes du gouvernement fédéral et les municipalités est plus élevé qu'au Québec, soit respectivement 160 652 et 203 855 participants, comparativement à 83 183 et 65 260.

Ainsi, au Québec, les trois quarts des participants travaillent dans le secteur tertiaire, alors qu'en Ontario cette proportion est de 69,9 %. À l'inverse, le secteur secondaire regroupe en Ontario 28,9 % des participants et 22,4 % au Québec. La participation aux régimes complémentaires est légèrement supérieure au Québec par rapport à l'Ontario. Le taux de participation des salariés est de 45,3 % au Québec comparativement à 41,0 % en Ontario. Cette différence s'explique par la participation au RREGOP des travailleurs du réseau des affaires sociales du Québec, alors qu'en Ontario ces travailleurs font partie d'entreprises privées.

En Ontario, les régimes non contributifs regroupent 35,0 % des participants, soit deux fois plus qu'au Québec (14,3 %), en raison de la présence en Ontario des régimes de l'industrie de l'automobile, de la construction et de la

siderurgie, et de la concentration de grandes entreprises dont les régimes sont non contributifs.

Les participants aux régimes à cotisation déterminée sont plus nombreux en Ontario avec 10,3 %, comparativement à 6,1 % au Québec. La présence d'un plus grand nombre de régimes avec peu de participants, qui sont généralement des régimes à cotisation déterminée, explique la plus forte proportion de ces régimes en Ontario.

Selon les données de Statistique Canada pour les années 1983 à 1991, le nombre de participants au Québec, en Ontario et au Canada a augmenté. Par contre, de 1991 à 1995, le nombre de travailleurs participant à un régime de retraite a légèrement fléchi, soit de 5,2 % pour le Québec, de 6,3 % pour l'Ontario et de 3,2 % pour l'ensemble du Canada.

TABLEAU 59

PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES,
SELON LA PROVINCE D'ORIGINE – 1995

Province d'origine	Participants		Participant		Participants et participantes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Terre-Neuve	53 584	1,9	46 376	2,1	99 960	1,9
Île-du-Prince-Édouard	8 448	0,3	8 321	0,4	16 769	0,3
Nouvelle-Écosse	87 967	3,0	66 389	2,9	154 356	3,0
Nouveau-Brunswick	25 775	0,9	14 307	0,6	40 082	0,8
Québec	726 801	25,1	599 450	26,6	1 326 251	25,8
Ontario	1 102 517	38,1	841 711	37,3	1 944 228	37,8
Manitoba	117 560	4,1	106 903	4,7	224 463	4,4
Saskatchewan	89 285	3,1	84 883	3,8	174 168	3,4
Alberta	246 538	8,5	188 939	8,4	435 477	8,5
Colombie-Britannique	375 946	13,0	256 965	11,4	632 911	12,3
Autre	18 784	0,6	9 636	0,4	28 420	0,6
Origine inconnue ⁽¹⁾	41 359	1,4	31 468	1,4	72 827	1,4
Total	2 894 564	100,0	2 255 348	100,0	5 149 912	100,0

1. En raison de la *Loi sur la statistique* (Lois révisées du Canada, 1985), les informations recueillies par Statistique Canada sur les régimes qui ne sont pas enregistrés auprès d'une autorité compétente (Île-du-Prince-Édouard) ne sont pas incluses dans les données pancanadiennes que cet organisme nous fait parvenir. Sans l'ajout de cette ligne, les données présentées dans ce tableau seraient incomplètes par rapport à celles publiées par Statistique Canada.

TABLEAU 60

RÉGIMES ⁽¹⁾ ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET EN ONTARIO
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1995

Nombre total de participants par régime	Québec				Ontario			
	Régimes		Participants		Régimes		Participants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 9	930	22,0	2 977	0,2	2 385	28,9	8 093	0,4
10 à 49	1 130	26,7	17 824	1,3	2 727	33,0	59 557	3,1
50 à 199	1 140	27,0	59 076	4,5	1 845	22,3	144 340	7,4
200 à 499	515	12,2	74 846	5,6	692	8,4	156 920	8,1
500 ou plus	510	12,1	1 171 528	88,3	608	7,4	1 575 318	81,0
Total	4 225	100,0	1 326 251	100,0	8 257	100,0	1 944 228	100,0

1. Certains régimes qui ont à la fois des participants du Québec et de l'Ontario sont comptabilisés sous les deux autorités compétentes.

TABLEAU 61

PARTICIPANTS, POPULATION ACTIVE ET TAUX DE PARTICIPATION
AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA – 1995 ⁽¹⁾

	Participants	Population active	Taux de participation	
			en fonction de la population active	Taux de participation des salariés
			%	%
Québec	1 325 480	3 621 283	36,6	45,3
Ontario	1 944 860	5 754 008	33,8	41,0
Canada	5 149 912	14 994 638	34,3	42,4

1. Statistique Canada, *Régimes de retraite au Canada 1^{er} janvier 1996*, catalogue 74-401-SPB

TABLEAU 62 RÉGIMES ⁽¹⁾ ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET EN ONTARIO, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1995

Formation de la rente de retraite	Québec						Ontario					
	Régimes contributifs		Régimes non contributifs		Total		Régimes contributifs		Régimes non contributifs		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à cotisation déterminée ⁽²⁾	1 313	67 451	466	14 420	1 779	81 871	2 950	139 287	1 153	62 719	4 103	202 006
Régimes à prestations déterminées	1 185	891 327	1 095	129 447	2 280	1 020 774	1 567	1 110 188	2 352	499 399	3 919	1 609 587
Régimes à cotisation et prestations déterminées	58	160 373	31	44 066	89	204 439	40	7 190	86	115 803	126	122 993
Régimes hybrides	56	17 348	21	1 819	77	19 167	61	7 670	48	1 972	109	9 642
Total	2 612	1 136 499	1 613	189 752	4 225	1 326 251	4 618	1 264 335	3 639	679 893	8 257	1 944 228

1. Certains régimes qui ont à la fois des participants du Québec et de l'Ontario sont comptabilisés sous les deux autorités compétentes.

2. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

TABLEAU 63 RÉGIMES ⁽¹⁾, PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES AU QUÉBEC ET EN ONTARIO, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1995

Type d'employeur	Québec				Ontario				
	Régimes	Participants	Participantés	Total	Régimes	Participants	Participantés	Total	
Organisme public									
Municipalités et organismes paramunicipaux		360	48 436	16 824	65 260	47	108 820	95 035	203 855
Organismes du gouvernement fédéral		14	50 646	32 537	83 183	22	97 534	63 118	160 652
Organismes du gouvernement provincial		38	222 945	371 564	594 509	61	163 670	278 241	441 911
Autres organismes gouvernementaux		12	923	1 136	2 059	83	1 069	1 985	3 054
Total partiel		424	322 950	422 061	745 011	213	371 093	438 379	809 472
Organisme privé									
Compagnie ou société		3 488	390 907	168 065	558 972	7 446	693 476	374 892	1 068 368
Coopérative		23	2 573	1 332	3 905	53	1 618	1 551	3 169
Autres		290	10 371	7 992	18 363	545	36 330	26 889	63 219
Total partiel		3 801	403 851	177 389	581 240	8 044	731 424	403 332	1 134 756
Total		4 225	726 801	599 450	1 326 251	8 257	1 102 517	841 711	1 944 228

1. Certains régimes qui ont à la fois des participants du Québec et de l'Ontario sont comptabilisés sous les deux autorités compétentes.

TABLEAU 64

RÉGIMES ⁽¹⁾, PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES AU QUÉBEC ET EN ONTARIO, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1995

Secteur d'activité économique	Québec				Ontario			
	Régimes	Participants	Participantés	Total	Régimes	Participants	Participantés	Total
Secteur primaire	102	16 181	1 571	17 752	169	18 996	2 880	21 876
Secteur secondaire								
Industries manufacturières	1 507	158 716	39 934	198 650	3 116	359 938	113 131	473 069
Construction	194	97 944	645	98 589	435	84 302	4 180	88 482
Total partiel	1 701	256 660	40 579	297 239	3 551	444 240	117 311	561 551
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	265	76 345	30 043	106 388	470	99 898	39 093	138 991
Commerce	751	41 153	36 735	77 888	1 564	86 393	74 472	160 865
Finance, assurances et immeuble	354	23 819	63 595	87 414	698	51 547	103 408	154 955
Services sociaux, commerciaux industriels et personnels	692	173 840	336 269	510 109	1 685	161 907	305 146	467 053
Administration publique et défense nationale	360	138 803	90 658	229 461	103	238 959	199 141	438 100
Total partiel	2 422	453 960	557 300	1 011 260	4 520	638 704	721 260	1 359 964
Non spécifié	-	-	-	-	16	574	256	830
Total	4 225	726 801	599 450	1 326 251	8 257	1 102 517	841 711	1 944 228

1. Certains régimes qui ont à la fois des participants du Québec et de l'Ontario sont comptabilisés sous les deux autorités compétentes.

TABLEAU 65

PARTICIPANTS AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA, DE 1981 À 1995 ⁽¹⁾

Année	Québec	Ontario	Canada
1981	1 171 754	1 793 950	4 657 935
1983	1 099 680	1 786 755	4 564 623
1985	1 129 905	1 836 988	4 668 381
1987	1 219 697	1 915 125	4 845 107
1989	1 319 927	2 031 356	5 109 363
1991	1 397 502	2 074 518	5 318 090
1992	1 377 957	2 017 956	5 244 703
1993	1 370 832	1 977 690	5 214 647
1994	1 336 822	1 956 807	5 169 644
1995	1 325 480	1 944 860	5 149 912

1. Statistique Canada, *Régimes de retraite au Canada au 1^{er} janvier 1996*, catalogue 74-401.

4. DONNÉES HISTORIQUES SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

4.1 Les régimes comptant au moins un participant québécois, de 1971 à 1995

La section suivante présente l'évolution des régimes complémentaires de retraite depuis 1971. Il est à noter que pour l'année 1990, les seules données mises à jour sont celles des régimes sous la surveillance de la Régie des rentes, celles des régimes des autres provinces ayant été estimées.

Les régimes et les participants

En 1971, plus de 850 000 Québécois participaient à l'un des 5 074 régimes complémentaires de retraite. Au cours de l'année 1974, le nombre de travailleurs québécois participant à un régime de retraite dépassait un million. Entre 1971 et 1992, le nombre de participants québécois a presque toujours augmenté, à l'exception de la période de crise économique de 1982-1983 où ce nombre a légèrement chuté. D'ailleurs, le nombre de participants atteint en 1981, soit 1 164 084, ne fut égalé que six années plus tard, grâce à certaines dispositions des régimes du secteur public québécois qui, en permettant l'adhésion des employés occasionnels, ont fait augmenter le nombre de participants depuis 1987.

Au cours de la période de 1971 à 1992, le nombre de régimes de retraite a beaucoup plus fluctué que celui des participants, variant entre 4 938 et 5 167 de 1971 à 1980. Par ailleurs, entre 1980 et 1986 (année record pour le nombre de régimes, soit 7 014), la variation a été de près de 2 000 régimes. Cette importante fluctuation d'environ 40 % est principalement attribuable à l'élimination de la disposition fiscale qui permettait la création de régimes pour les actionnaires importants. D'une part, la disparition de cette mesure et des avantages s'y rattachant a fait baisser le nombre de régimes, établi à 4 406 en 1992. D'autre part, l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1990, de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, qui fixe certaines dispositions minimales, et la récession économique du début des années 90, peuvent également avoir occasionné une baisse du nombre de régimes. Toutefois, rappelons que le nombre de participants au cours de ces années a continué de croître.

En 1993, le nombre de régimes s'est accru en raison d'un changement aux procédures administratives permettant un enregistrement accéléré des nouveaux régimes. Par contre, le nombre de participants a été réduit de 14 000 membres. Au cours de 1994, le nombre de régimes a

connu une baisse d'une centaine de régimes et de 27 000 participants. Pour 1995, le nombre de régimes a diminué de 153 régimes et de 10 815 participants.

Entre 1971 et 1995, la hausse du nombre de participants a été différente selon le sexe. En effet, au cours de cette période, le nombre de participantes a augmenté de 174 % alors que le nombre de participants ne croissait que de 14 %. Malgré cette forte augmentation, le nombre de femmes participant à un régime de retraite demeure inférieur à celui des hommes puisqu'il atteint, à la fin de l'année 1995, 599 450 participantes comparativement à 726 801 participants.

L'augmentation du nombre de participants se reflète dans la participation mesurée en fonction du nombre de travailleurs salariés (excluant les travailleurs indépendants). Le taux de participation des travailleurs salariés à un régime complémentaire de retraite a varié de 43,7 % en 1971, à 52,3 %, sommet atteint en 1991. Les taux élevés de participation de 50,0 % pour les années 1981, 1982 et 1990 à 1992 sont dus à la baisse du nombre de travailleurs salariés et non à l'accroissement du nombre de participants en raison de la faiblesse de l'économie. Alors que moins du tiers des travailleuses salariées participaient à un régime en 1971, près de la moitié de la main-d'œuvre féminine participe à ces régimes en 1995. Une autre façon d'évaluer la progression de la participation des femmes est de mesurer celle-ci en fonction de la participation des hommes. On constate donc que, pour l'année 1971, le pourcentage de participation des femmes est égal aux deux tiers de la participation des hommes, alors que pour 1995, il est presque semblable.

Les autorités compétentes

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le nombre de régimes de retraite a fortement fluctué entre 1971 et 1992. L'examen des régimes, sous l'angle de l'autorité responsable de la surveillance du régime, nous montre le même phénomène. Ainsi, de 1971 à 1978, le nombre de régimes sous la responsabilité du Québec a varié entre 3 355 et 2 945 pour atteindre, en 1986, le record de 4 863. Ce nombre élevé est dû en partie au fait que les régimes en voie de terminaison dont la caisse n'était pas liquidée étaient toujours considérés comme actifs, alors qu'après 1986, ils ont été classés comme non actifs. Depuis lors, le nombre de régimes a diminué et il est de 2 321 en 1995. Comme il a été indiqué précédemment, le nombre de régimes s'est accru entre 1992 et 1993 en raison de la mise en place d'une procédure accélérée d'enregistrement des nouveaux régimes. Le nombre de participants des régimes sous la surveillance du Québec a varié à la hausse

et à la baisse sur de courtes périodes. Le plus faible nombre de participants, soit 445 298, a été atteint en 1983 en raison de la récession économique, alors que le pourcentage le plus élevé, 531 952, a été recensé en 1973. Le pourcentage élevé pour l'année 1973 s'explique par la forte activité économique dans le secteur de la construction liée aux projets de la Baie-James et des Jeux olympiques, et par le fait que plusieurs régimes comptabilisaient les travailleurs de la construction, créant ainsi un double décompte de participants que nous ne pouvons évaluer. Il est à remarquer qu'entre 1986 et 1991, le nombre de participants sous l'autorité du Québec a toujours progressé malgré une baisse du nombre de régimes.

Les autres provinces qui administrent une loi équivalente à celle du Québec ont été regroupées sous la catégorie « Autres autorités ». Ces provinces ont eu à surveiller, au cours de cette période, entre 1 567 et 1 922 régimes et entre 82 130 et 148 070 participants québécois. Les régimes sous l'autorité de ces provinces ont connu une croissance de leur nombre et de leurs participants plus régulière que celle des régimes sous la responsabilité du Québec. Ce phénomène s'explique par le fait que ces régimes, qui comptent des participants dans au moins deux provinces, sont plus importants et présentent donc une plus grande stabilité.

Le Bureau du Surintendant des institutions financières (organisme fédéral) a eu sous sa surveillance de 142 à 264 régimes, dont le nombre de participants a varié entre 80 968 et 107 054. Quant aux régimes publics relevant de lois particulières, ils ont peu varié en nombre, mais fortement en terme de participants. En effet, de 1971 à 1995, le nombre de participants a presque triplé pour atteindre 616 250 en 1995, soit 47 % de l'ensemble des participants, comparativement à 25 % en 1971.

Le type d'employeur

Tout au long de la période étudiée, les régimes du secteur privé sont plus nombreux que les régimes du secteur public. En effet, au fil des années, la proportion varie entre 9 et 20 régimes privés pour un régime public. Entre 1971 et 1974, les participants des régimes d'organismes privés représentaient plus de 63 % de l'ensemble des participants. Avec la création du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), cette proportion est tombée sous les 55 % en diminution constante, pour atteindre 50 % en 1988. L'adhésion des employés occasionnels au RREGOP a fait passer la part du privé à moins de 44 % en 1995, pour une répartition de 745 011 participants à des régimes du secteur public, en comparaison de 581 240 dans le secteur

privé. Depuis 1987, les régimes du secteur public comptent plus de participantes que de participants, alors que dans les régimes d'organismes privés, il y a environ 2,5 fois plus d'hommes que de femmes.

Les cotisations et l'actif détenu pour les participants du Québec

Les cotisations des participants du Québec sont passées de 191 à 1 736 millions de dollars entre 1971 et 1995. Elles ont continuellement augmenté au cours de cette période sauf pour les années 1982 et 1983 où elles sont demeurées stationnaires et pour l'année 1986, où elles ont enregistré un léger fléchissement.

Quant aux cotisations patronales versées pour les participants québécois, elles ont continuellement progressé au cours des années 1971 à 1984, passant pendant cette période de 257 à 1 206 millions de dollars, sauf en 1977 et en 1983 où il y a eu une légère diminution. C'est à compter de 1985 qu'ont commencé à être comptabilisées les cotisations patronales des régimes des secteurs publics, ce qui explique que les cotisations patronales versées pour les Québécois passaient de 1,2 milliard de dollars en 1984 à 2,1 milliards en 1985. À partir de cette année, le montant des cotisations fluctue énormément, principalement à cause d'une comptabilisation irrégulière des cotisations patronales aux régimes du secteur public, passant, malgré tout, de 2,1 milliards de dollars en 1985 à 3,2 milliards en 1995.

C'est à compter de 1986 qu'on estime pour la première fois l'actif total en valeur marchande appartenant aux Québécois dans tous les régimes de retraite non garantis couvrant au moins un Québécois. La valeur marchande de l'actif détenu par les Québécois est en progression constante quoiqu'irrégulière, passant de 36,2 milliards en 1986 à 83,0 milliards en 1995. Comme les fonds des régimes de retraite sont investis principalement dans les obligations et les actions, l'irrégularité de la progression de la valeur marchande de l'actif appartenant aux Québécois s'explique, dans une large mesure, par les fluctuations des cours boursiers et des taux d'intérêt au cours des années visées. Ainsi, le montant d'actif pour l'année 1994 a diminué à 71,3 milliards en raison des faibles rendements qu'ont connu la majorité des caisses de retraite.

La taille des régimes

Le nombre de régimes de petite taille, soit moins de dix participants, a connu une baisse régulière entre 1971 et 1978, passant de 1 787 à 1 236 régimes. Par la suite, la disposition fiscale permettant aux principaux actionnaires

de participer à un régime de retraite a fait presque doubler le nombre de ces régimes entre 1982 et 1985, jusqu'à un sommet de 3 135 régimes actifs, soit 45,0 % de l'ensemble des régimes, mais qui ne couvrent que 0,8 % des participants du Québec. Après 1985, l'abolition de cette mesure fiscale a occasionné une baisse du nombre de régimes qui atteint 1 085 en 1992, soit 25,0 % de l'ensemble des régimes.

moins touché par des fluctuations économiques, alors que les régimes de petite taille sont plus sensibles à ces changements ou à des modifications aux diverses lois concernant les régimes de retraite. Ainsi, la stabilité du nombre de régimes et du nombre de participants est le fait des régimes à prestations déterminées.

Entre 1971 et 1977, le nombre de régimes de retraite comptant de 10 à 49 participants a augmenté, passant de 1 583 à 1 741. À partir de 1978, ce nombre a décliné jusqu'en 1985 pour connaître une brève croissance en 1986 et 1987 au moment de la reprise économique. Depuis 1988, le nombre de régimes est passé d'environ 1 700 à 1 176 en 1994. Les régimes de 50 participants et plus ont connu une croissance quasi continue en terme de nombre et de participants depuis 1971. Les régimes qui ont entre 50 et 199 participants comptaient, au cours des dernières années, pour plus de 20 % de l'ensemble des régimes, mais ne couvraient que 4 % des participants du Québec. Les régimes de 200 participants ou plus regroupent toujours plus de 90 % des participants québécois et représentent 23 % de l'ensemble. Dans cette dernière catégorie, le nombre de participants québécois a presque doublé entre 1971 et 1991, alors que le nombre de régimes augmentait de 33 %. En 1995, on compte 1 025 gros régimes pour 1 246 374 participants, soit 94 % de tous les participants.

La formation de la rente

Entre 1971 et 1992, le nombre de régimes à cotisation déterminée a connu de fortes fluctuations, passant de 1 776 régimes en 1971 à 1 362 en 1980. C'est en 1986 que le nombre record de régimes à cotisation déterminée a été atteint, soit 3 561, alors qu'il a par la suite baissé jusqu'à 1 819 en 1992 pour remonter légèrement à 1 885 en 1993. Les régimes à prestations déterminées ont connu depuis 1971 et jusqu'en 1981, une croissance lente marquée de quelques variations. Cependant, depuis 1981, alors qu'ils étaient 3 863, ces régimes ont connu une quasi constante réduction pour atteindre 2 446 en 1995. Depuis 1971, les participants aux régimes à prestations déterminées ont été entre 14 et 29 fois plus nombreux que ceux des régimes à cotisation déterminée.

Au cours de la période étudiée, le nombre de régimes à prestations déterminées varie moins que celui des régimes à cotisation déterminée. Rappelons que les régimes à prestations déterminées, auxquels participent la majorité des travailleurs, sont créés par des entreprises plus importantes que celles qui se dotent de régimes à cotisation déterminée. Le nombre de ces régimes est donc

TABLEAU 66

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, DE 1971 À 1995

Année	Régimes	Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants
		Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}		
1971	5 074	635 056	218 907	853 963	1 036 149	1 890 112
1972	5 070	676 401	237 681	914 082	1 058 881	1 972 963
1973	5 145	682 061	239 609	921 670	1 115 590	2 037 260
1974	5 167	733 407	290 813	1 024 220	1 132 782	2 157 002
1975	5 090	756 335	324 516	1 080 851	1 205 388	2 286 239
1976	4 956	757 167	336 072	1 093 239	1 233 994	2 327 233
1977	4 992	769 645	347 959	1 117 604	1 270 224	2 387 828
1978	4 938	770 195	360 745	1 130 940	1 305 756	2 436 696
1979	5 029	769 194	377 731	1 146 925	1 353 266	2 500 191
1980	5 083	760 138	385 651	1 145 789	1 366 423	2 512 212
1981	5 258	773 985	390 099	1 164 084	1 412 941	2 577 025
1982	5 344	733 510	390 999	1 124 509	1 417 172	2 541 681
1983	5 812	708 588	390 625	1 099 213	1 400 358	2 499 571
1984	6 879	717 844	399 530	1 117 374	1 407 156	2 524 530
1985	6 964	720 752	409 153	1 129 905	1 393 195	2 523 100
1986	7 014	724 532	417 032	1 141 564	1 403 152	2 544 716
1987	6 913	753 326	466 376	1 219 702	1 414 067	2 633 769
1988	6 525	781 376	524 381	1 305 757	1 411 847	2 717 604
1989	6 160	794 310	567 743	1 362 053	1 436 423	2 798 476
1990 ^c	5 443	803 316	587 980	1 391 296	1 447 729	2 839 025
1991	4 941	802 588	594 437	1 397 025	1 422 007	2 819 032
1992	4 406	778 058	600 114	1 378 172	1 452 716	2 830 888
1993	4 478	761 068	603 455	1 364 523	1 419 006	2 783 529
1994	4 378	740 315	596 751	1 337 066	1 405 266	2 742 332
1995	4 225	726 801	599 450	1 326 251	1 418 787	2 745 038

TABLEAU 67

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC,
SELON L'AUTORITÉ COMPÉTENTE, DE 1971 À 1995

Année	Québec		Autres autorités		Fédéral		Lois particulières ⁽¹⁾		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1971	3 355	479 006	1 567	82 130	142	80 968	10	211 859	5 074	853 963
1972	3 366	529 949	1 540	84 649	154	86 557	10	212 927	5 070	914 082
1973	3 351	531 952	1 642	87 108	142	87 067	10	215 543	5 145	921 670
1974	3 354	523 378	1 643	92 874	158	77 478	12	330 490	5 167	1 024 220
1975	3 242	508 901	1 663	96 639	173	95 569	12	379 742	5 090	1 080 851
1976	3 074	499 572	1 703	100 451	167	93 933	12	399 283	4 956	1 093 239
1977	3 051	513 629	1 754	105 203	176	97 379	11	401 393	4 992	1 117 604
1978	2 945	504 963	1 805	114 418	177	101 112	11	410 447	4 938	1 130 940
1979	3 033	486 197	1 806	134 364	179	107 054	11	419 310	5 029	1 146 925
1980	3 108	477 625	1 782	141 557	182	99 275	11	427 332	5 083	1 145 789
1981	3 194	489 695	1 848	142 121	205	106 442	11	425 826	5 258	1 164 084
1982	3 280	457 855	1 837	142 762	216	101 263	11	422 629	5 344	1 124 509
1983	3 783	445 298	1 795	131 609	222	99 537	12	422 769	5 812	1 099 213
1984	4 776	453 482	1 849	138 480	243	97 077	11	428 335	6 879	1 117 374
1985	4 854	455 926	1 858	142 284	241	95 968	11	435 727	6 964	1 129 905
1986	4 863	466 352	1 904	143 194	236	95 281	11	436 737	7 014	1 141 564
1987	4 748	490 076	1 922	145 916	231	97 562	12	486 148	6 913	1 219 702
1988	4 409	500 160	1 871	145 949	232	102 139	13	557 509	6 525	1 305 757
1989	4 005	507 382	1 903	146 909	239	96 761	13	611 001	6 160	1 362 053
1990 ^e	3 300	518 577	1 876	146 935	254	96 389	13	629 395	5 443	1 391 296
1991	2 810	524 121	1 864	148 070	254	96 042	13	628 792	4 941	1 397 025
1992	2 480	510 822	1 651	138 404	261	96 245	14	632 701	4 406	1 378 172
1993	2 552	504 212	1 647	136 544	264	93 392	15	630 375	4 478	1 364 523
1994	2 426	491 664	1 681	129 332	256	92 224	15	623 846	4 378	1 337 066
1995	2 321	489 818	1 635	128 392	254	91 791	15	616 250	4 225	1 326 251

1. Ces régimes et leurs participants ne sont pas assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

TABLEAU 68

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC,
SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR, DE 1971 À 1995**

Année	Type d'employeur							
	Organisme privé				Organisme public			
	Régimes	Participants	Participant ^{es}	et participant ^{es}	Régimes	Participants	Participant ^{es}	et participant ^{es}
1971	4 801	441 796	95 432	537 228	273	193 260	123 475	316 735
1972	4 794	465 999	115 716	581 715	276	210 402	121 965	332 367
1973	4 867	470 125	113 840	583 965	278	211 936	125 769	337 705
1974	4 890	462 403	99 969	562 372	277	271 004	190 844	461 848
1975	4 846	483 408	109 085	592 493	244	272 927	215 431	488 358
1976	4 727	482 357	113 375	595 732	229	274 810	222 697	497 507
1977	4 752	486 114	122 980	609 094	240	283 531	224 979	508 510
1978	4 683	478 575	132 236	610 811	255	291 620	228 509	520 129
1979	4 741	471 944	141 131	613 075	288	297 250	236 600	533 850
1980	4 793	464 337	142 983	607 320	290	295 801	242 668	538 469
1981	4 963	476 606	149 199	625 805	295	297 379	240 900	538 279
1982	5 033	438 345	148 845	587 190	311	295 165	242 154	537 319
1983	5 494	419 754	147 008	566 762	318	288 834	243 617	532 451
1984	6 529	429 755	151 469	581 224	350	288 089	248 061	536 150
1985	6 618	432 152	154 616	586 768	346	288 600	254 537	543 137
1986	6 648	437 798	158 666	596 464	366	286 734	258 366	545 100
1987	6 546	457 715	166 916	624 631	367	295 611	299 460	595 071
1988	6 153	478 789	174 849	653 638	372	302 587	349 532	652 119
1989	5 782	475 756	179 850	655 606	378	318 554	387 893	706 447
1990 e	5 066	471 862	190 325	662 187	377	331 454	397 655	729 109
1991	4 554	458 310	180 328	638 638	387	344 278	414 109	758 387
1992	4 026	431 544	178 171	609 715	380	346 514	421 943	768 457
1993	4 058	417 463	178 150	595 613	420	343 605	425 305	768 910
1994	3 952	402 598	172 920	575 518	426	337 717	423 831	761 548
1995	3 801	403 851	177 389	581 240	424	322 950	422 061	745 011

TABLEAU 69

**COTISATIONS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC, DE 1971 À 1995**

Année	Cotisations			Actif des participants québécois
	Salariales	Patronales	Total	
	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
1971	190,6	256,5	447,1	-
1972	211,6	316,5	528,1	-
1973	244,4	381,0	625,4	-
1974	344,6	443,3	788,0	-
1975	431,3	599,6	1 030,9	-
1976	518,9	836,2	1 355,0	-
1977	646,9	809,9	1 456,8	-
1978	695,6	998,1	1 693,7	-
1979	740,8	1 098,7	1 839,5	-
1980	831,2	1 113,2	1 944,4	-
1981	927,9	1 134,2	2 062,1	-
1982	1 019,0	1 217,1	2 236,1	-
1983	1 019,0	1 185,5	2 204,5	-
1984	1 072,2	1 206,8	2 279,0	-
1985	1 113,0	2 095,1	3 208,1	-
1986	1 034,1	1 972,5	3 006,5	36 161,7
1987	1 186,3	2 877,2	4 063,4	38 337,1
1988	1 317,4	2 235,9	3 553,3	41 136,4
1989	1 339,8	2 031,4	3 371,2	46 967,7
1990 e	1 542,6	2 108,1	3 650,6	48 219,8
1991	1 571,2	2 945,1	4 516,3	57 097,7
1992	1 649,3	3 129,3	4 778,6	60 100,4
1993	1 683,9	3 000,4	4 684,3	71 996,2
1994	1 728,2	3 123,0	4 851,2	71 296,8
1995	1 736,4	3 214,4	4 950,8	82 985,3

TABLEAU 70

**TAUX DE PARTICIPATION À UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE,
SELON LE SEXE, DE 1971 À 1995**

Année	Taux de participation de la population active			Taux de participation des salariés du Québec		
	Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}	Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}
1971	39,2	28,3	35,7	49,5	32,7	43,7
1972	41,2	29,4	37,3	51,6	34,4	45,7
1973	40,2	28,1	36,2	49,7	31,9	43,5
1974	41,8	32,7	38,7	48,6	37,7	44,9
1975	42,5	35,7	40,2	53,8	41,2	49,3
1976	41,9	33,6	38,9	49,6	39,9	46,1
1977	42,0	32,9	38,7	50,8	40,1	46,9
1978	41,7	32,5	38,3	50,9	40,2	46,9
1979	41,1	33,1	38,1	49,5	40,5	46,1
1980	40,0	32,3	37,0	48,3	39,4	44,9
1981	40,6	31,6	37,1	49,6	38,7	45,3
1982	39,2	32,0	36,3	50,5	40,8	46,6
1983	37,5	31,0	34,9	48,4	39,4	44,8
1984	37,6	30,6	34,8	47,7	38,8	44,1
1985	37,4	30,3	34,5	46,9	37,7	43,1
1986	37,3	30,2	34,3	46,3	36,7	42,3
1987	38,4	32,6	35,9	47,3	39,4	43,9
1988	39,2	35,8	37,8	47,5	43,1	45,6
1989	39,6	38,2	39,0	47,8	45,6	46,8
1990 ^e	40,0	38,4	39,3	48,8	45,9	47,5
1991	40,4	38,5	39,6	51,3	46,5	49,1
1992	39,2	38,9	39,1	50,1	47,4	48,9
1993	38,2	38,5	38,4	49,3	47,2	48,4
1994	36,5	37,8	37,1	46,1	46,5	46,3
1995	36,0	37,4	36,6	45,0	45,7	45,3

TABLEAU 71

RÉGIMES ET PARTICIPANTS QUÉBÉCOIS, SELON LE NOMBRE
TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME, DE 1971 À 1995

Année	Taille des régimes selon le nombre total de participants															
	Régimes avec au moins un participant québécois								Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes							
	1 à 9		10 à 49		50 à 199		200 ou plus		1 à 9		10 à 49		50 à 199		200 ou plus	
Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	
1971	1 787	5 998	1 583	23 004	946	46 243	758	778 718	1 614	5 679	987	20 043	438	37 936	316	415 348
1972	1 659	5 718	1 667	25 067	965	48 798	779	834 499	1 505	5 425	1 078	22 124	460	40 601	323	461 799
1973	1 603	5 562	1 735	26 406	997	49 886	810	839 816	1 436	5 262	1 119	23 364	469	41 184	327	462 142
1974	1 554	5 574	1 768	26 965	1 002	51 482	843	940 199	1 392	5 307	1 143	23 844	487	42 900	332	451 327
1975	1 500	5 452	1 732	26 456	1 007	50 017	851	998 926	1 340	5 170	1 104	23 291	473	41 016	325	439 424
1976	1 346	5 067	1 724	25 865	1 037	51 196	849	1 011 111	1 184	4 762	1 096	22 779	476	41 887	318	430 144
1977	1 320	4 992	1 741	26 111	1 047	51 637	884	1 034 864	1 153	4 688	1 113	23 251	462	41 797	323	443 893
1978	1 236	4 798	1 700	25 539	1 074	52 491	928	1 048 112	1 083	4 506	1 070	22 607	468	42 082	324	435 768
1979	1 286	4 888	1 704	26 138	1 082	53 745	957	1 062 154	1 135	4 624	1 091	23 285	470	42 991	337	415 297
1980	1 375	4 928	1 674	25 645	1 092	55 382	942	1 059 834	1 228	4 672	1 064	22 809	487	44 134	329	406 010
1981	1 496	5 185	1 629	24 852	1 132	57 030	1 001	1 077 017	1 341	4 929	1 015	21 904	497	45 248	341	417 614
1982	1 656	5 530	1 561	23 710	1 125	55 900	1 002	1 039 369	1 487	5 233	963	20 665	494	44 366	336	387 591
1983	2 161	6 895	1 532	22 664	1 130	56 375	989	1 013 279	1 996	6 602	944	19 834	511	45 098	332	373 764
1984	3 038	9 160	1 666	24 853	1 161	57 731	1 014	1 025 630	2 873	8 871	1 039	21 783	515	45 907	349	376 921
1985	3 135	9 430	1 655	25 294	1 159	58 023	1 015	1 037 158	2 967	9 125	1 034	22 198	509	46 039	344	378 564
1986	3 085	9 442	1 704	25 956	1 199	59 304	1 026	1 046 862	2 921	9 144	1 060	22 613	530	47 250	352	387 345
1987	2 938	8 942	1 744	27 290	1 217	59 610	1 014	1 123 860	2 765	8 647	1 104	24 219	517	46 689	362	410 521
1988	2 615	8 038	1 694	26 940	1 196	59 621	1 020	1 211 158	2 455	7 769	1 070	23 900	522	47 255	362	421 236
1989	2 284	6 998	1 609	24 445	1 227	61 190	1 040	1 269 420	2 124	6 720	979	21 569	538	48 358	364	430 735
1990 ^c	1 743	5 452	1 468	22 190	1 189	61 638	1 043	1 302 016	1 592	5 149	832	18 938	512	48 348	364	446 142
1991	1 365	4 281	1 341	19 842	1 203	60 240	1 032	1 312 662	1 220	3 986	725	16 622	503	47 046	362	456 467
1992	1 085	3 518	1 167	18 324	1 146	57 957	1 008	1 298 373	972	3 280	653	15 339	491	45 978	364	446 225
1993	1 102	3 527	1 203	19 301	1 161	59 236	1 012	1 282 459	998	3 298	684	16 358	505	47 118	365	437 438
1994	1 019	3 294	1 177	18 106	1 169	60 264	1 013	1 255 402	917	3 072	640	15 147	514	48 378	355	425 067
1995	930	2 977	1 130	17 824	1 140	59 076	1 025	1 246 374	829	2 747	631	15 122	505	47 835	356	424 114

TABLEAU 72

RÉGIMES ET PARTICIPANTS QUÉBÉCOIS, SELON LA
FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE, DE 1971 À 1995

Année	Régimes avec au moins un participant québécois					Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes						
	Régimes à cotisation déterminée		Régimes à prestations déterminées ⁽¹⁾		Total	Régimes à cotisation déterminée		Régimes à prestations déterminées ⁽¹⁾		Total		
	Régimes	Participants	Régimes	Participants		Régimes	Participants	Régimes	Participants			
1971	1 776	50 535	3 298	803 428	5 074	853 963	1 426	46 308	1 929	432 698	3 355	479 006
1972	1 679	59 967	3 391	854 115	5 070	914 082	1 347	52 404	2 019	477 545	3 366	529 949
1973	1 669	54 487	3 476	867 183	5 145	921 670	1 308	46 053	2 043	485 899	3 351	531 952
1974	1 613	57 226	3 554	966 994	5 167	1 024 220	1 271	46 851	2 083	476 527	3 354	523 378
1975	1 562	45 992	3 528	1 034 859	5 090	1 080 851	1 215	37 096	2 027	471 805	3 242	508 901
1976	1 441	37 747	3 515	1 055 492	4 956	1 093 239	1 110	29 825	1 964	469 747	3 074	499 572
1977	1 432	37 856	3 560	1 079 748	4 992	1 117 604	1 093	30 245	1 958	483 384	3 051	513 629
1978	1 371	37 924	3 567	1 093 016	4 938	1 130 940	1 020	29 641	1 925	475 322	2 945	504 963
1979	1 412	40 840	3 617	1 106 085	5 029	1 146 925	1 062	32 871	1 971	453 326	3 033	486 197
1980	1 362	40 124	3 721	1 105 665	5 083	1 145 789	1 019	31 610	2 089	446 015	3 108	477 625
1981	1 395	41 372	3 863	1 122 712	5 258	1 164 084	1 031	32 013	2 163	457 682	3 194	489 695
1982	1 551	41 315	3 793	1 083 194	5 344	1 124 509	1 186	32 059	2 094	425 796	3 280	457 855
1983	2 196	46 564	3 616	1 052 649	5 812	1 099 213	1 817	37 260	1 966	408 038	3 783	445 298
1984	3 243	55 722	3 636	1 061 652	6 879	1 117 374	2 808	46 314	1 968	407 168	4 776	453 482
1985	3 500	59 821	3 464	1 070 084	6 964	1 129 905	3 021	49 245	1 833	406 681	4 854	455 926
1986	3 561	64 996	3 453	1 076 568	7 014	1 141 564	3 064	54 321	1 799	412 031	4 863	466 352
1987	3 485	66 073	3 428	1 153 629	6 913	1 219 702	2 974	55 547	1 774	434 529	4 748	490 076
1988	3 173	67 432	3 352	1 238 325	6 525	1 305 757	2 654	56 681	1 755	443 479	4 409	500 160
1989	2 911	71 908	3 249	1 290 145	6 160	1 362 053	2 348	61 437	1 657	445 945	4 005	507 382
1990 ^e	2 382	68 336	3 061	1 322 960	5 443	1 391 296	1 810	54 890	1 490	463 687	3 300	518 577
1991	2 047	70 886	2 894	1 326 139	4 941	1 397 025	1 469	56 235	1 341	467 886	2 810	524 121
1992	1 819	69 172	2 587	1 309 000	4 406	1 378 172	1 265	55 994	1 215	454 828	2 480	510 822
1993	1 884	77 576	2 594	1 286 947	4 478	1 364 523	1 286	61 220	1 266	442 992	2 552	504 212
1994	1 851	77 944	2 527	1 259 122	4 378	1 337 066	1 225	61 832	1 201	429 832	2 426	491 664
1995	1 779	81 871	2 446	1 244 380	4 225	1 326 251	1 160	64 891	1 161	424 927	2 321	489 818

1. Comprend les régimes à cotisation et prestations déterminées et les régimes hybrides.

4.2 L'évolution récente de tous les régimes comptant au moins un participant québécois

Dans les commentaires suivants, les nouveaux régimes sont les régimes qui se sont ajoutés en 1995, quelle que soit l'année d'entrée en vigueur, alors que les régimes terminés sont les régimes qui ont été enlevés du fichier 1995, quelle que soit l'année de terminaison.

En 1995, 238 régimes couvrant 9 983 participants québécois ont été mis en vigueur. Pendant la même année, 391 régimes couvrant 6 601 participants québécois se sont

terminés et de ceux-là, 142 couvrant 365 participants québécois ne comportaient pas plus de 9 participants. On enregistre en 1995 une perte de 153 régimes par rapport à 1994, alors que le nombre de participants québécois assujettis aux 238 nouveaux régimes excède de 2 382 le nombre de participants québécois qui ont cessé d'être couverts par les 397 régimes qui se sont terminés au cours de l'année. Le nombre total de participants québécois couverts par les régimes en vigueur à la fin de 1995 a cependant diminué de 10 815 par rapport à 1994.

TABLEAU 73

NOUVEAUX RÉGIMES ET RÉGIMES TERMINÉS ⁽¹⁾,
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS – 1995

Nombre total de participants par régime ⁽²⁾	Année 1994														Nouveaux régimes			
	Régimes		Participants		Participant		Participants et participantes		Régimes		Participants		Participant		Participants et participantes			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
1 à 4	697	15,9	1 048	0,1	381	0,0	1 429	0,1	43	18,1	42	0,5	9	0,6	51	0,5		
5 à 9	322	7,4	1 274	0,2	591	0,0	1 865	0,1	12	5,0	23	0,3	16	1,0	39	0,4		
10 à 29	747	17,1	6 104	0,8	2 599	0,4	8 703	0,7	49	20,6	276	3,3	86	5,6	362	3,6		
30 à 49	430	9,8	6 558	0,9	2 845	0,5	9 403	0,7	29	12,2	218	2,6	52	3,4	270	2,7		
50 à 99	641	14,6	17 070	2,3	6 860	1,1	23 930	1,8	37	15,5	735	8,7	222	14,4	957	9,6		
100 à 199	528	12,1	25 849	3,5	10 485	1,8	36 334	2,7	30	12,6	1 173	13,9	236	15,3	1 409	14,1		
200 à 499	504	11,5	51 127	6,9	22 209	3,7	73 336	5,5	26	10,9	2 188	25,9	277	17,9	2 465	24,7		
500 à 999	222	5,1	51 255	6,9	18 693	3,1	69 948	5,2	2	0,8	134	1,6	9	0,6	143	1,4		
1 000 à 4 999	233	5,3	127 234	17,2	49 397	8,3	176 631	13,2	6	2,5	1 203	14,3	254	16,4	1 457	14,6		
5 000 à 9 999	28	0,6	49 890	6,7	27 265	4,6	77 155	5,8	3	1,3	2 446	29,0	383	24,8	2 829	28,3		
10 000 ou plus	26	0,6	402 906	54,4	455 426	76,3	858 332	64,2	1	0,4	-	-	1	0,0	1	0,0		
Total	4 378	100,0	740 315	100,0	596 751	100,0	1 337 066	100,0	238	100,0	8 438	100,0	1 545	100,0	9 983	100,0		

TABLEAU 73 (suite)

Nombre total de participants par régime ⁽²⁾	Régimes terminés										Année 1995 ⁽³⁾					
	Régimes		Participants		Participant		Participants et participantes		Régimes		Participants		Participant		Participants et participantes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 4	107	27,4	137	3,2	44	1,9	181	2,7	633	15,0	938	0,1	344	0,0	1 282	0,0
5 à 9	35	9,0	132	3,1	52	2,3	184	2,8	297	7,0	1 134	0,2	561	0,0	1 695	0,1
10 à 29	88	22,5	555	12,9	187	8,1	742	11,2	697	16,5	5 615	0,8	2 470	0,4	8 085	0,6
30 à 49	42	10,7	376	8,8	174	7,5	550	8,3	433	10,2	6 826	0,9	2 913	0,5	9 739	0,7
50 à 99	55	14,1	982	22,9	302	13,1	1 284	19,5	613	14,5	16 376	2,3	6 733	1,1	23 109	1,7
100 à 199	25	6,4	344	8,0	187	8,1	531	8,0	527	12,5	25 514	3,5	10 453	1,7	35 967	2,7
200 à 499	26	6,6	1 235	28,8	647	28,1	1 882	28,5	515	12,2	53 643	7,4	21 203	3,5	74 846	5,6
500 à 999	11	2,8	362	8,4	673	29,2	1 035	15,7	212	5,0	49 038	6,7	19 208	3,2	68 246	5,1
1 000 à 4 999	2	0,5	172	4,0	40	1,7	212	3,2	242	5,7	135 258	18,6	52 026	8,7	187 284	14,1
5 000 à 9 999	-	-	-	-	-	-	-	-	29	0,7	43 047	5,9	27 175	4,5	70 222	5,3
10 000 ou plus	-	-	-	-	-	-	-	-	27	0,6	389 412	53,6	456 364	76,1	845 776	63,8
Total	391	100,0	4 295	100,0	2 306	100,0	6 601	100,0	4 225	100,0	726 801	100,0	599 450	100,0	1 326 251	100,0

1. Les nouveaux régimes sont les régimes qui se sont ajoutés au fichier en 1995, quelle que soit l'année d'entrée en vigueur, alors que les régimes terminés sont les régimes qui ont été enlevés du fichier en 1995, quelle que soit l'année de terminaison.

2. Le nombre de participants pour l'année en cours ne correspond pas nécessairement au nombre de participants de l'année précédente, auquel ont été ajoutés les participants des nouveaux régimes et duquel ont été enlevés les participants des régimes terminés, puisqu'il faut tenir compte de la variation du nombre de participants pour les régimes en vigueur durant les deux années.

3. Les régimes sont classés selon le nombre de participants par régime, alors que le tableau ne présente que le nombre de participants québécois.

TABLEAU 74

NOUVEAUX RÉGIMES ET RÉGIMES TERMINÉS ⁽¹⁾,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1995

Secteur d'activité économique	Année 1994					Nouveaux régimes				
	Régimes		Participants et			Régimes		Participants et		
	Nombre	%	Participants	Participantés	participantes	Nombre	%	Participants	Participantés	participantes
Secteur primaire	98	2,2	16 071	1 691	17 762	10	4,2	107	36	143
Secteur secondaire										
Industries manufacturières	1 559	35,6	158 842	39 448	198 290	82	34,5	2 248	389	2 637
Construction	220	5,0	101 121	605	101 726	13	5,5	24	6	30
Total partiel	1 779	40,6	259 963	40 053	300 016	95	39,9	2 272	395	2 667
Secteur tertiaire										
Transports, communications et autres services d'utilité publique	274	6,3	75 753	29 758	105 511	12	5,0	2 944	282	3 226
Commerce	783	17,9	45 053	33 475	78 528	53	22,3	1 284	467	1 751
Finance, assurances et immeuble	363	8,3	23 580	64 310	87 890	25	10,5	1 175	39	1 214
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	719	16,4	175 253	337 705	512 958	39	16,4	526	307	833
Administration publique et défense nationale	362	8,3	144 642	89 759	234 401	4	1,7	130	19	149
Total partiel	2 501	57,1	464 281	555 007	1 019 288	133	55,9	6 059	1 114	7 173
Total	4 378	100,0	740 315	596 751	1 337 066	238	100,0	8 438	1 545	9 983

TABLEAU 74 (suite)

Secteur d'activité économique	Régimes terminés					Année 1995 ⁽²⁾				
	Régimes		Participants et			Régimes		Participants et		
	Nombre	%	Participants	Participantés	participantes	Nombre	%	Participants	Participantés	participantes
Secteur primaire	6	1,6	121	49	170	102	2,4	16 181	1 571	17 752
Secteur secondaire										
Industries manufacturières	132	33,7	1 858	474	2 332	1 507	35,7	158 716	39 934	198 650
Construction	39	10,0	106	37	143	194	4,6	97 944	645	98 589
Total partiel	171	43,7	1 964	511	2 475	1 701	40,3	256 660	40 579	297 239
Secteur tertiaire										
Transports, communications et autres services d'utilité publique	21	5,4	260	75	335	265	6,2	76 345	30 043	106 388
Commerce	86	22,0	810	601	1 411	751	17,8	41 153	36 735	77 888
Finance, assurances et immeuble	32	8,2	373	792	1 165	354	8,4	23 819	63 595	87 414
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	69	17,6	676	257	933	692	16,4	173 840	336 269	510 109
Administration publique et défense nationale	6	1,5	91	21	112	360	8,5	138 803	90 658	229 461
Total partiel	214	54,7	2 210	1 746	3 956	2 422	57,3	453 960	557 300	1 011 260
Total	391	100,0	4 295	2 306	6 601	4 225	100,0	726 801	599 450	1 326 251

1. Les nouveaux régimes sont les régimes qui se sont ajoutés au fichier en 1995, quelle que soit l'année d'entrée en vigueur, alors que les régimes terminés sont les régimes qui ont été enlevés du fichier en 1995, quelle que soit l'année de terminaison.

2. Le nombre de participants pour l'année en cours ne correspond pas nécessairement au nombre de participants de l'année précédente, auquel ont été ajoutés les participants des nouveaux régimes et duquel ont été enlevés les participants des régimes terminés, puisqu'il faut tenir compte de la variation du nombre de participants pour les régimes en vigueur durant les deux années.

TABLEAU 75

**NOUVEAUX RÉGIMES ET RÉGIMES TERMINÉS ⁽¹⁾,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1995**

Formation de la rente de retraite	Année 1994					Nouveaux régimes				
	Régimes		Participants	Participant	Participants et participant	Régimes		Participants	Participant	Participants et participant
Nombre	%	Nombre				%				
Régimes à cotisation déterminée ⁽²⁾	1 851	42,3	52 378	25 566	77 944	106	44,5	2 943	552	3 495
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	184	4,2	44 658	6 487	51 145	5	2,1	1 505	74	1 579
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	758	17,3	53 759	24 150	77 909	53	22,3	1 452	395	1 847
Régimes fin de carrière	163	3,7	9 231	4 040	13 271	9	3,8	611	73	684
Régimes salaire meilleures années	1 251	28,6	393 022	503 658	896 680	56	23,5	1 379	435	1 814
Total partiel	2 356	53,8	500 670	538 335	1 039 005	123	51,7	4 947	977	5 924
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	2,0	172 915	27 603	200 518	6	2,5	358	12	370
Régimes hybrides	82	1,9	14 352	5 247	19 599	3	1,3	190	4	194
Total	4 378	100,0	740 315	596 751	1 337 066	238	100,0	8 438	1 545	9 983

TABLEAU 75 (suite)

Formation de la rente de retraite	Régimes terminés					Année 1995 ⁽³⁾				
	Régimes		Participants	Participant	Participants et participant	Régimes		Participants	Participant	Participants et participant
Nombre	%	Nombre				%				
Régimes à cotisation déterminée ⁽²⁾	184	47,1	1 290	707	1 997	1 779	42,1	55 810	26 061	81 871
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	14	3,6	408	99	507	179	4,2	45 928	6 590	52 518
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	59	15,1	727	380	1 107	748	17,7	53 645	23 847	77 492
Régimes fin de carrière	13	3,3	58	19	77	157	3,7	9 003	3 958	12 961
Régimes salaire meilleures années	102	26,1	1 151	566	1 717	1 196	28,3	378 987	498 816	877 803
Total partiel	188	48,1	2 344	1 064	3 408	2 280	54,0	487 563	533 211	1 020 774
Régimes à cotisation et prestations déterminées	10	3	427	38	465	89	2,1	169 048	35 391	204 439
Régimes hybrides	9	2,3	234	497	731	77	1,8	14 380	4 787	19 167
Total	391	100,0	4 295	2 306	6 601	4 225	100,0	726 801	599 450	1 326 251

1. Les nouveaux régimes sont les régimes qui se sont ajoutés au fichier en 1995, quelle que soit l'année d'entrée en vigueur, alors que les régimes terminés sont les régimes qui ont été enlevés du fichier en 1995, quelle que soit l'année de terminaison.

2. Le nombre de participants pour l'année en cours ne correspond pas nécessairement au nombre de participants de l'année précédente, auquel ont été ajoutés les participants des nouveaux régimes et duquel ont été enlevés les participants des régimes terminés, puisqu'il faut tenir compte de la variation du nombre de participants pour les régimes en vigueur durant les deux années.

3. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

LE TRAITEMENT DES DONNÉES

La Régie des rentes du Québec tient à jour un fichier informatisé des régimes complémentaires de retraite soumis à sa surveillance. Les renseignements recueillis concernent les dispositions des régimes, la participation et les données financières. Ces informations sont extraites des déclarations annuelles que les administrateurs des régimes remplissent chaque année et des évaluations actuarielles requises qu'ils produisent tous les trois ans. Elles sont par la suite analysées, traitées et codifiées dans un fichier informatisé ; de plus, elles sont vérifiées et validées avant d'être exploitées.

Les provinces ont convenu, par une entente avec Statistique Canada, de transmettre à cet organisme une copie des informations recueillies sur chacun des régimes dont elles ont la surveillance. Les informations transmises par chaque province sont donc toutes uniformes et ont le même format. Ainsi, Statistique Canada, après avoir traité les informations en provenance de toutes les

provinces, retourne à la Régie des rentes, outre les renseignements sur les régimes qu'elle surveille, les données concernant les régimes qui comptent au moins un participant du Québec et qui relèvent d'une autre province. Par cet échange d'informations, la Régie est en mesure de présenter le portrait exhaustif de la situation des régimes complémentaires de retraite auxquels participent les Québécois. Il est à noter que la province d'un participant est déterminée par le lieu de travail et non par le lieu de résidence.

Les administrateurs de régime ont un délai de six mois pour transmettre les informations sur leur régime, auquel s'ajoutent le temps de traitement des données par la Régie des rentes, par les autres provinces et par Statistique Canada, ainsi que le temps nécessaire à la production et à l'édition de la publication, ce qui ne permet pas de publier les informations dans de meilleurs délais. Ainsi, les données portant sur l'année 1995 n'ont pu être diffusées avant décembre 1997.

Grille de repérage des tableaux

Section 1

Les régimes comptant au moins un participant québécois

Statistiques portant sur	Numéro du tableau																				
	Actif net des Québécois	Actif net pour tous les participants	Admissibilité	Calcul des cotisations patronales	Coordination	Cotisations facultatives	Cotisations patronales versées	Cotisations patronales versées pour les Québécois	Cotisations salariales	Cotisations salariales versées	pour les Québécois	Décès après la retraite	Entrée en vigueur	Formation de la rente	Garantie des régimes	Origine des cotisations	Participants*	Prestations supplémentaires	Rente de conjoint	Taille de l'actif	
Âge normal de la retraite														25		24					
Autorité compétente	41	41															1				
Calcul de la rente																					31
Calcul des cotisations salariales				13	15																
Catégorie d'employés														9		10					
Coordination				16																	
Conditions d'admission																	8				
Formation de la rente	50	50		14, 20	17	37	38	39	40	30	19						18	26			
Gestion financière	45	46				33	33	33	33				23			11					
Origine des cotisations				14	34	34	34	34													
Rente viagère (période garantie)																	29				
Rente d'invalidité														32							
Secteur d'activité économique	44	44	7			34	34	34	34			5	21				3				46
Taille des régimes	47	47										6	20				2				
Type d'employeur	43	43				35	35	35	35						4	12	4				

* Voir distinction par sexe des participants (parfois du Québec seulement) dans les tableaux 2, 12, 18, 24

Grille de repérage des tableaux

Sections 2, 3 et 4

Statistiques portant sur	Actif net des Québécois	Actif net pour tous les participants	Années de comparaison		Autorité compétente	Cotisation d'équilibre	Cotisations patronales	Cotisations patronales versées pour les Québécois	Cotisations salariales	Cotisations salariales versées pour les Québécois	Excédents d'actif utilisés	Membres des comités de retraite	Nouveaux régimes	Origine des cotisations		Participation (taux)	Participation (variation)	Québec vs Canada	Québec vs Ontario
	Numéro du tableau																		
Années de comparaison	69			67				69		69					66	70		65	65
Comité de retraite												52		52					
Formation de la rente	57	57	72		54	54			55		54		75	50			75		62
Gestion financière	56	56				53		53	53	53				51					
Origine des cotisations						53		53	53	53									
Participation (taux)																			61
Province d'origine															59				
Secteur d'activité économique	58	58											74	49		74			64
Taille des régimes				71									73	48		73			60
Type d'employeur				68											68				63

* Voir distinction par sexe des participants (parfois du Québec seulement) dans les tableaux 48, 49, 50, 59, 63, 64, 66, 68, 70, 73, 74 et 75.